# REVUE
# D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

SOIXANTE-QUATORZIÈME ANNÉE

*OCTOBRE - DÉCEMBRE 1960*

SOMMAIRE



(*Suite du sommaire au verso*)

PARIS
EDITIONS A. PEDONE
Librairie de la Cour d'Appel et de l'Ordre des Avocats
13, Rue Soufflot, 13



1960

## SOMMAIRE (*suite*)

## VARIÉTÉS



## COMPTES RENDUS



---

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. René Dollot, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de la Revue, 26, rue Martignac, Paris, VII<sup></sup>.

Le montant de la cotisation ou des abonnements (Paris et Départements : 35 N.F.) ; (Etranger : 40 N.F.), doit être adressé aux Editions A. Pedone, 13, rue Soufflot, Paris-5<sup></sup>. (Chèques Postaux : Paris 72-31).

# POUR LE TRICENTENAIRE DU TRAITÉ DES PYRÉNÉES

## Nationalisme et idée de croisade au XVII[e] siècle

Diverses commémorations ont marqué, l'année dernière et cette année, en France et en Espagne, le tricentenaire du traité des Pyrénées et du mariage de Louis XIV avec l'infante. A son tour, la *Revue d'Histoire Diplomatique* voudrait profiter de cet anniversaire pour inciter ses lecteurs à quelque réflexion sur les problèmes de la politique étrangère française dans la première moitié du XVII[e] siècle.

En fait elle a varié entre deux pôles : celui du nationalisme, représenté par la lutte déjà séculaire contre la Maison d'Autriche, et celui d'un internationalisme européen qui, dépassant les querelles dynastiques ou de frontières, conviait les monarchies chrétiennes à s'unir contre le péril turc. Le choix auquel fut contraint Richelieu par l'impérialisme agressif des Habsbourg l'obligea à délaisser le projet de la croisade et de reconquête sur l'Islam. On oublie trop souvent, toutefois, que ce « grand dessein » avait semblé longtemps l'unique remède contre la renaissance des guerres de religion et des querelles d'hégémonie en Europe.

C'est ainsi qu'en janvier 1606 le représentant du pape auprès de l'Empereur, le nonce à Prague, Ferrerio, jugeant la situation religieuse de la Bohême, et, d'une manière générale, de l'Allemagne, extrêmement dangereuse, préconisait l'alliance des princes des diverses confessions chrétiennes dans la lutte contre

le Turc, seul moyen, pensait-il, de prévenir un conflit, autrement inévitable (1).

Ce faisant, Ferrerio reprenait une longue tradition pontificale ; depuis l'ère des croisades à la récente victoire navale de Lépante (1571), le Saint-Siège n'avait cessé d'appeler la Chrétienté à l'union pour diriger ses armes contre l'Islam. Quels échos cette proposition trouvait-elle dans le royaume de France, à qui Henri IV venait de rendre la paix religieuse ?

Le « grand dessein » (qu'il ne faut pas confondre avec celui de bouleversement européen, attribué bien gratuitement par Sully à Henri IV) était alors chanté par les poètes ; de Desportes à Bertaut, de Malherbe à Racan, c'est sur les rivages de l'Arabie, non en Allemagne, qu'ils conviaient leur souverain de porter les armes de la France (2). Et pour François de Sales, écrivant « à un sien ami » sa douleur de l'assassinat du roi, « il semblait bien qu'une si glorieuse vie ne devait finir que sur les dépouilles du Levant, après une finale ruine et de l'hérésie et du Turcisme » (3).

Le saint évêque de Genève s'illusionnait-il ? Envoyant, en mai 1608, un nouvel ambassadeur à Rome, Henri IV avait muni celui-ci de prudentes instructions. Sachant la « grande affection » du pape Paul V pour la croisade, le roi s'inquiétait des avantages que pourrait tirer l'Espagne d'une semblable expédition ; il ne croyait pas, d'autre part, l'occasion favorable : la paix en Europe devait être « un préalable nécessaire pour donner acheminement » à pareille entreprise. Or l'Espagne était encore en guerre avec les révoltés des Pays-Bas, et l'Empire déchiré par des rivalités intestines (4).

Etait-ce vraiment pour les apaiser qu'Henri IV, prenant occasion de l'ouverture de la succession de Clèves et Juliers, s'apprêtait à intervenir personnellement en Allemagne ? Selon M.

(1) Lettre de Ferrerio, du 1er janvier 1606, à la Secrétaire d'Etat. Catalogue Charavay, n° 687 (novembre 1952), n° 24.630.

(2) Voir l'article *Grand Dessein* dû au cardinal Grente, dans le *Dictionnaire des Lettres françaises, XVIIe siècle* (Fayard, 1954), pp. 476-477.

(3) Lettre d'Annecy, 27 mai 1610.

(4) « Instruction à M. de Brèves allant résider ambassadeur à Rome en may 1608 » : Arch. des Aff. Etr., Mem. et doc., Rome 15, fol. 340-375, particulièrement fol. 371-373 verso.

Tapié, qui s'appuie sur la minutieuse enquête de l'historien tchèque Kybal, le roi, « malgré ses préparatifs pour une grande expédition et une longue absence... n'avait cessé de rechercher l'arbitrage du pape et, par tous les moyens, il tâchait à prévenir l'extension du conflit » (1). Hélas ! le poignard de Ravaillac nous empêche de savoir comment (selon le désir de Sully ou celui de François de Sales ?) le Vert Galant eût employé « ces quinze ou dix-huit ans, que sa forte complexion et santé et que tous les vœux de la France et de plusieurs gens de bien hors de la France lui promettaient encore de vie vigoureuse » (2).

Animée d'un désir de paix, qui devait se traduire par les mariages franco-espagnols de Louis XIII avec Anne d'Autriche et d'Elisabeth de France avec le futur Philippe IV, Marie de Médicis régente s'engagea plus ouvertement que ne l'avait fait son époux dans la voie prônée par Paul V. En avril 1611, son gouvernement confiait au cardinal de Joyeuse se rendant à Rome un long mémoire, dans lequel étaient exposés les principes de sa politique étrangère et sa position vis-à-vis de la croisade (3).

Ce texte, resté méconnu, proclamait la nécessité de la paix, tout en prévoyant la défense contre l'Infidèle des Etats européens (« la République chrétienne »). Certes ceux-ci, affaiblis par une longue suite de guerres civiles, avaient besoin de repos « afin de résister à l'ennemi commun quand la nécessité le requerra ou quand il sera jugé à propos d'employer les armes chrétiennes contre lui ». Mais la conjoncture ne semblait pas mauvaise ; on pouvait espérer qu'une fois apaisés les troubles d'Allemagne (la succession de Clèves et Juliers était alors en voie de règlement), les souverains chrétiens auraient à cœur de « servir contre l'ennemi et employer à cet effet un grand nombre de capitaines et soldats, qui sont demeurés inutiles des guerres passées, et plusieurs autres sortes de gens auxquels les mains démangent et sont désireuses de la guerre, desquels lesdits rois

(1) Victor L. Tapié, *La France de Louis XIII et de Richelieu* (P. Flammarion, 1952), p. 87.

(2) Lettre de François de Sales citée plus haut.

(3) « Instruction à M. le cardinal de Joyeuse allant à Rome en avril 1611 » : Arch. des Aff. Etr., Mém. et doc., Rome 15, fol. 400-424 et particulièrement fol. 407-411 et 415.

et princes seraient toujours très aises de purger et nettoyer leur Etat ».

Parmi ces souverains, la participation des catholiques, en particulier du roi d'Espagne, était naturellement escomptée. Mais sans doute la République des Provinces-Unies des Pays-Bas, maintenant en paix avec Philippe III, voudrait soutenir de sa flotte « un dessein si louable et si honorable », et le roi protestant d'Angleterre joindrait à son tour « ses voies et moyens au bénéfice de la Chrétienté ».

Si bien disposés toutefois que fussent Louis XIII et Marie de Médicis pour les projets pontificaux, ils ne voulaient pas que la proposition s'en fît en leur nom. Il ne fallait pas rompre ouvertement l'alliance franco-turque, déjà vieille d'un siècle et récemment renouée. Le dernier accord, en effet, ne remontait qu'à quelques années. En 1604, l'ambassadeur d'Henri IV à Constantinople avait renouvelé avec le sultan les Capitulations, qui, dès le règne de François I<sup>er</sup>, avaient accordé aux Français et à leurs protégés une situation privilégiée dans l'Empire ottoman. La situation cependant devait avoir profondément évolué, puisque ce même ambassadeur, François Savary de Brèves, demandait maintenant la rupture de l'alliance et l'invasion du territoire turc par une coalition dirigée par la France ; il est vrai que, dans l'intervalle, il avait représenté le roi à Rome, d'où il était revenu l'un des plus chauds propagandistes de l'idée de croisade.

Brèves exposa son plan dans un *Discours abrégé des assurés moyens d'anéantir et ruiner la monarchie des princes ottomans* (1). Pour venir à bout de « l'épouvantable puissance » des Turcs, qui s'étendait alors de la Hongrie aux rivages barbaresques, l'« union générale des forces chrétiennes » était indispensable. Formée de galères vénitiennes, espagnoles, françaises, auxquelles pourraient se joindre des vaisseaux anglais et hollandais, la flotte alliée fondrait sur l'Albanie, puis sur la Morée, régions dont les habitants chrétiens se révolteraient contre leurs oppresseurs ; de Grèce, elle cinglerait droit aux Dardanelles.

(1) S.l.n.d., in-4°, 48 pages.

En même temps, une puissante armée s'acheminerait par la Bulgarie jusqu'à Andrinople, où elle livrerait bataille. Enfin, les Polonais, aidés par les princes de Moldavie, Valaquie et Transylvanie, se saisiraient du Danube avant de faire leur jonction avec le reste des forces chrétiennes.

Ce plan n'était pas entièrement chimérique. Dès 1609, un prince français, Charles de Gonzague-Nevers, descendant par sa grand'mère des Paléologue, s'était vu offrir par des fugitifs grecs de Morée l'ancienne couronne des empereurs de Byzance ; il était assuré par eux de l'appui unanime des populations chrétiennes, qui n'attendaient que sa venue pour se soulever. Quant à l'intérêt que les Protestants pourraient prendre à l'idée de croisade, Brèves en voyait un témoignage dans l'attitude de sa vieille amie, Catherine de Rohan, la mère du fameux duc Henri, qui allait s'illustrer dans les guerres civiles comme chef du parti calviniste. Celle-ci, au témoignage de Tallemant des Réaux, « était une femme de vertu, mais un peu visionnaire. Toutes les fois que M. de Nevers, M. de Brèves et elle se trouvaient ensemble, ils conquestoient tout l'empire du Turc » (1).

Ce trio de fanatiques allait bientôt s'adjoindre une recrue de choix. C'est en mars 1616, au colloque de Loudun, où l'un et l'autre s'efforcèrent avec succès de faire poser les armes aux grands seigneurs révoltés, que Charles de Gonzague-Nevers rencontra le Père Joseph du Tremblay, auquel il n'eut pas de mal à communiquer sa foi et ses espoirs. L'enthousiaste capucin sut persuader son ami Richelieu de servir auprès de Marie de Médicis les hautes visées de Nevers. Et bientôt, il était envoyé en mission officielle à Rome et à Madrid pour convaincre le pape et le roi d'Espagne de la nécessité de la guerre sainte.

Cette négociation, qui correspond au premier ministère de Richelieu, lorsque, sous la tutelle de Concini, l'ambitieux évêque de Luçon fut quelques mois le maître de la politique étrangère française, a été racontée avec détails par Gustave Fagniez (2). L'historien du Père Joseph a suivi les efforts que

(1) *Historiettes*, éd. Mongrédien, t. III, p. 242.

(2) Gustave Fagniez, *Le Père Joseph et Richelieu* (Paris, 1894), t. I, pp. 120-181 et particulièrement pp. 132-166.

déploya son héros pour donner vigueur et réalité à l'idée de croisade et un emploi aux armements et aux hommes que rassemblait le duc de Nevers dans sa *Milice chrétienne ;* efforts poursuivis pendant plusieurs années, de 1616 à 1621, et auxquels le gouvernement de Luynes prêta la même assistance que celui qui l'avait précédé. S'ils échouèrent, ce ne fut pas seulement par suite du peu d'enthousiasme montré par les Espagnols, mais surtout du fait de la reprise des guerres de religion en Allemagne. Le soulèvement de la Bohème en 1618, écrasé en 1620 à la Montagne Blanche, prouva combien le nonce Ferrerio avait eu raison de prédire un renouveau de luttes fratricides si les Chrétiens des diverses confessions ne s'unissaient dans la croisade, combien aussi le retard apporté dans la réalisation de cette grande idée avait été néfaste à l'unité européenne.



Désormais, et pour de longues années, la politique des grandes puissances ne fut plus dictée que par des considérations de prestige dynastique, des revendications de territoires, des prétentions à l'hégémonie européenne, dissimulées sous des prétextes de religion. M. Tapié a montré autrefois comment la politique catholique de Luynes avait favorisé l'action impériale en Bohème et l'écrasement de la révolte protestante (1). Richelieu, rappelé au pouvoir grâce au retour de faveur de la reine-mère, se montra moins conciliant. Dans l'affaire de la Valteline, il vit l'occasion de s'opposer à l'audace conquérante de la Maison d'Autriche.

Comment le cardinal-ministre sut se servir de cette contestation internationale pour affermir sa position gouvernementale, M. Remy Pithon nous l'explique dans un article très neuf. Ce jeune historien vaudois s'est attaché à éclaircir le rôle de Venise dans le conflit de la Valteline ; il nous montre ici combien il influa sur la décision de Richelieu de s'opposer à tout prix aux menées espagnoles. Car les fameuses vallées n'étaient pas seulement, comme on le répète sans cesse, la voie d'accès

(1) Victor L. Tapié, *La politique étrangère de la France et le début de la guerre de Trente ans (1616-1621)*, Paris, 1934.

entre Tyrol et Milanais ; elles permettaient aussi la jonction du territoire vénitien aux alliés suisses de la Sérénissime République. Privée de leur usage, Venise se sentait coupée de l'aide française, savoyarde, helvétique, isolée au milieu du bloc espagnol. En prenant bien haut la protection des Grisons, Richelieu songeait d'abord à maintenir le statu quo en Italie.

C'est pour y développer l'influence française que, par la suite, il soutiendra la candidature de Charles de Gonzague-Nevers à la succession de Mantoue. Et voilà l'ancien paladin de la *Milice chrétienne* qui, oubliant Constantinople, ne rêve plus que de sa principauté italienne ! Il s'y maintiendra au milieu des horreurs de la guerre, qui livrent sa capitale à l'affreux saccage des lansquenets (1630). L'Italie ravagée finit par trouver la paix grâce à l'intervention de la diplomatie pontificale (qui emploie le jeune Mazarin). L'Allemagne redevient alors le siège des violences, puis la France lorsque, Richelieu s'étant résolu à déclarer la guerre ouverte aux Habsbourg, le territoire national est envahi par les Espagnols, qui s'avancent jusqu'à Compiègne (1636).

Qui se trouve aux côtés du cardinal dans ces heures difficiles ? Certes il y a toujours l'indécourageable, le naïf Père Joseph, qui croit encore à la paix en Europe et à la croisade, et fait prier pour elle les religieuses du Calvaire, dont il est le fondateur et l'aumônier. Il s'est fait désavouer par Richelieu, lorsqu'en 1630 il a cru trouver à Ratisbonne l'occasion de résoudre la question italienne et de pacifier la Chrétienté. Depuis quelques années, il est doublé par un esprit plus docile aux volontés du cardinal, moins imaginatif mais plus laborieux, le jeune secrétaire d'Etat, Léon Bouthillier, comte de Chavigny.

Sur celui qui pendant dix ans, de 1632 à 1642, fut le ministre des Affaires Etrangères de la France nous savions très peu de chose. C'est pourquoi nous devons être reconnaissants à M. Orest Ranum d'avoir dirigé ses recherches sur l'organisation du gouvernement de Louis XIII et, plus spécialement, sur « les créatures de Richelieu », dont il a fait le sujet d'une solide thèse de faculté américaine. Grâce à lui, nos lecteurs auront l'impression d'entrer dans l'intimité du cardinal, de mieux connaî-

tre les ressorts de sa politique et les secrets de son « cabinet ». Le gouvernement de la France n'était pas alors, comme il tendra à le devenir sous Louis XIV, une « mécanique » abstraite et bien réglée. L'humeur changeante de Louis XIII, celle, souvent difficile, de son premier ministre, les rivalités des « créatures » du « Tout Puissant », autant d'éléments à ne pas négliger pour un ambitieux comme Chavigny. M. Ranum nous explique très bien sa difficile position entre le roi, Monsieur et le cardinal, le seul maître qui comptât pour lui ; il nous découvre avec beaucoup de lucidité comment un homme pouvait se dévouer corps et âme, activité et esprit, à une volonté supérieure, jusqu'à n'être plus que l'agent de la pensée d'autrui.

Un tel danger de perdre sa personnalité n'était pas à craindre pour Mazarin. Je me suis efforcé de montrer (1) comment, malgré la fascination qu'exerça sur lui le premier ministre de Louis XIII, l'Italien resta fidèle aux idéaux de sa jeunesse, alors que, diplomate pontifical, il courait de capitale en capitale prêcher « la paix entre les couronnes ». Lorsque la faveur d'Anne d'Autriche l'eût appelé à diriger les destinées de notre pays, il ne pensa plus qu'à le faire jouir de la tranquillité, tout en préservant les conquêtes dues à la politique guerrière de son prédécesseur au ministère. Et sa joie fut d'assurer l'avenir serein de la France par des traités affirmant à la fois sa modération et sa puissance : Westphalie, Ligue du Rhin, Pyrénées...

Mais ce que nous ignorions c'est avec quel soin minutieux, quelle générosité et quelle passion, après avoir donné la paix à l'Europe, il voulut reprendre le rôle des pontifes du temps de son adolescence, réveiller l'idée de croisade et faire sentir à la tyrannie turque l'énergie et la force vengeresse des Chrétiens réconciliés. Un érudit bordelais, M. Raymond Darricau, s'est penché sur ce dernier souci du cardinal Mazarin. Il nous le dépeint, engageant hommes et dépenses au noble dessein du secours de Candie, trahissant dans sa correspondance diplomatique son désir de lancer l'Europe dans la lutte contre l'In-

(1) Dans un article sur la jeunesse de Mazarin publié comme premier chapitre d'un ouvrage collectif (*Mazarin*, P. Hachette, 1959. Coll. *Génies et Réalités*).

fidèle, mourant enfin à la tâche non sans avoir confié au pape Alexandre VII le soin de poursuivre la croisade.

Cet ultime exemple que lui laissait son éducateur et second père ne devait pas être perdu pour Louis XIV. M. Darricau nous énumère les campagnes contre les Barbaresques, le secours envoyé en Europe centrale qui permit la victoire du Saint-Gothard, la malheureuse expédition en Crète de Beaufort... Et cependant, gagné par une politique de prestige, de conquête et de gloire personnelle, Louis XIV devait oublier sa mission de « Roi Très Chrétien ». L'armée internationale de Jean Sobieski délivrant, le 12 septembre 1683, Vienne menacée par les Turcs, ne comprenait pas de contingent français. « Ainsi, a écrit M. Tapié, la victoire européenne et chrétienne, que beaucoup croyaient ne pas pouvoir obtenir sans le secours du roi de France, avait été obtenue, et, le roi de France s'étant dérobé, sans lui ou peut-être contre lui » (1). Quel chemin parcouru depuis que Marie de Médicis réclamait « l'union des princes chrétiens contre l'ennemi commun » (2), qu'un Richelieu novice soutenait le zèle, enflammé pour la croisade, de son ami le capucin Joseph !

Il nous reste un agréable devoir à remplir. Celui de rendre, au seuil de ce numéro spécial, un particulier hommage à celui qui n'a cessé d'encourager et de renouveler par ses beaux travaux et par son enseignement en Sorbonne l'étude de l'histoire diplomatique du XVII^e^ siècle. Pendant le rapide survol auquel je viens de me livrer, je n'ai pu m'empêcher de le citer plusieurs fois, tant son nom est inséparable des progrès réalisés ces dernières années pour une meilleure connaissance de la politique étrangère du Grand Siècle. M. Victor L Tapié nous permettra de lui dire ici, très simplement, notre gratitude et celle des chercheurs, français et étrangers, qu'il continue d'inspirer. Il voudra bien accepter que ce recueil d'essais lui soit respectueusement dédié.

Georges DETHAN.

(1) Victor L. Tapié, *Quelques aspects généraux de la politique étrangère de Louis XIV*, dans *XVII^e^ siècle*, n° 46-47 (1^er^-2^e^ trimestres 1960), p. 19.
(2) Instruction précitée au cardinal de Joyeuse (avril 1611).

# LES DÉBUTS DIFFICILES DU MINISTÈRE DE RICHELIEU ET LA CRISE DE VALTELINE

## (1621-1627)

Plus on étudie les débuts difficiles du second ministère de Richelieu et l'époque incroyablement confuse qui le précède immédiatement, plus on se convainc de l'impossibilité de comprendre la politique, apparemment incohérente bien souvent, menée par le cardinal et ses prédécesseurs si l'on ne garde pas présents à la mémoire deux faits fondamentaux : d'abord l'instabilité extrême de la situation des hommes au pouvoir (et à cet égard, jusqu'à 1630 au moins, Richelieu ne fit pas exception); ensuite l'interaction constante, en ce cas plus nette encore que de coutume, des problèmes intérieurs (parmi lesquels il faut ranger les intrigues de cour) et des problèmes extérieurs. Rappels simplistes peut-être, mais qu'il est bon de faire, pour échapper à la tentation d'expliquer facilement une période inextricable par des « grandes idées », des « grands plans politiques » imaginaires ou l'appel à un petit nombre d'éléments clairs (1).

(1) Nous renonçons à donner une bibliographie complète, qui exigerait plusieurs pages. Renvoyons une fois pour toutes aux travaux classiques sur Richelieu et sur la période. Pour les travaux du XVII[e] siècle, on trouvera la plupart des renseignements dans Emile Bourgeois et Louis André, *Les sources de l'histoire de France, dix-septième siècle*, 8 vol., Paris, 1913-1935, surtout dans les vol. I, III et V. Parmi les travaux récents, nous ne rappellerons que Gabriel Hanotaux et Duc de La Force, *Histoire du cardinal de Richelieu*, 6 vol., Paris, s.d., Carl J. Burckhardt, *Richelieu. Der Aufstieg zur Macht*, München, 1935, et Victor-L. Tapié, *La France de Louis XIII et de*

Ce que nous voudrions faire ici n'est pas une étude de la crise de Valteline en soi (1). Nous nous proposons d'y revenir plus tard, et d'essayer de la replacer dans son contexte italien et européen, en étudiant à son propos l'importance des affaires italiennes avant la guerre de succession de Mantoue. Nous nous bornerons à chercher ce que cette crise signifie dans la politique et la diplomatie de la France au XVII[e] siècle et surtout dans la carrière d'homme d'Etat de Richelieu.

Pour cela, il nous faut remonter assez haut, et nous reporter à la situation de la France à la fin de 1621, ou, pour fixer un point de repère commode, à la mort de Luynes. Le pays était déchiré par la guerre protestante, et les choses se présentaient assez mal pour l'autorité royale. Non seulement les troupes royales se heurtaient à une résistance énergique, mais le gouvernement faisait preuve d'une lamentable indigence. Quelles qu'eussent été les faiblesses et les insuffisances de Luynes, il avait eu au moins le mérite de ramener au respect les seigneurs et la cour. Sa mort laissait un grand vide : non pas qu'on eût perdu un grand politique ni un habile administrateur, mais parce que

*Richelieu*, Paris, 1952. L'ouvrage, déjà ancien, de Jean H. Mariéjol, *Henri IV et Louis XIII*, Paris, 1905 (tome VI de l'*Histoire de France* d'Ernest Lavisse) reste utile. Signalons pour mémoire, malgré sa médiocrité, Luis Suárez Fernández, *Notas a la política anti-española del Cardenal Richelieu*, dans *Simancas. Estudios de historia moderna*, I, 1950, pp. 3-53 (Valladolid).

(1) Sur ce sujet la littérature est assez abondante, mais rien de définitif à citer. Il faut naturellement se reporter d'abord aux études sur la guerre de Trente Ans, qui fourniront les éléments du cadre historique. Sur la crise elle-même, l'ouvrage fondamental reste, malgré un titre qui peut tromper : Edouard Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et confédérés*, vol. III, Berne, 1906, et vol. IV, Bümpliz, 1909. Voir aussi Romolo Quazza, *Politica europea nella questione valtellinica*, dans *Nuovo archivio veneto*, nuova serie XLII, 1921, pp. 50-151, et Luigi Arezio, *La politica della Santa Sede rispetto alla Valtellina dal concordato d'Avignone alla morte di Gregorio XV*, Cagliari, 1899 ; des renseignements utiles dans Antonio Giussani, *Il forte di Fuentes*, Como, 1905. Parmi les ouvrages d'ensemble les plus indispensables, rapeplons Henri Hauser, *La prépondérance espagnole (1559-1660)*, Paris, 1948, Romolo Quazza, *Preponderanza spagnuola (1559-1700)*, Milano, 1950, et *Il periodo italiano della guerra dei Trent'anni* dans *R. storica italiana*, L, 1933, pp. 61-89, ainsi que *Mantova e Monferrato nella politica europea alla vigilia della guerra per la successione (1624-1627)*, Mantova, 1922. Voir aussi Pedro Marrades, *El camino del imperio. Notas para el estudio de la cuestión de la Valtelina*, Madrid, 1943. Comme on le voit, nous sommes forcé de faire un choix parmi les nombreuses publications qu'il faudrait citer.

Louis XIII, de plus en plus désemparé, ne trouva pas immédiatement l'homme fort dont il avait besoin. Plus par absence de têtes solides que par dilection, il laissa la réalité du pouvoir à une véritable gérontocratie, qui fit des deux ans qui séparèrent la mort de Luynes de la chute des Brûlart une des périodes les plus lamentables du siècle, diplomatiquement tout au moins (1).

Trois partis se divisaient la cour et cherchaient à s'assurer la faveur du taciturne monarque (pour autant que le terme de parti, qui nous semble très anachronique, soit admissible pour désigner ces groupements flottants, dans la composition desquels se mêlent étroitement les cabales de cour, les intérêts politiques et financiers, les vieux liens féodaux et les passions personnelles). Celui des Brûlart, dominé par le vieux chancelier Nicolas Brûlart de Sillery, et surtout par son fils, le fat et perfide marquis de Puysieulx (2), secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. Celui de la Reine-Mère, à qui la mort de Luynes avait rendu l'espoir de retrouver le chemin du pouvoir et dont l'ascendant sur le roi était facilité par le fait qu'il n'avait pas encore remplacé son favori. Celui de Condé enfin, qui, ennemi déclaré des Brûlart, hostile à Marie de Médicis, jouait, à défaut de qualités personnelles, de sa situation de premier prince du sang, car, selon les conceptions encore très médiévales du temps, sa naissance aurait dû lui assurer automatiquement une position prépondérante au conseil du roi, d'autant plus que l'héritier du trône était mineur.

Dans la masse des courtisans, aucune personnalité de premier plan. Du côté des Brûlart on trouvait le vieux président Jeannin, octogénaire, et qui allait mourir en 1622, tout comme le garde des sceaux de Vic, un brillant causeur et bon soldat comme Bas-

(1) Sur la période des Brûlart, Berthold Zeller, *Richelieu et les ministres de Louis XIII de 1621 à 1624*, Paris, 1880 (vieilli), Gabriel Hanotaux, *La crise européenne de 1621*, dans *Revue des Deux-Mondes*, VII, 1902, pp. 1-44 et 480-507, et *Richelieu cardinal et premier ministre, ibid.*, VIII, 1902, pp. 86-123. Voir aussi les ouvrages cités à la p. 298, n. 1, et Henri Carré, *La jeunesse et la marche au pouvoir de Richelieu (1585-1624)*, Paris, 1944.

(2) Sur Puysieulx, on ne saurait mieux dire que de citer le jugement d'une impitoyable perspicacité de Rohan : « Homme de petit courage, et dont toute l'industrie ne consistoit qu'en tromperies, il commença à penser à sa grandeur au lieu de celle de son maître... » (Henri de Rohan, *Mémoires*, dans Michaut et Poujoulat, *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France*, 2e série, tome V, Paris, 1837, p. 542).

sompierre, un ambitieux intrigant, bon administrateur au demeurant, comme Claude Bullion ; mais personne qui fît vraiment figure de grand homme d'Etat. Et pourtant, ce fut incontestablement ce parti qui fut au pouvoir jusqu'aux premiers jours de 1624. Au conseil figuraient, outre Sillery et Puysieulx, des hommes dévoués à leur cause, ou du moins crus tels : le marquis de La Vieuville par exemple, qui remplaça Schomberg, coupable d'être lié à Condé, à la surintendance des finances en 1623. Seul le vieux connétable de Lesdiguières faisait figure d'homme énergique, mais son influence était faible.

Hostile par principe aux Brûlart, Condé représente à la fois la politique ultra-catholique et le parti des féodaux. Mais il ne faut pas voir là de grandes conceptions politiques ; Condé était un homme parfaitement stupide, et l'hostilité dont nous parlons n'est qu'opportunisme, tout comme cette attitude : en effet, si les Brûlart acceptent de faire avec les protestants une paix de compromis à Montpellier (à la fin de 1622), ils n'en conduisent pas moins à l'extérieur une politique de concessions au pape et à l'Espagne, cependant que Condé, contre l'opinion de qui s'est signée la paix, y verra un affront personnel et étalera son mécontentement en partant brusquement pour l'Italie, sous le prétexte habituel d'un pèlerinage à Lorette, sans pour autant perdre une occasion de se déclarer ennemi de l'Espagne. Son absence, plus encore que sa nullité personnelle, ruinera rapidement son parti, alors même qu'aux yeux des observateurs contemporains, il apparaissait redoutable. En fait Condé ne retrouvera jamais l'autorité qu'il avait eue sous la régence de Marie de Médicis, et soigneusement tenu à l'écart de la cour dès son retour en France, il ne reconquerra jamais une réelle influence.

Contrairement donc à ce que pensaient la plupart des contemporains, ce ne fut pas à lui, mais à la Reine-Mère que fut réservée la gloire, fort modeste en vérité, d'avoir raison de la faveur des Brûlart. Et pourtant Marie de Médicis paraissait terriblement discréditée au départ et entourée d'hommes jugés suspects par le roi ou même chargés du pesant passé que constituait une collaboration avec le maréchal d'Ancre : parmi eux il faut naturellement réserver le premier rang à Richelieu, qui va obtenir

en 1622 un chapeau de cardinal si longtemps désiré. L'absence de rivaux sérieusement doués (si l'on excepte un homme remarquable comme Rohan, qui était protestant) va faciliter sa tâche de « réhabilitation », et, malgré l'hostilité que ne lui ménagea pas l'entourage royal, il va s'imposer peu à peu comme la seule tête vraiment solide de cette cour d'écervelés, de phraseurs et d'intrigants. Mais n'anticipons pas : jusqu'aux derniers jours de 1623, Richelieu sera nettement tenu à distance, malgré ses efforts constants pour être exactement informé des événements et pour ne pas se laisser oublier.

Ce qui lui permettra d'arriver à ses fins, ce sera surtout les échecs cuisants de la politique des Brûlart. Il faut dire à leur décharge qu'ils avaient hérité de Luynes une situation confuse et très équivoque. Rempli de louables intentions, Luynes avait adopté dès le début de la guerre de Trente Ans une politique qu'il est convenu de qualifier de catholique (1). Mais cela avait eu pour conséquence de rendre plus grave encore un malentendu qui pesait depuis longtemps sur la politique française, puisqu'il remontait en somme à la Réforme et à l'attitude à laquelle la France avait alors été acculée face à la puissance de Charles-Quint : toute politique anti-habsbourgeoise apparaissait comme une politique anti-catholique. Ce sera un des efforts constants de Richelieu de dissiper cette équivoque, dans les années suivantes, et de chercher, avec peu de succès d'ailleurs, à convaincre l'opinion, à commencer par le roi lui-même, que combattre l'Espagne n'équivalait pas à favoriser l'hérésie. Il y aurait une passionnante étude à faire sur ce problème, et sur le mythe de la « catholicité » de l'Espagne.

Embourbés dans une attitude absurde, qui consistait à promettre à Ferdinand II une aide contre ses sujets révoltés, tout en se rendant bien compte que cela aurait équivalu à un suicide, les ministres français n'avaient réussi qu'à multiplier les mécon-

(1) Sur la politique de Luynes, outre les ouvrages généraux, renvoyons à Berthold Zeller, *Le connétable de Luynes, Montauban et la Valteline*, Paris, 1879, et surtout à Victor-L. Tapié, *La politique étrangère de la France et le début de la guerre de Trente Ans (1616-1621)*, Paris, 1934. Voir les articles de Gabriel Hanotaux cités à la n. 1, p. 300, et *La genèse des idées politiques de Richelieu*, dans *Revue des Deux-mondes*, VII, 1902, pp. 814-850.

tents. En effet, devant ce revirement, les anciens alliés d'Henri IV, déjà découragés par la politique de la régence, avaient pris peur et perdu confiance dans la France ; les princes protestants allemands avaient complètement perdu le contact diplomatique avec Paris, les Suisses et les Hollandais ne cachaient pas leur mécontentement, l'Angleterre se rapprochait de l'Espagne et s'irritait de la politique inconséquente de la France, qui flirtait avec les puissances « catholiques », mais cachait à peine son opposition au mariage du prince de Galles avec l'infante (1). D'ailleurs la guerre contre les huguenots n'était pas de nature à concilier les sympathies des Etats protestants, non plus que la ligne de conduite équivoque adoptée à l'égard de la république de Genève, menacée par le duc de Savoie Charles-Emmanuel Ier (2). Parmi les princes italiens, les seuls qui ne fussent pas des satellites de l'Espagne cherchaient vainement à secouer la léthargie française ; mais les ministres français avaient mille raisons d'avoir peu de confiance dans le duc de Savoie, et les Vénitiens ne semblaient pas offrir à eux seuls un appui suffisant.

Ayant ainsi compromis ses alliances traditionnelles, la France n'avait pas pour autant gagné du terrain dans l'autre camp. Bien au contraire, l'aide promise à Ferdinand II, qui avait aliéné les sympathies des princes allemands, avait médiocrement satisfait l'empereur, puisqu'elle s'était bornée à une simple intervention diplomatique, entreprise à regret. Et Ferdinand II ne gardait à Louis XIII aucune reconnaissance du succès que lui avait valu par contre-coup le très malencontreux traité d'Ulm. Quant à l'incontestable rapprochement avec l'Espagne, il était peu sincère et reposait, de la part des Brûlart, sur la

(1) Sur cette affaire, François Guizot, *Un projet de mariage royal*, Paris, 1863 ; Samuel R. Gardiner, *Prince Charles and the Spanish Marriage. 1617-1623*, 2 vol., London, 1896 ; Carl Justi, *Die spanische Brautfahrt des Prinzen von Wales im Jahre 1623*, dans *Deutsche Rundschau*, XXXVI, 1883, pp. 197-233 ; Anton Gindely, *Eine Heirat mit Hindernissen*, dans *Zeitschrift für allgemeine Geschichte, Kultur-, Litteratur-, und Kunstgeschichte*, I, 1884, pp. 481-497, 607-629 et 641-666 ; Luigi Arezio, *L'azione diplomatica del Vaticano nella questione del matrimonio spagnuolo di Carlo Stuart, principe di Galles*, Palermo, 1896.

(2) Voir, entre autres ouvrages du même auteur, Romolo Quazza, *I primi anni di governo in Savoia del principe Tommaso*, dans *Convivium*, X, 1938, pp. 552-594.

crainte de faire une politique d'apparence anti-catholique. Mais, sous des relations formellement courtoises, subsistaient trop d'animosités et d'oppositions d'intérêts. Et, même à la cour de France, le ton était nettement anti-espagnol. Au total, la France se trouvait diplomatiquement isolée, avec une guerre civile sur les bras, des finances délabrées (elles le demeureront durant tout le règne), une structure sociale chancelante et un gouvernement d'une instabilité qui était devenue proverbiale.

Mais, pour obtenir de la France les décisions énergiques qui s'imposaient, et tout d'abord des changements radicaux dans le personnel gouvernemental, il faudra non plus une situation latente comme celle que nous venons d'esquisser, si grave soit-elle, mais une secousse plus violente, et ce sera précisément l'affaire de Valteline qui provoquera, après des années de tergiversations, la rupture de la politique de faiblesse, et par conséquent de grands changements intérieurs et extérieurs. De là ressort que notre sujet se délimite de la manière suivante : comment la crise de Valteline a-t-elle influé sur l'orientation de la politique française ? et sur l'équilibre ministériel ? On sait que les historiens de l'époque Louis XIII, depuis un remarquable article de Georges Pagès (1), sont d'accord pour considérer qu'un des tournants du règne, et en particulier du ministère de Richelieu, est marqué par la grande crise de 1629-1630. Nous voudrions montrer que cette grave crise politique et morale est préfigurée dans les événements de 1622-1626, qui sont eux aussi étroitement liés, remarquons-le, aux affaires italiennes.



Rappelons brièvement les faits, fort notoires d'ailleurs (2) : l'affaire de Valteline proprement dite a éclaté quand, en juillet

(1) Georges Pagès, *Autour du « grand orage ». Richelieu et Marillac : deux politiques*, dans *R. hist.*, CLXXIX, 1937, pp. 63-97.

(2) Ajoutons aux titres indiqués à la note 1 de la p. 299 quelques textes contemporains : Bartholomäus Anhorn, *Graw-Pünter-Krieg 1603-1629*, publié par Conradin von Moor, Chur, 1873 ; Fortunat von Juvalta, *Denkwürdigkeiten. 1567-1649* (publié dans *Archiv für die Geschichte der Republik Graubünden*, I), Chur, 1848 ; Ulisse de Salis-Marschlins, *Memorie*, Coira, 1931 ; Fortunat Sprecher von Bernegg, *Historia motuum et bellorum*

1620, les Valtelins, habitants catholiques d'un pays sujet des Ligues Grises, se sont révoltés contre leurs suzerains, protestants pour la plupart (Sacro Macello). Soutenus ouvertement par le duc de Feria, gouverneur de Milan, ils avaient réussi à se libérer et, depuis lors, ils s'administraient librement, mais restaient en pratique étroitement liés au représentant de Philippe IV en Lombardie.

L'affaire peut sembler mince ; nous avons du mal à comprendre que toute l'Europe s'y soit intéressée avec passion. Cependant il faut garder bien présente à l'esprit la signification des pays rhétiques dans le jeu politique d'alors. Un des grands problèmes qui dominaient les événements en Europe centrale était le problème des communications alpestres. Le roi de France, traditionnellement allié aux Vénitiens, ne pouvait communiquer avec eux qu'à travers la Suisse et les Grisons, s'il voulait éviter la route par le Milanais espagnol. Venise redoutait depuis longtemps de voir ses ennemis de Madrid, d'Innsbruck ou de Vienne couper cette voie d'accès, qui lui assurait non seulement une éventuelle aide française, mais aussi l'arrivée des troupes mercenaires suisses, allemandes ou hollandaises. Inversement, une des constantes de la politique espagnole depuis l'acquisition de Milan avait été de chercher un contact direct entre la région du lac de Côme et le Tyrol autrichien ; il était en effet fort gênant de dépendre de la bonne volonté des Suisses, des Grisons ou, pis encore, des Vénitiens pour faire passer des troupes de l'une à l'autre possession habsbourgeoise, et les secours que les souverains de Vienne et de Madrid pouvaient s'offrir mutuellement en étaient entravés. En outre, à l'expiration de la trêve, quand la guerre reprit aux Pays-Bas (1621), la nécessité d'envoyer des forces armées d'Italie par l'Allemagne vers les Flandres fut plus impérieuse encore.

*postremis hisce annis in Rhaetia excitatorum et gestorum,* Coloniæ Allobrogum, 1629 ; Molina, *La Valteline,* Genève, 1631 ; P. Linage de Vauciennes, *Mémoires sur l'origine des guerres qui travaillent l'Europe depuis cinquante ans,* 2 vol., Paris, 1677. Voir aussi Antonio Giussani, *La rivoluzione valtellinese del 19 luglio 1620,* Milano, 1940, et l'important ouvrage d'Alexander Pfister, *Georg Jenatsch. Sein Leben und seine Zeit,* Basel, 1951. De bonnes indications bibliographiques dans les études de Romolo Quazza citées à la note 1 de la p. 299.

On conçoit donc que la disposition des passages rhétiques ait revêtu une importance considérable. Or, depuis Henri IV, la France en avait l'exclusivité, et même les Vénitiens n'avaient pu obtenir un traitement favorable que pendant une période limitée ; ils l'avaient perdu devant l'opposition de la diplomatie française lors des négociations de 1616-1617 (1). Ainsi la libération de la Valteline faisait échapper au contrôle français et passer pratiquement aux mains espagnoles une voie importante, puisque par Sondrio, Bormio et le col du Stelvio, on allait de Milan à Innsbruck sans toucher au territoire grison. Quand, peu après, l'archiduc Léopold occupa le Val Münster, on disposa du passage parallèle de l'Umbrail. Et la menace qui pesait sur les Ligues Grises pouvait faire craindre que d'autres cols changeassent de mains, la Maloja, la Bernina et le Splügen en particulier.

Le roi de France, allié officiel des Grisons et des Suisses, ne pouvait tolérer ni ce coup porté à ses amis ni l'ouverture d'une liaison Madrid-Barcelone-Gênes-Milan-Innsbruck-Vienne. Cela signifiait en effet la perte des protestants allemands, et une grave menace pour les Provinces-Unies. Très inquiète, Venise multiplia les efforts pour que la France soutînt énergiquement dans ce domaine la politique qui avait été celle d'Henri IV.

Là encore, la première réaction de Luynes avait été de régler l'affaire à l'amiable, et il avait paru remporter un succès diplomatique quand Bassompierre avait conclu à Madrid le traité apparemment favorable du 25 avril 1621, qui restituait la Valteline aux Grisons. Mais il resta, comme on le sait, inexécuté : en effet, les Suisses et Valaisans refusèrent de donner leur garantie, et l'instrument diplomatique avait été rédigé de façon telle que les Espagnols purent affecter de considérer cette garantie comme une condition préalable *sine qua non* à la mise à exécution de l'accord. Or Feria et son envoyé Casati, ainsi que le président de Dôle, Adrien de Thomassin, délégué en Suisse pour traiter cette affaire, n'avaient pas caché leur peu d'envie de voir le traité traduit dans les faits et avaient incité par tous les moyens les cantons à refuser le fardeau dont on prétendait les charger.

(1) Voir Edouard Rott, *op. cit.*, vol. III, *passim*.

La duplicité de la politique espagnole était patente, même si à Madrid on affirmait que Feria n'en faisait qu'à sa tête et agissait contre ses instructions. Cependant les ministres français avalèrent l'affront sans autre réaction que des protestations platoniques. Pendant une année et demie, l'affaire resta en suspens, les Brûlart, qui venaient, après la mort de Luynes, d'accéder au pouvoir, ne prirent aucune initiative réelle, et on continua en Suisse des négociations aussi longues qu'inutiles. Pour compliquer encore une situation qui l'était déjà tellement, l'ambassadeur français à Madrid, le comte du Fargis, prit sur lui de signer un nouveau traité, qui prévoyait le dépôt des forts de Valteline entre les mains du Grand-Duc de Toscane. Il fut désavoué. La France voulait absolument laisser les choses dans l'expectative tant que durerait la guerre contre les protestants. Mais pendant ce temps, l'archiduc Léopold faisait revivre de vieilles revendications sur une partie des Grisons, imposait par la force des concessions et contraignait les Ligues Grises, mal soutenues par leurs alliés helvétiques, à renoncer à l'alliance française et à la remplacer par des accords avec Milan et avec lui-même, à lui reconnaître la possossion d'une partie du territoire rhétique et à rétablir l'évêque de Coire dans ses anciennes prérogatives ; en même temps les Grisons renonçaient à la Valteline (traités de Milan et de Lindau. 1622). L'incurie française aliénait les sympathies des Suisses protestants, dont l'appui aurait été indispensable pour tenter quelque chose en faveur des Ligues Grises.

A peine la paix de Montpellier signée, les appels des alliés vénitiens et savoyards redoublèrent, appuyés de l'intervention personnelle de Lesdiguières. Inquiets des succès incessants de l'Espagne, qui se rapprochait de l'Angleterre, qui mettait la main sur une partie du Palatinat et sur plusieurs positions importantes en Allemagne et en Italie, qui reprenait la guerre contre les Hollandais, les Brûlart décidèrent de faire une démonstration : c'est là le sens qu'il faut donner, à notre avis, à la spectaculaire rencontre de novembre 1622, réunissant à Avignon Louis XIII, ses ministres, Charles-Emmanuel Ier et deux de ses fils et l'ambassadeur vénitien Giovanni Pesaro. Les bases d'un

accord visant à soustraire la Valteline aux Espagnols pour la rendre aux Grisons furent ébauchées. Après des négociations plus détaillées entre les ministres français, le prince de Piémont et Pesaro, le traité définitif fut signé à Paris, le 7 février 1623. La guerre paraissait imminente.

Le gouvernement espagnol se hâta de faire des ouvertures conciliantes, tout en adoptant une attitude de façade menaçante et dédaigneuse. Très désireux d'éviter un conflit, les Brûlart se laissèrent amener à un compromis : par une convention signée le 14 février à Madrid par Olivarès et le nonce, en présence de du Fargis, le roi d'Espagne remettait les forts de Valteline au pape, pour qu'il les gardât en dépôt jusqu'à règlement du litige. La nouvelle souleva un tollé général. Non seulement Charles-Emmanuel et les Vénitiens se plaignirent avec raison de la duplicité française, et de ces négociations menées simultanément dans les deux camps, mais en France même, beaucoup de « bons Français » ne cachaient pas leur indignation devant la politique honteuse des Brûlart. Tous leurs ennemis, de plus en plus nombreux, firent chorus (1). Sentant le vent tourner, une des créatures des Brûlart, le surintendant La Vieuville, se séparait de leur cause, et gagnait progressivement la confiance du roi.



Que faisait Richelieu dans tout cela ? Toujours présent, mais toujours prudemment dans l'ombre, il suivait les événements avec une attention toujours en éveil. Présent à Avignon, où il avait laissé entendre qu'il était partisan d'une action énergique, renseigné très précisément sur tous les problèmes du jour, il avait l'habileté de soigner sa réputation d'homme enclin à tenir tête à l'Espagne, sans cependant se présenter comme autre chose qu'un fidèle serviteur de Marie de Médicis. Dans cette cour d'ambitieux forcenés, il eut la suprême astuce de se faire

(1) Voir les ouvrages cités aux p. 298, n. 1, p. 300, n. 1, p. 316, n. 1. Les textes des divers accords et traités auxquels nous nous référons sont pour la plupart publiés dans J. du Mont, *Corps universel diplomatique du droit des gens*, vol. V, partie II, pp. 395-489, Amsterdam-La Haye, 1728.

prier pour prendre place parmi les conseillers intimes du roi. Sans apparaître jamais dans la cabale qui eut raison de la faveur des Brûlart, il en fut un des artisans : il est hors de doute qu'il inspira certains libelles, et surtout les publicistes qui exploitaient les fautes de Puysieulx et les affaires grisonnes. Ses relations avec Fancan, auteur du sanglant pamphlet intitulé *la France mourante* en font foi (1).

Il vaut la peine de remarquer que ce furent les événements intérieurs qui se précipitèrent et eurent pour effet de raidir la politique extérieure. En effet, le roi redemanda les sceaux au vieux chancelier de Sillery le 1er janvier 1624, et le 5 février, Puysieulx était renvoyé à son tour. La Vieuville restait maître de la situation. Des hommes nouveaux entrèrent au conseil du roi, en particulier le garde des sceaux Etienne d'Aligre, et les trois nouveaux secrétaires d'Etat, qui se partagèrent les Affaires étrangères.

Les effets de ces changements furent immédiats : tension avec l'Espagne, rapprochement avec l'Angleterre, qui se marqua par des ouvertures de mariage entre le prince de Galles et Henriette de France, tractations avec les Hollandais, etc... Mais entre temps un acte important avait été préparé à Rome, où Urbain VIII avait mis sur pied avec l'ambassadeur français Sillery, frère du chancelier, un traité qui aurait dû régler l'affaire de Valteline. Sillery s'était avancé trop loin, et avait accordé que les Espagnols pussent disposer, avec quelques réserves, des passages par la Valteline, après restitution de la vallée aux Grisons à des conditions fort dures, pour les contraindre au respect de la religion catholique en Valteline.

Le traité fut apporté à Paris par l'ancien ambassadeur à

(1) Sur Fancan, Theodor Kükelhaus, *Zur Geschichte Richelieus. Unbekannte Papiere Fancans,* dans *Historische Vierteljahrschrift,* II, 1899, pp. 18-38, et *Bericht über Studien zur Geschichte Fancans,* dans *Jahresbericht des städtischen Realgymnasiums zu Düsseldorf,* 1905, pp. 12-17. Erich Wiens, *Fancan und die französische Politik (1624-1627),* dans *Heidelberger Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte,* Heft 21, Heidelberg, 1908. Gustave Fagniez, *Fancan et Richelieu,* dans *R. hist.,* CVII, 1911, pp. 59-78 et 310-322, et CVIII, 1911, pp. 75-87. Dans Léon Geley, *Fancan et la politique de Richelieu de 1617 à 1627,* Paris, 1884, les pages 137 à 166 sont consacrées à *La France mourante.*

Coire, Etienne Gueffier, qui résidait depuis peu à Rome à titre de conseiller spécialisé dans les affaires rhétiques. Il fut fort mal reçu, et apparut comme le couronnement de l'œuvre des ministres disgrâciés. Sillery fut désavoué, et, comme son rappel était déjà décidé, on ordonna à son successeur, le comte de Béthune, d'expliquer au pape les mille raisons pour lesquelles on devait repousser ce traité. Dès avant l'arrivée de Béthune à Rome (l'intérim fut assuré par l'archevêque de Lyon Denis de Marquemont et le cardinal de La Valette), des conversations avaient commencé avec les ambassadeurs vénitien et savoyard à Paris, pour réaliser le traité de février 1623 et entreprendre quelque chose dans les Grisons.

C'est dans cette atmosphère belliqueuse qu'il faut se représenter l'entrée de Richelieu au conseil (29 avril 1624). Il était alors sans aucun doute considéré comme l'homme de Marie de Médicis, ce qui montre bien que les contemporains ne concevaient pas comme contradictoires l'appartenance à un parti nettement catholique et la politique anti-espagnole. Cependant beaucoup seront assez surpris de constater que l'attitude de ce prince de l'Eglise a été, plus délibérément que prévu, une attitude désinvolte à l'égard du pape. D'ailleurs, il ne faut pas oublier que Richelieu était bien loin en 1624 d'avoir les grands plans et les desseins précis qu'il a voulu faire croire plus tard ; les vues d'une certaine histoire très académique du ministère sont à corriger impitoyablement sur ce point. Richelieu apparut à ce moment comme l'homme de la politique d'énergie certes, mais pas du tout comme l'homme de la rupture ni comme l'homme des alliances protestantes ; l'Eminence de 1624 est, sur ces points, fort loin de l'Eminence de 1635.

On connaît bien la suite des événements : les négociations difficiles avec les ambassadeurs alliés sur l'entreprise des Grisons, les efforts d'entente des trois puissances liguées avec l'Angleterre pour une opération commune en Allemagne confiée à Mansfeld, l'envoi du marquis de Coeuvres en Suisse, avec l'ordre secret de préparer le soulèvement des Grisons, etc... Mais pendant l'été, la brève faveur de La Vieuville prit fin (13 août 1624), sans que pour autant Richelieu devînt le ministre omni-

potent que l'on a peint parfois. Il avait certainement contribué à la disgrâce du surintendant, dont les fonctions furent partagées entre Marillac et Champigny : Fancan était de nouveau entré en lice avec *le Mot à l'oreille* et *La voix publique au roi* (1). Pour les observateurs de l'époque, la situation au conseil du roi, après tant de changements en si peu de temps, apparaissait plus instable que jamais, et on hésitait sur le nom du nouveau chef effectif. Qui allait prendre le dessus, de Schomberg, triomphalement rappelé de sa disgrâce, de Richelieu, en pleine ascension, de Condé, qui était de retour en France et intriguait pour rentrer à Paris, de Puysieulx, dont certains croyaient pouvoir annoncer le rappel ?

On voit donc que l'affaire de Valteline a joué un rôle capital dans le complexe d'événements qui amenèrent Richelieu au pouvoir. A défaut d'une politique d'ensemble, avait-il sur ce sujet précis des idées très nettes de ce qu'il fallait faire ? On en peut douter. Qu'il vît avec exactitude l'importance du problème, c'est certain ; les témoignages abondent, de tout genre (2). Mais dans la pratique il semble avoir hésité sur le choix des moyens. Il a multiplié les déclarations énergiques et les allures cassantes ; mais cela était essentiellement destiné à en imposer aux alliés, dont les intentions tendaient à la guerre. D'autre part, il a cherché, par tous les moyens, à éviter l'irréparable, convaincu que la rupture serait trop dangereuse pour la France et prématurée, ou plutôt déplacée : car à des considérations de finances et de sécurité intérieure se sont associées des considérations personnelles : il eût risqué, en cas de guerre, non seulement la puissance française, mais sa propre situation, si lentement conquise.

Sans entrer dans les détails des opérations militaires et des tentatives diplomatiques qui occupèrent la fin de l'année 1624 et tout 1625, il est toutefois nécessaire de rappeler quelques élé-

(1) Voir Léon Geley, *op. cit.*, pp. 176-206.

(2) Citons, entre mille autres exemples, les pp. 743-756 des *Maximes d'Etat et fragments politiques* publiés par Gabriel Hanotaux (*Collection des documents inédits*, Mélanges historiques, vol. III), Paris, 1880. Voir les déclarations faites en 1622 à Avignon par Richelieu dans Romolo Quazza, *op. cit.*, (p. 303, n. 2), p. 580.

ments essentiels : en novembre, le marquis de Coeuvres soulevait les Grisons contre l'oppression de Léopold et entrait en Rhétie avec des troupes françaises, suisses et grisonnes. La situation était rétablie telle qu'elle y avait existé jusqu'à 1621. De là, le chef français descendait par Poschiavo dans la Valteline. Agissant théoriquement au nom des Grisons, mais en fait grâce aux subsides fournis par la France, Venise et la Savoie, il chassait les garnisons pontificales de Tirano, Sondrio, Bormio, et, plus difficilement, de Chiavenna. Répondant à l'appel tardif du chef pontifical, le marquis de Bagno, Feria envoyait des renforts espagnols, qui parvenaient à conserver en Valteline la seule position fortifiée de Riva (1).

Pendant ce temps, une autre opération, qualifiée de diversion, était entreprise contre Gênes. Mais, refusant de la reconnaître comme utile à l'entreprise de Valteline, les Vénitiens n'y concoururent pas. Charles-Emmanuel, prétextant des différends avec les Génois à propos du fief de Zuccarello, attaquait la République, avec l'aide de contingents français commandés par Lesdiguières et Créquy. Quant à l'opération de diversion en Allemagne, confiée à Mansfeld, elle se réduisait pratiquement à néant, à la suite du désaccord entre les alliés à ce propos, qui remontait au début de l'alliance franco-vénéto-savoyarde, et qui s'était manifesté par le refus vénitien de ratifier la convention de Saint-Germain-en-Laye (5 septembre 1624). Dès le printemps de 1625, Coeuvres était bloqué devant Riva, et la situation resta stationnaire en Valteline durant toute l'année. Sur l'autre front, après de brillants succès initiaux, le duc de Savoie et Lesdiguières reperdaient quasi toute la Riviera ligure et ne parvenaient ni à bloquer le port de Gênes ni surtout à couper les communications entre Gênes et Milan, ce qui était le but de l'opération (2).

(1) Sur la campagne militaire : Ulrico Martinelli, *La campagna del marchese di Coeuvres (1624-1627)*, Città di Castello, 1898, repris dans *Le guerre per la Valtellina nel secolo XVII*, Varese-Como, 1935. Et Jacques Humbert, *Alpins d'autrefois. La campagne du marquis de Coeuvres en Valteline (1624-1627)*, dans *Cahiers d'information des troupes de montagne*, XXXVI, avril 1956, pp. 5-30 (Grenoble, 1956), ou *En Valteline avec le marquis de Coeuvres*, dans *R. hist. de l'armée*, XIV, 1958, fasc. 4, pp. 47-67.

(2) A ce propos nous renvoyons à notre article sur *La marine de*

Devant ces échecs, les ministres français témoignèrent de la plus grande indécision. Venise et la Savoie auraient voulu, pour obtenir un résultat décisif, attaquer Milan, d'où partaient tous les renforts espagnols pour la Valteline comme pour Gênes. Mais, en France, on se déroba devant ce geste, qui aurait certainement déchaîné la guerre ouverte avec l'Espagne (1). Après avoir proclamé qu'on ne négocierait pas, on accepta d'écouter les ouvertures faites par les envoyés pontificaux à Paris, le nonce Spada d'abord, puis Bernardino Nari, et enfin par un légat *a latere*, le cardinal Francesco Barberini, neveu d'Urbain VIII, qui arriva à Paris en mai 1625. Des ordres ultra-secrets furent envoyés pour ralentir les opérations de Valteline, et durant tout l'été on chercha une base d'entente possible ; mais le pape se refusait à reconnaître aux Grisons la souveraineté de la Valteline, jugée indispensable par les Français. Tout accord fut donc impossible (2). Néanmoins on avait perdu des mois et découragé

*guerre française au début du ministère de Richelieu*, dans *Schweizerische Zeitschrift für Geschichte*, X, 1960, pp. 18-42. Sur la campagne de Gênes, nous nous bornerons à citer *Actes et correspondance du connétable de Lesdiguières*, publiés par Louis-Archambaud Douglas et Joseph Roman, vol. II, Grenoble, 1881 ; François Bouchet, *Histoire des exploits généreux faits par les armées, tant du Roy que de Son Altesse, sous l'heureuse conduite de feu Monseigneur le Conestable de les Diguieres*, Grenoble, 1626 ; Luca Assarini, *Delle guerre e successi d'Italia dall'anno 1613 sino al 1630*, pp. 327-475, Torino, 1665 ; Pietro Giovanni Capriata, *Dell'Historia libri dodici*, pp. 365-596, Genova, 1638. En outre Charles Dufayard, *Le connétable de Lesdiguières*, Paris, 1892, et tous les travaux classiques sur Charles-Emmanuel I[er] et son temps, par exemple Roberto Bergadani, *Carlo Emanuele I*, Torino, 1926 ; *Carlo Emanuele I. Miscellanea*, 2 vol., Torino, 1930 ; Romolo Quazza, *Tommaso di Savoia-Carignano nella guerra contro Genova*, dans *Giornale storico e letterario della Liguria*, XIII, 1937, pp. 1-14, 104-113 et 175-181. Et naturellement tous les historiens de Richelieu, surtout ceux du XVII[e] siècle.

(1) Sur la politique vénitienne, outre les histoires classiques de Venise, consulter Heinrich Kretschmayr, *Geschichte von Venedig*, vol. III, Gotha, 1934, et Hans von Zwiedineck-Südenhorst, *Die Politik der Republik Venedig während des Dreissigjährigen Krieges*, 2 vol., Stuttgart, 1882-1885. Voir le résumé de notre communication, présentée au Congrès international de Stockholm en août 1960, dans *XI[e] Congrès international des sciences historiques. Résumés des communications*, pp. 166-168 (*La politique vénitienne et la première partie de la guerre de Trente Ans en Italie*), Göteborg - Stockholm - Uppsala, 1960. Nous espérons publier prochainement le texte intégral.

(2) Sur la mission du légat : Augusto Bazzoni, *Il cardinale Francesco Barberini legato in Francia ed in Ispagna nel 1625-1626*, dans *Archivio storico italiano*, serie V, t. XII, 1893, pp. 335-360 ; Gustave Fagniez, *Le*

les alliés, tenus à l'écart de ces tractations, et qui désespéraient d'amener la France à une prise de position décidée. Comme on le voit, la ligne politique suivie par Richelieu, qui était d'ailleurs loin de conduire toute l'affaire à sa guise, n'est pas du tout aussi nette qu'on l'a dit trop souvent.

Après la trêve de fait imposée par les mois d'hiver, il fallut prendre une résolution, et chacun, au premier printemps de 1626, attendait la guerre. Or, en mars, se répandit la nouvelle que la paix avait été signée à l'improviste à Madrid. C'était exact : Olivarès était arrivé à s'entendre avec du Fargis, et un traité avait été conclu. Richelieu a affirmé que c'était sans son ordre ; ce n'est qu'à demi juste. Richelieu savait parfaitement que du Fargis négociait, et lui avait fait envoyer des ordres précis ; mais l'ambassadeur n'avait pas eu mission de conclure si rapidement, ni aux conditions qu'il accepta. Des documents irréfutables en font foi (1).

Dès la diffusion de la nouvelle et des articles du traité, encore imparfaitement connus d'ailleurs, des protestations nombreuses se firent entendre : l'ambassadeur savoyard et le prince de Piémont, qui se trouvait justement à Paris, l'ambassadeur vénitien Contarini, les Hollandais, les Anglais, etc... ne cachèrent pas leur désapprobation ; les alliés auraient voulu être consultés préalablement (ce fut pour cela qu'on affirma que du Fargis avait agi sans demander d'instructions) ; quant aux Suisses et surtout aux Grisons, ils laissaient entendre qu'ils n'accepteraient pas un traité négocié sans eux, et qui lésait leurs intérêts. Mais tout ce que ces protestations obtinrent fut la correction de quelques détails. Une nouvelle rédaction fut faite

*père Joseph et Richelieu*, vol. I, pp. 210-229, Paris, 1894 ; Michel Houssaye, *Le cardinal de Bérulle et le cardinal de Richelieu. 1625-1629*, pp. 48-59, Paris, 1875. Sur la politique pontificale, l'article très médiocre d'Aldobrandino Malvezzi, *Papa Urbano VIII e la questione della Valtellina*, dans *Archivio storico lombardo*, serie VIII, vol. VII, 1958, pp. 5-113. On dispose de l'instruction de Spada dans Auguste Léman, *Recueil des instructions générales aux nonces ordinaires de France de 1624 à 1634* (*Mémoires et travaux publiés par des professeurs des Facultés catholiques de Lille*, fasc. XV), Paris, 1920.

(1) Démonstration dans Edouard Rott, *op. cit.* Nous comptons consacrer prochainement un article à une étude détaillée de ce curieux point d'histoire diplomatique.

à Madrid, signée, et Louis XIII la ratifia (mai 1626). Ce traité de Monçon accordait la restitution de la Valteline aux Grisons, mais avec des réserves telles, destinées théoriquement à assurer la sécurité du catholicisme dans la vallée, que la souveraineté grisonne se trouvait réduite à une pure forme.

***

Il n'entre pas dans notre sujet de parler des missions diplomatiques qui eurent pour but de calmer la colère des alliés et de chercher à convaincre les Grisons de se soumettre ; Bullion à Turin, Châteauneuf à Venise, à Coire et en Suisse, déployèrent de grands efforts, et plus d'éloquence que de sincérité. Venise obtint du moins une compensation : Louis XIII promit en grand secret de faire bénéficier les Vénitiens pendant dix ans du droit de passage exclusif par la Valteline qui lui était à nouveau reconnu. On sait d'ailleurs que la situation aux Grisons allait bientôt attirer de nouveau l'attention mondiale, quand éclata la guerre de Mantoue.

Ce qui en revanche nous intéresse ici au premier chef est la question suivante : pourquoi ces demi-succès pendant le conflit ? Pourquoi ces demi-mesures ? Pourquoi ce traité dont Richelieu savait bien lui-même tous les défauts ?

Certes il ne faut pas sous-estimer l'importance des difficultés financières dans lesquelles les ministres se débattaient. Elles ont pesé lourdement sur les décisions à prendre, et pas seulement pour l'affaire de Valteline (1). Mais cela n'explique pas tout : il y a eu incontestablement un flottement grave dans la politique française, des incertitudes, et, pour tout dire, un désir très net de ne pas trop s'engager. Cette attitude, qui contraste

(1) Faute d'une étude sur les finances sous Richelieu, se reporter aux très utiles indications contenues dans Jean-Roland Mallet, *Comptes rendus de l'administration des finances du royaume de France*, Londres, 1789 ; François Véron de Forbonnois, *Recherches et considérations sur les finances de France*, 2 vol., Basle, 1758 ; Jeanne Petit, *L'assemblée des notables de 1626-1627*, Paris, s.d. (1937), ouvrage à peu près introuvable hors de la Bibliothèque nationale ! Nous remercions M. Roland Mousnier, qui a attiré notre attention sur l'ouvrage de Mallet.

tellement avec l'idée stéréotypée qu'on se fait d'un Richelieu immuablement décidé et impitoyablement cartésien, étonnera moins si l'on tient compte de la situation intérieure et des courants d'opinion.

Il ne faut pas oublier un élément essentiel de l'affaire de Valteline, c'est qu'on y avait offensé le pape : ses troupes avaient été délogées par Coeuvres des positions fortifiées de la vallée de l'Adda. Aussi l'Espagne avait-elle eu beau jeu à dénoncer l'impiété française, et à présenter Louis XIII et ses ministres comme des fauteurs d'irréligion ou d'hérésie, puisque, non contents de s'attaquer au Saint-Siège, ils soutenaient les Grisons protestants, les Hollandais, les princes allemands et d'autres, pour en même temps négocier avec les huguenots de l'intérieur au lieu de les exterminer. Cette situation menaçait de s'éterniser. Or, craignant des troubles intérieurs, le gouvernement allait multiplier les concessions à Rohan et à ses coréligionnaires, devenus exigeants depuis les exploits maritimes de Soubise.

De tout cela, de nombreux Français s'inquiétaient. On parle souvent de parti « dévot », et on l'accuse d'avoir été partisan de l'Espagne. C'est simplifier un peu les choses. Mais il est certain que beaucoup de catholiques sincères s'interrogeaient devant cette attitude bizarre du roi Très-Chrétien et de son cardinal-ministre, et avaient quelque mal à comprendre. En outre, il ne manquait pas de catholiques zélés pour prendre une position plus décidée, et pour crier au scandale. Nous renvoyons ici aux nombreux travaux sur l'opinion publique et la littérature polémique de l'époque (1). De nombreux libelles critiquaient durement l'attitude française, en particulier son refus de se plier aux vues du pape sur la situation à instaurer en Valteline telles

(1) Louis Dedouvres, *Le Père Joseph polémiste*, Paris-Angers, 1895 ; Gustave Fagniez, *L'opinion publique et la presse politique sous Louis XIII. 1624-1626*, dans *R. histoire diplomatique*, XIV, 1900, pp. 352-401, et *L'opinion publique et la polémique au temps de Richelieu*, dans *R. Quest. historiques*, LX (nouvelle série XVI), 1896, pp. 442-484 ; Hans Nabholz, *Die öffentliche Meinung in Frankreich und die Veltinerfrage zur Zeit Richelieus*, dans *Jahrbuch für schweizerische Geschichte*, XXVI, 1901, pp. 1-67 ; Rudolf von Albertini, *Das politische Denken in Frankreich zur Zeit Richelieus*, Marburg, 1951. Sur le rôle des Jésuites, apologie dans François Garasse, *Histoire des Jésuites de Paris pendant trois années (1624-1626)*, publiée par le P. Auguste Carayon, Paris, 1864.

que le légat Barberini les avait exposées. Après les *Mysteria politica,* qui attaquaient durement la politique de Richelieu, la publication de l'*Admonitio ad regem christianissimum* avait suivi de peu l'échec du neveu du pape. Naturellement les réponses furent immédiates et virulentes : citons le *Catholique d'Estat,* la *Reponse au libelle intitulé Advertissement au Roy Très Chrestien,* etc... Mais ces polémiques ne désarmaient pas les ennemis. Or le plus grave était qu'ils ne se rencontraient pas tous dans les milieux ecclésiastiques ou jésuites, ni même hors de France.

Au sein même du groupe assez restreint des hommes au pouvoir, une opposition inquiétante se manifestait : Schomberg ne paraissait pas sûr, et pencha un moment vers le parti « dévot » ; du moins plusieurs contemporains lui prêtèrent l'intention nette de profiter de la situation pour prendre la place de Richelieu au conseil du roi. Un fidèle de la Reine-Mère, le père de Bérulle, ne cachait pas son désir de voir la France cesser de flirter avec l'hérésie, et se rapprocher de l'Espagne. Marillac opinait dans le même sens. Marie de Médicis elle-même commençait à ne plus suivre les idées de son ancien favori, devenu cardinal grâce à elle. On commençait à flairer entre eux une brouille prochaine (1). Tous ces gens redoutaient de voir la France infectée d'hérésie, à la suite des concessions qu'aurait imposées une guerre contre l'Espagne, et par conséquent un accord à tout prix avec les huguenots. Dès l'été 1625, sentant qu'il se compromettait, Richelieu avait eu l'habileté de s'adjoindre Schomberg pour négocier avec le légat pontifical, puis de lui laisser même une grande part de responsabilités dans la rupture. Il avait également fait intervenir, lors des suprêmes tentatives d'entente, deux religieux : le P. de Bérulle, rentré de Rome où il était allé demander la dispense pontificale pour le mariage d'Henriette, et, pour le doubler, le P. Joseph, qui était déjà fort avancé dans la confiance du cardinal.

Mais ces précautions ne donnaient qu'une sécurité provisoire, et Richelieu sentait sa position précaire devant une op-

(1) Voir par exemple Victor-L. Tapié, *La France de Louis XIII et de Richelieu* (Paris, 1952), p. 183.

position aussi puissante. Pour la désarmer, il fallait des concessions plus tangibles, et on peut penser que la conclusion du traité de Monçon fut, dans ce domaine, un geste imposé par l'insécurité personnelle du ministre. Du moins, pensons-nous, le sentiment de ne pas pouvoir jouer plus longtemps un jeu dangereux a dû peser d'un certain poids sur la décision prise par Richelieu. Il est bien caractéristique à cet égard que Bérulle ait participé à la rédaction des instructions envoyées à du Fargis, et ait été informé des modifications à apporter au traité proposé ; ce qui a fait croire à l'abbé Houssaye, biographe trop enthousiaste, que Bérulle avait eu toute la responsabilité de cette affaire (1).

Ce traité, imposé à Richelieu par des conditions de politique intérieure et extérieure, a eu aussi des effets importants dans ces deux domaines. En effet, il avait fallu, pour en arriver là, non seulement l'incertitude de la situation internationale, non seulement la faiblesse militaire de la France et le peu de fond qu'on pouvait faire sur les alliés, mais aussi le délabrement des finances, la pression du parti « dévot », la menace protestante, et aussi un élément dont nous n'avons pas encore parlé, et qui est la situation extrêmement instable créée par les cabales de cour, et en particulier les signes avant-coureurs de la première grande crise de ce genre à laquelle Richelieu allait devoir faire front, nous voulons parler de l'affaire improprement nommée « de Chalais ». Rappelons en effet une coïncidence troublante : la ratification royale au traité de Monçon est datée du 2 mai ; deux jours après, Ornano était arrêté, premier événement de l'orage de l'été 1626.

Or pendant que cette situation fort trouble retenait l'attention des contemporains, les conséquences politiques et diplo-

(1) Sur Bérulle, Michel Houssaye, *Le P. de Bérulle et l'Oratoire de Jésus. 1611-1625*, Paris, 1874, et *Le cardinal de Bérulle et le cardinal de Richelieu. 1625-1629*, Paris, 1875. C'est dans ce dernier ouvrage, aux pages 88-104, qu'on trouvera les affirmations que nous mettons en cause : après examen du dossier M 232 des Archives Nationales, nous pensons pouvoir douter que le fait qu'on y trouve divers documents importants de la main de Bérulle, par exemple relatifs au traité de Monçon, signifie que celui-ci ait eu la responsabilité de leur inspiration et de leur rédaction.

matiques de la conclusion du traité de Monçon se manifestaient : la brouille entre la France et l'Angleterre, déjà prévisible au début de l'année, s'aggravait, rendue plus irritante encore par les intrigues de Charles-Emmanuel ; en conséquence, le rapprochement franco-espagnol devait par la force des choses s'accentuer ; du Fargis tâtait le terrain pour une action commune contre Charles Ier, et jetait les bases de l'alliance franco-espagnole de 1627, qui, pour peu sincère qu'elle eût été, signifia cependant aux yeux des contemporains, un revirement très net de la France. Les négociations avec les huguenots prirent naturellement une tournure beaucoup moins pacifique. Tout cela coûtait fort cher à la France : l'alliance savoyarde définitivement compromise (malgré une façade encore encourageante), l'appui de Venise sauvegardé à grand peine, les Suisses découragés et mécontentés.

Il faut cependant signaler, pour être juste, que l'orientation de la politique anti-habsbourgeoise changeait, mais subsistait. Dès lors, ce fut en Allemagne que l'effort allait porter, du moins jusqu'à ce qu'éclatât la crise de succession de Mantoue. C'est dans ce contexte qu'il faut envisager les secours accordés au roi de Danemark, les tentatives, infructueuses d'ailleurs, de rapprochement avec la Bavière, et par exemple la mission de Fancan (1). Il y eut en somme un effort pour substituer une politique allemande à la politique italienne, qui avait partiellement échoué. Il est permis de penser que Fancan a eu sa part dans ce changement de direction, si l'on tient compte de ce qu'il écrivait, dans un mémoire attribué faussement à Richelieu (2). Mais les conditions politiques déjà indiquées contraignaient Richelieu à mener cette lutte diplomatique de façon très discrète, si discrète même que l'effet en fut fortement entravé, en particulier du côté bavarois, où des ouvertures plus décidées auraient peut-être entraîné une prise de position différente. Mais Richelieu devait agir fort prudemment, face à une opinion publique en

(1) Voir, outre les études sur Fancan citées à la note 1 de la p. 309, les pages 241-263 du livre de Gustave Fagniez cité à la note 2 de la p. 313.
(2) Samuel R. Gardiner, *Un mémoire inédit de Richelieu,* dans *R. hist.* I, 1876, pp. 228-238.

alerte. D'ailleurs tout fut bouleversé par la nouvelle forme que prit la crise italienne à la mort du duc de Mantoue (1627) et par la reprise de la guerre protestante, puis le siège de La Rochelle.

Pendant ce temps, la situation complexe de la cour avait évolué rapidement, et pas exactement dans le sens que l'on pourrait croire si l'on se bornait à juger la crise interne de l'été 1626 sans tenir compte de la concession qu'avait faite Richelieu en renonçant à l'aventure italienne. On oublie trop souvent que le mariage de Gaston d'Orléans n'a pas été le seul problème à régler (1). Il y a eu, en mai et juin 1626, une sorte de « crise ministérielle », extrêmement grave, et où les intrigues de Charles-Emmanuel furent présentes. Poussés par des intérêts divers, où se mêlent inextricablement les vues politiques et religieuses, des affaires personnelles, des ambitions violentes et mille autres mobiles, tous les mécontents se trouvèrent groupés en un parti disparate, mais redoutable. Les plus dangereux adversaires de Richelieu ne furent peut-être pas, si l'on voit les choses dans une perspective historique, les plus en vue, comme le frère du roi, ou son cousin Soissons, ou encore les Vendôme et les Guises, mais bien ces gens peu sûrs, dont la présence au conseil rendait l'opposition, sournoise, mais habile, plus immédiatement efficace. On comprend alors pourquoi Richelieu ne put pas éliminer tous les adversaires à la fois. Il fallut choisir, composer avec certains (les plus puissants peut-être) pour combattre les autres, pour lesquels le roi avait moins de sympathie (de là la défaite incontestable de Gaston).

La situation fut ainsi clarifiée ; par exemple Condé disparut définitivement de l'opposition, sans pour autant pouvoir plus espérer revenir au pouvoir. Mais le succès remporté sur les « féodaux » fut payé par des concessions aux « dévots », et dans le personnel gouvernemental, seuls un tiède, le garde des sceaux Aligre, et un proche du roi, le secrétaire Tronson, purent être éloignés ; le plus dévoué à Richelieu parmi les secrétaires d'Etat reçut la charge entière des Affaires étrangères (Herbaut). Mais,

(1) Sur toute cette affaire, la mise au point la plus récente et la plus documentée est celle de Georges Dethan, *Gaston d'Orléans conspirateur et prince charmant*, Paris, 1959.

pour le reste, les « dévots » gagnaient du terrain : Marillac recevait les sceaux, Bérulle allait devenir cardinal et sa situation de plus en plus en vue, à tel point que beaucoup allaient voir en lui le successeur probable de Richelieu en cas de disgrâce. Donc, la force du parti dit « dévot » allait croissant, et cela explique bien des actes politiques des années 1626 et 1627, qui cadrent mal avec les idées qu'on attribue en général à Richelieu. Il faut cependant relever un élément positif encore pour le cardinal dans les résultats de cette crise de l'été 1626 : la position prise par Schomberg, qui était apparu durant quelques mois comme un redoutable compétiteur, avait clarifié la situation ; il s'était nettement rangé parmi les partisans de Richelieu, et de fait il restera jusqu'à sa mort un de ses fidèles collaborateurs, tant dans ses activités politiques que dans ses fonctions de maréchal de France.

En outre, sur un autre plan, le demi-succès remporté par Richelieu sur la cabale fut également chèrement payé, puisqu'il lui valut l'hostilité féroce de Gaston d'Orléans et des Soissons ; ce danger paraîtra plus inquiétant encore quand, pas beaucoup plus tard, ils se rapprocheront des « dévots » et de Marie de Médicis pour faire, malgré leurs profondes divergences d'intentions, un front commun contre le ministre en passe de devenir tout-puissant. Mais, en 1626, les résultats mêmes du conflit montrent nettement que Gaston d'Orléans n'était pas appuyé par le parti « dévot », et que ses incartades ne se compliquaient pas encore de recherches d'appui espagnol (ce fut plutôt du côté savoyard que Soissons et lui entreprirent quelques sondages).

Nous croyons que ce rappel rapide des événements, bien notoires dans leur détail, de l'été 1626 montre aussi que Richelieu n'était pas encore, ou du moins n'osait pas encore s'affirmer aussi délibérément « bon Français » (pour reprendre la dénomination que les polémistes du temps ont eux-mêmes utilisée) que l'on est parfois tenté de le croire. Son attitude confirme ce que nous avons cru pouvoir déduire de sa politique des deux premières années de ministère, c'est-à-dire une certaine incertitude sur la ligne de conduite générale à adopter, et surtout sur le choix à faire sur l'échiquier fort confus que lui présentait

l'Europe d'alors. Nous croyons que ce n'est qu'une explication *a posteriori* que le cardinal lui-même nous a donnée dans son *Testament Politique* (1), et que sur le moment même il ne savait pas encore exactement comment il devrait manœuvrer avec ses divers ennemis, qu'il a désignés schématiquement de trois noms : les Grands, les protestants et l'Espagne. Ce profond calcul politique, qu'il serait censé avoir fait dès 1624, ne s'accorde ni avec l'étude de sa politique aux Grisons, ni avec les résultats de la crise de 1626. Et des actes comme la rupture avec les protestants et l'Angleterre, le rapprochement avec l'Espagne, s'expliquent au moins autant par un compromis nécessaire avec un parti puissant, dont Bérulle et Marillac étaient les chefs, que par des calculs politiques, savants ou machiavéliques. Il y aura en 1627 un autre indice d'un changement d'orientation : Fancan, le fidèle collaborateur, le polémiste dévoué, le partisan décidé de la politique des « bons Français » sera disgrâcié et arrêté.

On sait d'ailleurs qu'au total cette orientation ne fut que provisoire. Ni le traité de Monçon lui-même, ni le rapprochement avec Madrid, ne se révélèrent satisfaisants. On peut donc se poser, pour conclure, une question : en agissant comme il a agi, Richelieu a-t-il fait un faux pas ? ou choisi délibérément une solution provisoire ? Le savait-il lui-même ?

Rémy PITHON.

(1) Entre autres endroits, dans le texte fameux de la *Succincte Narration* (*Testament Politique*, éd. André, p. 95, Paris, 1947).

# LÉON BOUTHILLIER
## comte de Chavigny
## créature de Richelieu et secrétaire d'Etat
## aux Affaires Etrangères

Parmi l'entourage de Richelieu, trop longtemps négligé par les historiens, Léon Bouthillier, comte de Chavigny, mérite une particulière étude, non seulement à cause de l'importance de ses fonctions comme secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, mais aussi de son rôle souvent délicat d'intermédiaire entre le roi et le grand cardinal. Cet homme jeune et hautain, exalté par un succès précoce, savait se plier à une habile servilité envers Richelieu, « le seul maître, écrivait-il, que je regarde » (1), et faisait peu de cas de la volonté chancelante de Louis XIII.

Fils de Claude Bouthillier (2) et de Marie de Bragelonne, « Monsieur le jeune », comme l'appelait Louis XIII pour le distinguer de son père, entra au Conseil du roi et devint secrétaire d'Etat à l'âge de 24 ans, en 1632.

Il n'avait théoriquement que la survivance de la charge de son père, mais ce dernier ayant été nommé l'année même surintendant des finances avec Claude de Bullion, Léon Bouthillier devint alors le véritable secrétaire pour les Affaires Etrangères et le resta pendant une dizaine d'années, jusqu'à la mort de Louis XIII.

Un si rapide avancement n'était pas alors chose exceptionnelle. Pourtant plus d'un s'en demanda le motif, tel cet ambassa-

(1) Arch. Aff. Etr., Mém. et Doc., *France* 827, f° 41 : Chavigny à Richelieu, 20 mai 1637.
(2) « Né simple gentilhomme », selon d'Hozier.

deur anglais, qui ne pouvait comprendre pourquoi Richelieu avait choisi un collaborateur si jeune et si dissipé :

« Il est aussi difficile à trouver qu'une souris dans une grange ; il se trouve parfois aux bains et parfois ailleurs et est un homme de plaisir à un tel degré que beaucoup de gens sont étonnés que le grand Apollon de cet Etat (1) mette des affaires si nombreuses et si importantes dans ses mains. » (2)

Méfions-nous de cette opinion, qui est celle d'un Anglais de l'époque puritaine. Tout indique au contraire que le choix fait par Richelieu de son secrétaire aux Affaires Etrangères fut parfaitement conscient des nécessités du gouvernement d'alors.

Parmi les raisons de ce choix, les moins fortes n'étaient pas celles d'ordre personnel. Richelieu aimait Chavigny comme un fils. Tallemant des Reaux s'est fait l'écho des commérages suscités par cette tendresse, en insistant sur les liens anciens et très affectueux qui unissaient le cardinal à Mme Bouthillier, la mère de Léon. Le fait est que les Bouthillier avaient été les protecteurs de Richelieu dans les années difficiles de ses débuts.

Selon Saint-Simon, « l'avocat La Porte (le grand-père du cardinal) avait chez lui un clerc qui avait sa confiance, qu'il avait fait recevoir avocat et qui s'appelait (Denis) Bouthillier. En mourant, il lui laissa sa pratique et lui recommanda ses petits-enfants (de Richelieu) qui n'avaient plus de parents (3). Bouthillier en prit soin comme de ses propres enfants et c'est d'où est venue la fortune des Bouthillier ».

Ensemble, Richelieu et Claude Bouthillier, le fils de Denis, avaient fondé leur fortune politique dans le parti de Marie de Médicis. Devenu cardinal, puis premier ministre, Richelieu continua de se servir de Claude Bouthillier. Il ne pouvait rien refuser à ce fidèle ami, qui, dès 1631, lui rappelait sa promesse de procurer à son fils Léon la survivance de sa charge de secrétaire d'Etat :

« Je ne sais que penser quand je me souviens qu'il y a quatre ans que, voyant mon fils, vous me fîtes l'honneur de me

(1) Richelieu, bien entendu.
(2) Leicester à Coke, 2 octobre 1637 : Public Record Office, State Papers, série 78, vol. 104, f° 212.
(3) Erreur. La mère vivait encore.

dire : « Ce garçon vient très bien, il sera capable dans deux ans de succéder à votre charge ». Qu'il y a tantôt deux ans que vous me fîtes aussi l'honneur de m'écrire de Pontoise en ces termes : « Au reste, j'ai vu votre héritier que j'ai trouvé homme fait, modestement hardi, répondant *ad rem*, en un mot plus honnête homme que son père. » (1)

C'est ainsi qu'en 1632, après la défaite du parti des dévots (Marillac, Châteauneuf) et la mort du surintendant des finances d'Effiat, remplacé par Claude Bouthillier, Léon est admis en survivance de son père et commence à signer les dépêches royales en qualité de secrétaire d'Etat.

***

Cependant, beaucoup plus que de cette charge, Chavigny (appelons-le de ce nom que Léon Bouthillier ne porte qu'à partir de 1635, mais qui lui reste dans l'histoire) tirait son importance de son influence à la cour et de son prestige personnel. Etre secrétaire d'Etat c'est alors avant tout préparer la correspondance et lire les dépêches au roi, c'est posséder une fonction révocable au gré du souverain et ne comportant pas la liberté de décision d'un ministre. Mais Chavigny, conseiller du roi dans tous ses conseils, jouait un rôle beaucoup plus étendu et plus personnel que s'il n'avait été que secrétaire d'Etat.

Son pouvoir, il le tenait surtout de sa fonction d'intermédiaire entre Richelieu, Louis XIII et le frère du roi, Gaston d'Orléans, dont il dirigeait le conseil princier en qualité de « chancelier ». Le roi et son ministre se trouvaient en effet la plupart du temps séparés. Raisons de politique ou de convenance. Louis XIII, tempérament inquiet et instable, changeait sans cesse de résidence, sous prétexte de chasse ou de guerre, tandis que Richelieu s'accommodait mal de ces incessants déplacements et partageait la plus grande partie de son temps entre son château de Rueil et le fameux Palais Cardinal à Paris. Il se peut aussi,

(1) Arch. Aff. Etr., M.D. *France* 801, f° 169 et *Corr. de Richelieu*, publ. par Avenel, t. IV, p. 330.

que, pour des raisons psychologiques, Louis XIII et Richelieu aient préféré ne pas rester ensemble plus de trois heures à la fois, à l'occasion de visites plus ou moins espacées. Chavigny était auprès du roi l'homme de confiance du cardinal, dont il savait habilement « insinuer » les volontés au souverain. C'est à lui que Richelieu écrivait pour faire connaître à Louis XIII le détail des affaires. Il se fiait à son dévouement, à son habileté, à sa connaissance parfaite de la situation du royaume et à son pouvoir de suggestion sur l'esprit du roi, pour amener celui-ci à se décider selon ses propres désirs. Parfois même Chavigny devait combattre les « mauvaises humeurs » de Louis XIII, toute la rancœur accumulée par le roi contre son grand ministre, et défendre bravement le cardinal :

« Il aimerait mieux mourir mille fois que de vous déplaire en la moindre chose » (1), plaidait-il en faveur de Richelieu, lorsque Louis XIII s'irritait d'une initiative trop hardie de son ministre (2). Il achevait sa lettre en essayant d'apitoyer le souverain par de mauvaises nouvelles de la santé du cardinal. Richelieu, en effet, devenait réellement malade à l'annonce du mécontentement du roi, et celui-ci, se sentant responsable des maux de son ministre, se faisait un scrupule de les apaiser en lui témoignant à nouveau sa confiance.

Le jeu de Chavigny se révèle dans sa correspondance avec le cardinal. On en jugera par quelques extraits d'une lettre particulièrement typique (datée de Paris, le 3 septembre 1638) :

« Sa Majesté écrit les deux lettres que Monseigneur (Richelieu) a jugé à propos... Il n'y a eu nulle peine à résoudre Sa Majesté à donner cet ordre (de se retirer) au sieur Maréchal (de Châtillon), ayant considéré jusques à quel point ses défauts ont préjudicié cette année au bien de ses affaires... Son avis avait été de faire le même commandement à M. d'Arpajon, et (il) m'a commandé de l'écrire à Monseigneur (Richelieu). Ce n'est pas que Sa Majesté soit arrêtée à cette opinion, mais c'est pour faire

(1) Chavigny à Louis XIII, 15 juin 1635 : Arch. Aff. Etr., M.D. *France* 813, f° 29.

(2) Dans ce cas précis, Richelieu avait diminué les effectifs des gardes royaux, ce qui avait provoqué la colère de Louis XIII.

voir à Monseigneur la disposition en laquelle elle est, au cas qu'il jugeât que cela se dût faire...

Si le roi continue à tenir son esprit en l'assiette où il est, Son Eminence ne doit faire nulle difficulté de lui proposer tout ce qu'il lui plaira, car Sa Majesté n'en apportera aucune à suivre ses conseils, et je la vois à cette heure hors de cette défiance qu'elle témoignait par le passé...

Je n'ai rien appris de nouveau de la maladie du roi depuis hier au soir... Si elle dure tant soit peu, Monseigneur me permettra de lui dire avec le respect que je lui porte et la passion que j'ai pour son service, qu'il est absolument nécessaire qu'il vienne ici...

Le roi ne résoudra rien pour M. de St-Denis jusques à ce que Son Eminence soit auprès de lui...

Je m'en vais de ce pays (la cour) chez M. de Bullion (à Paris)..., et aussitôt je m'en retournerai à St. Germain (auprès du roi), n'ayant autre chose dans l'esprit que le soin de plaire à Monseigneur (Richelieu) et la passion de lui faire paraître par toutes mes actions que je suis sa très humble, très obéissante, très fidèle et très obligée créature. » (1)

La tâche de faire accepter par le roi les décisions du cardinal n'était pas toujours facile, et plus d'une fois Chavigny se trouva en mauvais termes avec Louis XIII, qui d'ailleurs semble n'avoir eu pour lui qu'une médiocre sympathie.

En juillet 1637, il écrivait à son confident, le cardinal de La Valette qu'il était « mal avec le roi, mais très bien avec le cardinal » (2). Toutefois, quelques jours plus tard, il pouvait annoncer à son ami :

« Monseigneur le cardinal a fait mon raccommodement avec le roi ; je suis aussi bien avec Sa Majesté que j'ai jamais été. » (3).

La bonne volonté de Louis XIII pour Chavigny dépendait de sa propre humeur et aussi de l'efficacité de ce dernier :

(1) Bibl. Nat., *ms. fr.* 9354, f° 259.
(2) Bibl. Nat., *ms. fr.* 6648, f° 122 (du 2 juillet 1637).
(3) *Idem*, f° 163 (du 10 juillet 1637).

« Je suis très satisfait du Jeune (1) et vous puis assurer qu'il me soulage extrêmement et travaille jour et nuit » faisait-il savoir à Richelieu en septembre 1635 (2).

Mais quand Chavigny ne l'informait pas des développements de la situation diplomatique, le roi ne cachait pas son mécontentement. Nous sentons monter sa colère lente, mais redoutable, lorsqu'il écrit au cardinal :

« Je vous prie de me mander ce que j'ai à répondre (aux ambassadeurs d'Angleterre) sur les vaisseaux qui ont été arrêtés et aussi sur le traité qu'ils font avec M. de Bullion. Si M. de Chavigny faisait son devoir, je ne vous donnerais pas cette peine. » (3)

Quant au rôle que joua Chavigny auprès du frère du roi, il a été récemment mis en lumière par M. Georges Dethan, dans son beau livre sur *Gaston d'Orléans* (4). La tâche que lui avait assignée Richelieu de maintenir dans l'obéissance celui qui fut jusqu'en 1638 l'héritier du trône était délicate. Il semble pourtant que Chavigny sut s'acquérir l'affection sincère de « Monsieur ». « Espion domestique » (selon Retz) « dans la petite cour du prince, il parvint à tisser autour de lui un réseau de surveillance, composé de fidèles « cardinalistes ». Il ne put toutefois empêcher, ni même découvrir la participation de Gaston à la conspiration de Cinq-Mars (1642).

L'inquiétude que continuait à inspirer à Richelieu l'ancien chef de l'opposition aristocratique montre combien la domination du cardinal sur le royaume était fragile (5). Il avait écarté les partisans d'un gouvernement équilibré par un Conseil des princes du sang, grands seigneurs, ecclésiastiques et hommes de robe. Ceux qui souhaitaient que les opinions diverses de la noblesse, du clergé et de la haute bourgeoisie fussent représentées

(1) Le Jeune c'est-à-dire le jeune Bouthillier, Léon de Chavigny.
(2) Arch. Aff. Etr., M.D. *France* 244, f° 146.
(3) 27 décembre 1637. Arch. des Aff. Etra., M.D. *France* 244, f° 280.
(4) Fayard éd., 1959. Voir en particulier pp. 159-165, 219-225, 240-244, 340-343, etc...
(5) En 1635, en particulier, Richelieu, craignant la conjonction de ses ennemis de l'intérieur avec les Espagnols, envoyait Chavigny à Blois « mettre Monsieur à la raison ».

au gouvernement s'étaient groupés autour de Gaston d'Orléans. Aussi le cardinal se troublait-il des moindres démarches du prince :

« La venue de Monsieur (à Paris), écrivait-il le 13 mars 1635 à Chavigny, est aussi inopinée que le sujet de son voyage semble léger. Peu de gens croiront qu'il n'y ait point d'autre sujet qui l'ait amené à Paris, et j'avoue que, si je ne savais son humeur inquiète, j'aurais de la peine à me le persuader. » (1)

Il attendait de Chavigny un avis auquel il se fiait par avance, sachant combien celui-ci surveillait de près le jeune prince :

« Ceux qui sont proches des objets voient toujours plus clair. C'est pourquoi je me remets à votre jugement. » (2)

Louis XIII était au courant du rôle que jouait Chavigny auprès de son frère et l'approuvait :

« Je me réjouis, écrivait-il à Richelieu, de la venue de M. de Chavigny, pour apprendre par lui en quelle disposition est mon frère. » (3)

Et, d'autre part, Gaston, sans ignorer la mission d'espion de son chancelier, n'hésitait pas à lui demander souvent conseil pour acquérir la faveur de Richelieu (ou son pardon, après la découverte du complot de Cinq-Mars). Chavigny, sachant combien étaient précaires les santés du roi et du cardinal, partageait son affection entre ce dernier et Gaston d'Orléans, appelé dans l'avenir, pensait-il, à jouer un grand rôle dans l'Etat.

Avec les autres ministres Chavigny se trouvait en rivalité, sauf toutefois avec le vieux surintendant des finances, Claude de Bullion, et le chancelier Pierre Séguier. Il collaborait souvent avec Sublet de Noyers, chargé des affaires militaires (4), beaucoup plus rarement avec les secrétaires d'Etat La Ville aux Clercs et La Vrillière auxquels Richelieu refusait toute influence politique (5).

(1) *Corr. de Richelieu,* éd. Avenel, t. IV, p. 353.
(2) *Ibidem.*
(3) 28 avril 1636. Arch. des Aff. Etr., M.D., *France* 244, f° 203.
(4) Il en devint jaloux quand « le petit bonhomme » (ainsi l'appelait Louis XIII) grandit dans la faveur non seulement de Richelieu mais du roi.
(5) Cf. ma thèse sur *Les créatures de Richelieu,* Université de Minnesota, 1960 (dactylographiée), dans laquelle est expliqué le rôle de Chavigny dans l'administration de la maison du roi.

Il attachait un grand prix aux liens d'amitié qui l'unissaient à Bullion. Celui-ci, maître des finances royales, était une vraie puissance et Richelieu lui-même se heurtait parfois à ses refus de payer. Le cardinal envoyait alors Chavigny fléchir le farouche gardien du trésor public. Et « M. le Jeune », ayant triomphé à force d'habileté et de séduction, rassurait son maître :

« J'ai insinué les nouvelles levées pour l'Italie à M. de Bullion, en sorte que cela a heureusement réussi, ainsi que vous le voyez. » (1)

Il savait combien il était nécessaire d'être en bons termes avec le vieux surintendant, qui avait déjà fait tomber en disgrâce un secrétaire d'Etat, créature de Richelieu (2), et il recommandait la prudence à son ami, le cardinal de La Valette, en coquetterie avec Bullion ; car, écrivait-il, « vous avez grande raison de ne pas vous vouloir brouiller avec lui ».

Quant au Père Joseph, il tenait Chavigny en particulière affection. Richelieu avait remarqué ce sentiment, peut-être avec une pointe de jalousie :

« Je crois que le Père Joseph et vous êtes inséparables, écrivait-il à Chavigny, dès avril 1633, car il ne se parle point de lui en ce pays que quand votre santé vous permet d'y faire savoir de vos nouvelles. Il est à mon avis comme M. Mulot, qui prend souvent plaisir à être avec des jeunes gens de votre humeur et de votre sagesse. » (3)

Quelle fut la véritable opinion de Chavigny sur Mazarin, cet Italien dont l'ascendant grandissait sur l'esprit de Richelieu ? Il est difficile de le dire, bien que les deux jeunes ambitieux se fussent prodigué les témoignages les plus empressés de confiance et d'amitié, du moins tant que dura Richelieu. Car, après la mort du cardinal, en 1642, la discorde ne tarda pas à se mettre entre eux. Cette rivalité s'acheva rapidement par la disgrâce de Chavigny, qui fut écarté jusqu'à sa mort de toute responsabilité politique.

(1) 4 juin 1638. Arch. Aff. Etr., *Sardaigne* 26, f° 295.
(2) Il s'agit d'Abel Servien, disgrâcié en 1636, mais qui reprendra du service sous Mazarin et représentera la France au Congrès de Westphalie.
(3) *Corr. de Richelieu*, éd. Avenel, t. IV, p. 237.

Pour achever cette esquisse de la situation personnelle de Chavigny à la cour, il convient de dire un mot de sa position de fortune. Le secrétaire d'Etat aimait le faste. En 1635 il avait acquis aux confins du Poitou et de la Touraine, à trois lieues de Richelieu, la ville ducale du cardinal, le beau domaine de Chavigny, dont il portera désormais le titre. La même année, il acheta à Paris, dans le quartier du Marais, alors à la mode, le superbe Hôtel Saint-Paul, près de l'Hôtel Carnavalet, dans l'ancienne rue de la Coulsture-Ste-Catherine (aujourd'hui rue Sévigné) (1). Il menait grand train et l'excès de ses dépenses faisait écrire, en décembre 1635, au résident anglais :

« Monsieur de Chavigny... est en extrême nécessité d'argent. Il doit plus de 1.800.000 livres et n'a pas un denier pour les payer. Plusieurs croient qu'on prétend se servir de sa nécessité pour la faire ployer à ce qu'on désirera de lui... » (2)

Pourtant Richelieu, toujours généreux pour ses « créatures », avait pourvu abondamment Chavigny de charges lucratives et de sinécures avantageuses. A ses revenus déjà considérables comme conseiller du roi, secrétaire d'Etat, secrétaire du roi, trésorier des ordres royaux, gouverneur du château de Vincennes et de la forteresse d'Antibes, chancelier de Gaston d'Orléans, surintendant de sa maison et chef de son Conseil, Chavigny ajoutait le profit de largesses exceptionnelles du roi, obtenues grâce à la faveur du cardinal. S'il devait malgré tout beaucoup d'argent, il faut en accuser ses plans de construction et la fâcheuse habitude des ministres de l'époque d'emprunter pour le roi en leur nom personnel.

⁂

Il est temps maintenant, après avoir essayé de définir le personnage même de Chavigny comme créature de Richelieu, d'étudier l'aspect purement administratif de sa charge de secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères. Sa tâche principale consistait à

(1) Public Record Office, State Papers, série 78, vol. 98, f° 163 : lettre de De Vic à Coke : 2 août 1635.

(2) Public Record Office, State Papers, série 78, vol. 99, f° 250.

préparer la correspondance royale destinée aux pays étrangers et de rédiger les instructions données aux ambassadeurs avant leur départ.

Ces documents, souvent très longs, étaient libellés selon des formules éprouvées et leur présentation était soumise à des règles précises : des traditions immuables déterminaient l'usage du papier ou du parchemin, de la simple lettre de cachet, du grand sceau, etc. Le bureau de la secrétairerie d'Etat aux Affaires Etrangères comprenait plusieurs clercs dirigés par un premier commis. Ce dernier était le cousin de Chavigny, Jean de La Barde, qui, en son absence, rédigeait les dépêches royales dans un style compliqué et prétentieux, bien différent de la prose directe et de la phrase aisée du jeune secrétaire d'Etat (1). Les dépêches aux ambassadeurs, dites ordinaires, permettaient à tous les postes diplomatiques d'avoir des nouvelles de la Cour et des dernières décisions du gouvernement, tous les huit ou quinze jours selon l'importance du poste. Richelieu tenait beaucoup à ce que cette correspondance fût régulière :

« Messieurs les secrétaires d'Etat, écrivait-il, doivent avertir ceux qui sont aux pays étrangers de tout ce qui se passe ; je le leur recommande autant qu'il m'est possible, et souvent, s'ils ne le font pas, j'en suis plus fâché que je ne saurais vous le représenter. » (2)

D'autre part, Chavigny adressait aux ambassadeurs des lettres plus personnelles ; il y donnait ses propres opinions et des conseils que ses amis s'empressaient de suivre, décrivait l'état d'esprit des principaux ministres, parfois même informait son correspondant de sa place dans la faveur du roi ou du cardinal. Comme on le savait très influent, son intercession était fort recherchée. Marie de Médicis elle-même, en disgrâce à l'étranger, n'hésitait pas à y recourir (3).

(1) Sur J. de La Barde, voir C. Piccioni, *Les premiers commis des Affaires Etrangères aux dix-septième et dix-huitième siècles*, Paris, 1928, et E. Griselle, *Les tribulations d'un ambassadeur en Suisse, Jean de La Barde*, Paris, 1920.

(2) Au cardinal de Lyon, janvier 1636. *Corr. de Richelieu*, éd. Avenel, t. V, p. 185.

(3) Marie de Médicis à Chavigny (en faveur de son aumônier), 13 mars 1641 : Arch. des Aff. Etr., *Angleterre* 48, f° 285.

Nous ne pouvons savoir exactement quelle part prit Chavigny dans la définition de la politique étrangère française. Sous Louis XIII, en effet, les secrétaires d'Etat n'avaient pas encore de responsabilités strictement définies. Les décisions se prenaient au Conseil du Roi, principalement dans le Conseil d'En Haut, présidé par Louis XIII lui-même. Les ministres donnaient leur avis sur les problèmes diplomatiques aussi bien que sur ceux d'ordre intérieur, et, comme aucun procès-verbal n'était tenu de leurs réunions, il est pratiquement impossible de discerner le rôle personnel joué par chacun d'eux dans la grande politique.

Nous pouvons toutefois soupçonner l'importance de celui de Chavigny ; même son absence au Conseil n'empêchait pas son influence de prévaloir :

« Vous verrez, lui écrivait un jour Sublet de Noyers, tant par la lettre de Son Emminence que par celle que le roi vous adresse, comme l'on a entièrement suivi vos sentiments dans la résolution des affaires d'Italie. » (1)

Si, malgré son titre de secrétaire aux Affaires Etrangères, il ne jouissait pas seul du privilège de recevoir les ambassadeurs étrangers (il arrivait à Bullion de le faire) (2), c'était lui toutefois qui restait le plus souvent désigné pour mener les négociations diplomatiques (3).

Enfin, sans cesse en contact avec le roi et le premier ministre, Chavigny savait à merveille interpréter à l'usage des ambassadeurs leur pensée politique, c'est-à-dire celle de Richelieu. Souvent d'ailleurs, quand l'affaire était particulièrement délicate, le grand cardinal prenait la peine de faire à Chavigny des recommandations précises :

(1) 11 novembre 1640. Arch. des Aff. Etr., Mém. et Doc., *France* 836, f° 155. Il semble d'ailleurs que les affaires d'Italie étaient particulièrement du ressort de Chavigny, comme celles d'Allemagne avaient été réservées au Père Joseph.

(2) Leicester à Coke, 3/13 juin 1636. Public Record Office, State Papers, série 78, vol. 101, f° 111.

(3) Par exemple dans l'affaire du nonce Scotti, récusé par le gouvernement royal en 1639 (Voir « Relation sur l'entrevue de M. de Chavigny avec le nonce Scotti », dans les *Mémoires* d'Omer Talon, Coll. Michaud et Poujoulat, 3e série, t. VI, p. 71).

« Il ne faut pas envoyer à M. Senneterre (ambassadeur français en Angleterre) copie du traité (avec les Provinces-Unies) dont certains articles déplairaient à l'Angleterre. On peut lui permettre de dire que, pour avoir la paix, le roi a résolu de rompre avec l'Espagne, mais il ne faut point parler du partage projeté (des Pays-Bas). » (1)

Quant au reste, Richelieu était certain que Chavigny, sa chère « créature », saurait exécuter au mieux ses intentions ou ses ordres.

Ainsi, dans l'exercice des devoirs de sa charge, Chavigny, comme tous les favoris de Richelieu (sauf Bullion, qui sut rester plus indépendant), apparaît d'un opportunisme assez déplaisant. Homme à double visage, sa servilité envers Louis XIII et Richelieu fait un contraste choquant avec le dédain plein de hauteur qu'il manifestait dans ses lettres à ses inférieurs. Il dépendait si bien de Richelieu qu'à la mort du grand cardinal son étoile déclina rapidement. L'influence qu'il croyait conserver sur Gaston d'Orléans ne put lui éviter d'être disgrâcié, dès le début de la régence d'Anne d'Autriche. Il mourut en 1652, à l'âge de 44 ans, au moment où il semblait devoir profiter d'un regain de faveur.

Orest Ranum.

(1) Avril 1635. *Corr. de Richelieu*, éd. Avenel, t. VIII, p. 280.

# MAZARIN ET L'EMPIRE OTTOMAN

## L'EXPÉDITION DE CANDIE

## (1660)

La politique orientale du Cardinal Mazarin demeure mal connue. Tout récemment M. Maurice Schumann posait la question avec une parfaite exactitude. Il pouvait écrire « Européen à force d'être Français, le cardinal conçut-il le dessein de tourner contre les Turcs les armes des nations chrétiennes réconciliées ? Ranima-t-il la pensée première du Père Joseph, peut-être avec le secret espoir de s'élever par ce détour à la papauté ? Il faut s'en tenir aux certitudes, sans oublier qu'en 1660 Mazarin, constamment inquiété par la pierre, les jambes décharnées et violettes, était un homme usé. Est-ce pour venger l'insulte faite par le sultan à un ambassadeur de France qu'il voulut, sans réussir, secourir les Vénitiens en envoyant des troupes dans l'île de Crète et s'attaquer aux Barbaresques ? Voyait-il avec inquiétude Mahomet IV relever la Turquie ? L'important est que, pendant tout son ministère, et non pas seulement après le rétablissement de la paix, nous l'avons toujours vu se conduire et se réfréner comme s'il sentait qu'une menace continuait à peser sur l'Europe divisée » (1).

(1) *Mazarin Européen*, p. 198, in *Mazarin*, Paris, Hachette, 1959 (ouvrage collectif). Un de ceux qui ont contribué à accréditer le bruit des ambitions pontificales du cardinal est certainement Vittorio Siri, moine bénédictin de Saint-Jean de Parme, agent des ducs, hostile à la France. Les manuscrits de ses œuvres sont conservés à la Bibliothèque Palatine de Parme et sa correspondance à l'Archivio di Stato de Naples. Ses insinuations font écho à la pensée des contemporains, frappés d'étonnement devant une si

Dans les pages qui vont suivre nous nous proposons d'apporter un commencement de réponse à cette interrogation, en fournissant quelques éléments d'appréciation sur l'attitude de Mazarin en face de la Sublime Porte. Nous examinerons d'abord la position des pontifes romains dans le long conflit qui au cours du XVII[e] siècle continue à opposer la chrétienté au monde musulman. Nous étudierons le comportement de Mazarin vis-à-vis des Infidèles jusqu'à la conclusion de la Paix des Pyrénées. Nous le suivrons dans les négociations, qui aboutirent, au début de l'année 1660, à l'envoi d'un corps expéditionnaire au secours du « royaume de Candie ». Sans nous attarder à retracer le déroulement des opérations militaires, leur premier succès réduit bientôt à néant par un terrible désastre, nous terminerons en examinant les conclusions que cet échec imposa à Louis XIV, devenu seul maître du pouvoir depuis le 9 mars 1661.



Toute étude consacrée à la politique orientale des royaumes chrétiens pendant le Grand Siècle postule une exacte connaissance de la pensée des Souverains Pontifes. Contrairement à des affirmations un peu rapides, l'influence du Saint-Siège demeurait forte au XVII[e] siècle dans les cercles diplomatiques. Les Papes d'alors ont eu le souci majeur de promouvoir la paix générale entre les princes catholiques. Ils ont multiplié les exhortations, les interventions et les ambassades à cette fin. Ils ne se sont pas laissé paralyser dans leur liberté de manœuvre

prodigieuse carrière. On trouve trace de ces interrogations dans les lettres de l'archevêque d'Embrun, d'Aubusson de La Feuillade, ambassadeur de France à Venise, au moment de la signature du traité des Pyrénées. Rendant compte des fêtes célébrées dans la cité des Doges à l'occasion de la paix, il rapporte les termes d'un panégyrique prononcé par le Père Zacchia dominicain. L'orateur estimait que Mazarin n'était qu'au commencement de sa gloire et Aubusson pouvait écrire : « Je ne scay comment cela se peut entendre, si ce n'est que la puissance spirituelle universelle succède à la temporelle qui est tousjours bornée » (lettre du 31 janvier 1660 in A.E. *Venise*, vol. 80, fol. 27-29). Mais, en réalité, il semble bien que Mazarin, épuisé dans son corps, se sachant condamné, songeait à s'écarter du pouvoir, se contentant de guider les premiers pas du gouvernement personnel de Louis XIV et de jouer le rôle d'arbitre dans les affaires européennes.

par les rivalités des Etats italiens : sans faiblesse, sans interruption, ils ont poursuivi leur action pastorale. Toute leur correspondance, leurs actes consistoriaux, leur bullaire reflètent cette préoccupation et renferment une doctrine complète des rapports internationaux, basés sur le respect mutuel des droits et des devoirs de chacun, sur la nécessité d'assurer la sécurité et la tranquillité de toutes les nations dans un climat de sérénité et de confiance. Ces actes préfigurent les documents pontificaux du temps présent, sous une forme différente certes, mais en termes aussi énergiques. Les papes estimaient indispensable l'avènement de cette paix pour assurer l'expansion de la religion et le développement méthodique de l'évangélisation des peuples. Ils continuaient à entrevoir dans l'unité des populations de l'Europe la sauvegarde de l'indépendance occidentale. Ils jouaient le rôle de porte-parole de la conscience universelle. Ils élevaient la voix aux heures de crise. On sait comment en 1683 Innocent XI aidera Jean Sobiesky à obtenir la levée du siège de Vienne bloquée par les armées turques (1).

Alexandre VII, élu le 7 avril 1655 par le Sacré Collège des Cardinaux pour remplacer Innocent X, qui n'avait cessé tout au long de ses dix années de pontificat de travailler à réconcilier la France et l'Espagne, ne partageait pas d'autres conceptions (2). Sa carrière de diplomate au service de la Curie Romaine l'avait préparé à entrer de plain-pied dans une telle politique. Dès son accession au trône de Saint Pierre, il avait signifié au monde son intention bien arrêtée de consacrer ses efforts à

(1) Papassogli (Giorgio), *Innocenzo XI (1611-1689) Sommo Pontefice dal 1676 al 1689*, Rome, 1955, pp. 213-222 ; une magistrale étude sur l'Europe et la chrétienté au temps d'Innocent XI a été donnée par M. le Professeur Victor-L. Tapié au cours d'une conférence prononcée à l'Université Pontificale Grégorienne (Rome) dans les premiers mois de l'année 1960 sous le titre : *L'Europe et la Chrétienté : idée chrétienne et gloire dynastique dans la politique européenne au temps du siège de Vienne en 1683.*

(2) Citons entre autres ses interventions en 1650 : Egana (Antonio de) S.I., *Politica internacional de Inocencio X, su mediacion previa a la paz de los Pirineos* (1649-1651), in *Estudios de Deusto*, vol. I, n° 2, juillet-décembre 1953. Une bonne synthèse sur l'esprit du pontife dans Callaey (Frédégand) O.F.M. C.A.P., *La physionomie spirituelle de Fabio Chigi (Alexandre VII) d'après sa correspondance avec le P. Charles d'Aremberg Fr. Mineur Capucin*, in *Miscellanea Giovanni Mercati*, vol. V, Citta del Vaticano, 1946.

l'avènement de la paix et à la défense de l'Occident. Ses premières lettres aux chefs d'Etat se présentent sous forme de messages d'une inspiration très élevée, puisant leur source dans la doctrine séculaire de l'Eglise sur la paix. Elles sont des appels pressants à la concorde et à l'harmonie, à la pratique chrétienne du gouvernement et au bonheur des sujets écrasés de douleurs par des luttes sans fin. Le Pontife écrivait dans ce sens à Louis XIV, à Anne d'Autriche, au cardinal Mazarin, au roi d'Espagne, à l'Empereur, aux évêques de l'univers catholique, à une foule de personnages laïques et ecclésiastiques, aux magistrats municipaux des villes italiennes (1). Il prenait toutes les dispositions nécessaires afin de travailler énergiquement à l'obtention de ce résultat. Il ordonnait l'ouverture d'un jubilé général pour implorer la paix tant désirée. Il envoyait des nonces extraordinaires à Paris et à Madrid, chargés de négocier un rapprochement entre les deux puissances. Il donnait à ses représentants dans les diverses cours des instructions formelles pour promouvoir la paix entre les puissances catholiques, « unique moyen pour soulager la Chrétienté » (2).

En même temps il se préoccupait de desserrer l'étreinte dans laquelle se débattait l'Europe. La domination des Infidèles ne cessait en effet de prendre de l'ampleur. La Turquie comprenait en 1660, outre les anciennes provinces de Thrace, de Macédoine et de Crète, la Bulgarie, la Serbie, la Bosnie, la Croatie, la Dalmatie, la Moldavie, la Valachie et même une partie de la Hongrie. Elle possédait la suzeraineté de la Transylvanie, l'Asie occidentale jusqu'au Tigre. L'Arménie, une partie de l'Arabie, et le Maroc reconnaissaient sa suprématie. Mahomet IV, Sultan des Turcs depuis 1649, avait pour grand Vizir Mehemet Kœprulu, dont l'habile gouvernement avait relevé la Turquie. Elle menaçait maintenant la Hongrie et assiégeait la Canée, possession vénitienne, mettant tout l'Archipel en péril.

Au lendemain de son élection, Alexandre VII expédiait deux

(1) Nous avons vu toutes ces lettres aux Archives du Vatican : elles se succèdent, de plus en plus pressantes tout au long du pontificat.

(2) Instructions à Mgr Piccolomini, envoyé nonce en France en 1656 : Arch. Vatican, *Miscellanea*, Armodio I, vol. 42, fol. 141-144.

compagnies de fantassins dans l'île de Crète. Les nonces recevaient mandat d'attirer l'attention des princes sur le secours urgent à fournir aux Vénitiens. Dans sa réponse à l'adresse de félicitations, transmise au nom de la Sérénissime par le Doge, le Pape répondait par l'assurance de tout mettre en œuvre pour soutenir les troupes vénitiennes engagées dans l'Archipel (1658). Il cherchait même, en 1657, à équiper une véritable armée sous le commandement de l'un de ses officiers (1). Quelques heures après la signature du traité des Pyrénées il s'adressait directement une fois encore à Louis XIV, à Anne d'Autriche, à Marie-Thérèse devenue reine de France, et au cardinal Mazarin (2) pour les supplier de prendre leurs responsabilités dans cette lutte redoutable dont dépendait le sort du monde libre.

Mazarin adhérait de toute son âme à ces invitations répétées. Il avait été profondément marqué par son passage dans les cadres de la diplomatie du Saint-Siège. Il était parvenu au pouvoir en possession d'une solide doctrine de gouvernement. On l'a souligné dernièrement avec opportunité (3). La sincérité de sa foi augmentait son souci de contribuer à la propagation de l'Evangile. Il connaissait les problèmes missionnaires : pendant sa vie romaine il avait fréquenté les prélats de la congrégation de la Propagande et acquis une vue générale de l'activité des missions orientales. Il était renseigné sur leur situation et sur leurs besoins. Ses démêlés avec Innocent X et Alexandre VII n'avaient pas diminué la profondeur de ses sentiments. Diplomate pontifical et premier ministre français, il avait hérité des grands desseins mûris au cours des âges par les papes de Rome, plus récemment par Henri IV et le Père Joseph. Son ambition était d'anéantir la puissance turque. Depuis son accession au pouvoir, il songeait à secourir les Vénitiens, à organiser une expédition en Allemagne et en Europe Centrale pour repousser

(1) Pastor, *op. cit.*, vol. XIV, Ire partie, pp. 372-374 ; Piccolomini, *Corrispondenza tra la corte di Roma e l'inquisitore di Malta durante la guerra di Candia (1645-1669)*, Florence, 1910.

(2) Ces lettres, datées de Rome, le 18 février 1660, sont conservées aux Archives du Vatican, *Letterae ad principes*, vol. 63, f° 301-305.

(3) Georges Dethan in *Mazarin*, pp. 6-51 (Paris, Hachette, 1959, ouvrage collectif).

les Ottomans et sur terre et sur mer. Son confesseur le Père Angelo Bissaro, son secrétaire Elpidio Benedetti nous ont livré la nature de ses préoccupations en la matière. Sa correspondance confirme leurs dires. Le 20 mars 1658, il écrivait à l'abbé Buti, un de ses agents, chargé de négociations avec le chancelier de Bohême Lobkowitz :

« Quand je n'agirai par aucun principe de gloire et de conscience, il y a quantité de raisons solides par lesquelles il m'est aisé de faire voir que, dans l'état présent de ma fortune, je ne dois rien souhaiter si ardemment que la paix ; et pour le Grand Seigneur (le Sultan), non seulement je n'ay jamais eu aucun commerce ni négociation avec lui, mais, bien loin de le faire solliciter de faire une invasion dans la Hongrie, je vous dirai sans ostentation qu'en mon particulier je fais un effort pour amener le plus d'argent que je puis afin d'assister les Vénitiens contre lui. » (1)

Mais si le prince de l'Eglise acceptait volontiers le projet d'une descente en terre infidèle, le premier ministre français formulait de sérieuses objections. La politique intérieure de notre pays imposait une attitude nuancée. L'habitude s'était établie depuis le XVI^e siècle de ne jamais se séparer complètement du Sultan, afin de ne pas porter préjudice aux commerçants établis dans le Moyen Orient et de ne pas entraver le développement des missions catholiques. Le trafic avec les Turcs représentait un chiffre d'affaires digne de considération. On ne pouvait y renoncer sans entraver l'évolution de l'économie. Sous l'influence de la Réforme Catholique, issue du Concile de Trente, les missionnaires avaient étendu leur champ d'activité. Un peu partout sur le pourtour de la Méditerranée, les ordres et les congrégations religieuses avaient entamé une campagne d'apostolat ; Franciscains, Carmes, Capucins, Jésuites, Théatins occupaient des positions de premier ordre. Ils nouaient des relations avec les églises orthodoxes. Ils établissaient au cœur de l'empire ottoman, à Constantinople, à quelques pas du Sérail, de solides bases

(1) *Lettres à Mazarin*, éd. Chéruel, t. VIII, pp. 324-325. Voir aussi lettre à Lumbres du 20 juin 1658, dans laquelle il dit avoir envoyé 100.000 écus à Venise pour aider la République à combattre le Turc (*idem*, p. 1147), ainsi que la correspondance diplomatique de l'archevêque d'Embrun, ambassadeur français à Venise (en particulier lettre du 13 mars 1660 : Arch. des Aff. Etr., Cor. Pol., *Venise* 80, fol. 62).

de départ en prévision d'entreprises de plus vaste envergure. Une sorte de cohabitation s'était instaurée entre Chrétiens et Musulmans, nous dirions aujourd'hui de coexistence pacifique (1). On comprend dans ces conditions le peu d'enthousiasme éprouvé par le monde missionnaire devant des projets de croisade voués à un succès très relatif, capables tout au plus, pensait-on, de renverser l'édifice des privilèges français en Orient établi péniblement à travers les siècles. L'opinion française — sans pour autant être unanime — ne jugeait guère autrement. Un homme de la trempe de caractère de François Picquet, consul de Louis XIV en Alep, déconseillera à Colbert toute intervention militaire en pays musulman, et à la fin du siècle le capucin Balthazar de Riez, très au courant de la véritable position des chrétientés orientales, n'hésitera pas à magnifier l'alliance du Très Chrétien avec le Grand Seigneur (2).

(1) Sur la situation du commerce français au XVIIe siècle et pour avoir une idée générale de son histoire, on aurait le plus grand intérêt à se reporter au magnifique ensemble constitué par *l'Histoire du commerce de Marseille publiée par la Chambre de Commerce de Marseille sous la direction de Gaston Rambert*, Paris, 1950-1960, 6 volumes in-4° (t. V et VI pour le XVIIe et le XVIIIe siècles) ; pour les missions on peut se référer à Vaumas (G. de), *L'éveil missionnaire de la France au XVIIe siècle*, Lyon, 1942.

(2) Balthazar de Riez (le Père) O.F.M. C.A.P. *L'incomparable piété des très chrétiens rois de France et les admirables prérogatives qu'elle a méritées à Leurs Majestés tant pour leur royaume en général que pour leurs personnes sacrées en particulier*, Paris-Aix, 1672-1674, 2 vol., t. II, pp. 462-477 : *La grande utilité que reçoit la chrétienté de l'alliance que nos rois très chrétiens ont avec le Turc ; Discours sur l'alliance que le Roy a avec le Grand Seigneur et de l'utilité qu'elle apporte à la chrétienté*, in *L'illustre Orbandale ou Histoire ancienne et moderne de la ville et cité de Chalon-sur-Saône*, Chalon, 1662, in-4°, 2 vol. ; Boislisle, *Mémorial du Conseil*, t. I, pp. 63-64, 99-100, 258-259 ; André (Louis), *Louis XIV*, Paris, 1950, pp. 63-71 ; Goyau (Georges), *Un précurseur, François Picquet, consul de Louis XIV en Alep et évêque de Babylone*, Paris, 1942, pp. 165-167. — Ces ouvrages expriment la tendance de la coexistence pacifique, mais cette option n'était pas la seule ; il y avait en France tout un milieu qui pensait encore à la croisade ; on en trouve des traces dans les annales des Bénédictines de Notre-Dame du Calvaire fondée par le Père Joseph pour combattre les Turcs par la prière et le sacrifice ; on la voit exprimer dans différents ouvrages, par exemple ceux de l'abbé de Ceriziers, aumônier d'Anne d'Autriche (*L'Année française ou la seconde campagne de Louis XIV*, Paris, 1656, pp. 95-96), dans la correspondance de l'ambassadeur de France à Constantinople, de La Haye, par exemple la lettre à Mazarin du 5 janvier 1660, dans laquelle il conjure S.E. de « venger non seulement les Français mais tous les Chrétiens de tant d'oppressions et tirannies que les Turcs leur font souffrir » (A.E. Cor. Pol. *Turquie* 6) ; citons aussi : Petis de la Croix,

A ce contexte psychologique, politique, économique et religieux se superposait une conjoncture internationale des plus délicates. Sur la guerre de Trente Ans s'en était greffée une autre d'aussi longue durée et appelée à ébranler l'Europe, en dépit de l'étroitesse du théâtre où elle semblait se localiser : il s'agit de la guerre de Candie (1). En mars 1646 les Turcs avaient jeté en Crète une armée formidable. Les Vénitiens leur avaient opposé une résistance héroïque, mais n'avaient pas tardé à implorer le secours de l'Europe entière. Emu par cette détresse, le gouvernement d'Anne d'Autriche avait proposé par deux fois à l'Espagne de conclure une trève afin de venir en aide aux assiégés. Cet appel ne fut pas écouté. Il ne rencontra pas d'écho, sauf à Rome. Mazarin ne se découragea pas. Sans rompre ouvertement avec les Turcs, il accordait tout son appui à la Sérénissime République. Il laissait recruter plusieurs milliers de marins et de soldats français par des agents vénitiens. Il promettait une somme importante destinée à faciliter l'équipement de douze vaisseaux. Cette flotte ne devait pas procéder à son armement dans les eaux territoriales françaises mais deux officiers avaient été la quérir hors de nos frontières, Montade en Toscane, Nuchèze en Hollande, sous le prête-nom d'un messager vénitien. Les circonstances de politique intérieure française ne permirent pas le départ de Montade. Seul Nuchèze appareilla (2).

Par suite de nombreux Français participèrent à titre individuel, sous la direction des Vénitiens ou de l'ordre de Malte, à la défense crétoise (3). D'année en année, la résistance de

*La Turquie chrétienne sous la puissante protection de Louis le Grand, protecteur unique du christianisme en Orient*, Paris, 1661 ; Montmeran (Antoine de), *Le Temple de la nativité du roi ou le saint horoscope de Louys XIV roy de France et de Navarre*, Paris, 1661, etc... ; à la cour de Paris Marie-Thérèse vivait dans une société très attachée à la lutte contre les Turcs ; en 1683 la reine fera le sacrifice de sa vie pour sauver Vienne assiégée par l'ennemi commun.

(1) Voir Kretschmayr (H.), *Geschichte von Venedig*, Stuttgart, 1934, vol. II, Anmerkung, II, 3, *Kretakrieg*, qui donne une bibliographie complète de la question de Candie au XVII[e] siècle.

(2) Les instructions à Montade et à Nuchèze, datées du 22 juin 1646, sont conservées aux Aff. Etr., Mém. et Doc., *Francs* 854, fol. 156 et 225.

(3) Citons en particulier la famille du poète Saint-Amant (voir la préface de l'édition de 1649 des *Œuvres* de ce dernier), le capitaine Allard, le frère Gonod, de l'ordre de Malte, les commandeurs de Malte de Salestres

Candie se poursuivait. La diplomatie vénitienne, avec une constance infatigable, ne cessait d'attirer l'attention des puissances catholiques sur les dangers que faisait courir à la chrétienté une menace aussi redoutable. La guerre espagnole ne permettait pas à Mazarin de réaliser ses projets. Il jugeait plus sage de ne pas s'engager dans une lutte déclarée contre les Turcs. Il temporisait. Aux provocations incessantes des autorités ottomanes, il répondait chaque fois par des protestations courtoises et des notes diplomatiques, mais il ne prenait jamais une décision susceptible d'entraîner une rupture. En septembre 1658, à une heure particulièrement dramatique, il se bornait à expédier à Constantinople l'agent de France à Hambourg nommé Blondel. L'ambassadeur de France à Constantinople, accusé de correspondances avec les troupes chrétiennes de Crète, avait en effet, en mai, été jeté dans un cachot sur l'ordre du sultan. Louis XIV chargeait donc Blondel de rétablir l'amitié autrefois « professée entre ses prédécesseurs et la Porte » et d'éviter tout ce qui pourrait entraîner une aggravation de la tension. Blondel arrivait à Constantinople le 24 décembre, remettait au Premier Vizir le message royal, mais n'obtenait aucun apaisement : le gouvernement turc exigeait le départ de l'ambassadeur de France. Après deux mois de tractations, il dut quitter Constantinople sans avoir obtenu la moindre concession. Il rentrait à Paris le 23 avril 1659 (1).

A cette date Mazarin négociait avec Pimentel les préliminaires de la paix des Pyrénées. Il ne voulait pas encore accomplir un geste irréparable. Une fois de plus il attendit. Mais, après la signature des préliminaires de la paix, la situation se présentait sous un jour tout différent. L'Europe entière s'acheminait vers la pacification. Mazarin apparaissait comme l'arbitre indiscuté. Il pouvait songer à appliquer dans l'univers chrétien les principes directeurs de sa politique. Il voulait frapper un grand coup, faire chanceler l'empire turc sur ses bases, libérer

et La Guerche, etc... Voir La Roncière, *Histoire de la marine française*, t. V, pp. 242-305.

(1) La relation du voyage de Blondel se trouve en triple exemplaire dans la Corr. Pol. de Turquie, aux Affaires Etrangères, vol. 5.

l'Europe et étendre le bienfait de la paix à l'univers entier. Il avait l'intention de transformer ses grands desseins en vivante réalité. Sa position doctrinale l'avait déterminé dès l'année 1658 à nouer des négociations secrètes avec Venise, le Pape et les Etats italiens en vue de mettre sur pied une expédition destinée à chasser les Turcs de l'Archipel et à diminuer la pression ottomane sur le bassin méditerranéen. Il n'excluait ni les Espagnols, ni les Impériaux de cette ligue et aurait volontiers accepté leurs contingents dans le corps expéditionnaire. Le mystère, dont on entoura ces pourparlers et les opérations militaires qui s'ensuivirent, en a dissimulé jusqu'à nos jours le sens véritable. Les historiens se sont bornés à les signaler. Les derniers travaux consacrés aux rapports de Venise avec les Turcs n'en ont pas tenu un compte suffisant (1).



La République de Venise répondit aux pressants désirs du cardinal ministre par l'envoi d'un ambassadeur extraordinaire. Giovanni Batista Nani, si connu par ses diverses missions et par l'histoire qu'il en a donnée, reçut mandat de se rendre en France. Il connaissait bien le pays, où il avait déjà exercé de longues années ses délicates fonctions. Il rejoignit la cour à Aix-en Provence, où Louis XIV le reçut avec chaleur (31 janvier 1660). De son côté, le cardinal lui confiait sa détermination d'envoyer un corps expéditionnaire au secours du « royaume de Candie ». Il lui exposait en même temps les lignes essentielles

(1) Sur les négociations qui ont préparé l'expédition, voir la correspondance de l'ambassadeur de France à Venise, Aubusson de La Feuillade, archevêque d'Embrun, in A.E., *Venise,* vol. 80, fol. 33-108 ; Gênes, Archivio di Stato, *Lettere Ministri di Francia,* 2187, 2188, 2189 à compléter par Vitale (Vito), *La Diplomazia genovese,* Milan, 1941 ; Vitale (V.), *Breviario della storia di Genova, lineamenti storici et orientamenti storici,* Gênes, 1955, 2 vol. ; Modene, Archivio di Stato, *Cancelleria Ducale, dispacci di Francia,* B. 199, 120, 125 ; Florence, Archivio di Stato, *Mediceo,* 4660, 4661 ; Rome, Archivio Segreto Vaticano, *Nunziature Diverse, Francia,* vol. 89-90 ; Paris B.N., ms italiens 1846, 1847, 1848, 1849, 1850, *dépêches des ambassadeurs vénitiens.* Pour être complet il faudrait étudier les négociations du Cardinal avec tous les Etats européens et de ces Etats entre eux. Il faudrait envisager l'attitude de l'Empire et de ses voisins devant la poussée musulmane en Hongrie et en Dalmatie.

de son projet (1). Passant à l'exécution sans perdre un instant, roi et cardinal se rendaient à Toulon pour inspecter la flotte rassemblée à cet effet dans le grand port militaire. Ils y faisaient leur entrée le 7 février et commençaient immédiatement leurs consultations avec le chevalier Paul (2). Cet illustre marin jouissait d'une extraordinaire renommée. Mazarin très versé dans toutes les questions maritimes aimait à le consulter. Saint Vincent de Paul entretenait avec lui une correspondance régulière sur tous les problèmes missionnaires (3). Pendant toute la durée du séjour royal, le chevalier ne quitta pas ses hôtes. Il eut même l'insigne honneur de les recevoir dans sa cassine. Le 10, il leur procura le spectacle d'un combat naval, à la suite duquel on décida de prendre les premières mesures destinées à rétablir la marine dans son antique splendeur : licenciement des officiers indésirables, réorganisation du corps des galères, réparation des vaisseaux, rappel des marins servant en Angleterre et en Hollande (4). Le 11 février, le cardinal demandait au duc de Modène Alphonse d'Este de lui céder son frère Almeric pour en faire un commandant en chef du corps expéditionnaire (5). Le 18, Louis XIV mettait un point final à sa visite

(1) Bibl. nat., *mss. italiens* 1847, fol. 97-98 ; dépêche de Nani, d'Aix, 3 février 1660.

(2) Il n'existe pas d'ouvrage satisfaisant sur le chevalier Paul ; Oddo (Henri), *Le chevalier Paul, lieutenant général des armées navales du Levant*, Paris, 1896, est informé mais mal présenté et superficiel ; Vérane (Léon) et Chassin (Lieutenant de vaisseau), *Le chevalier Paul*, Paris, 1931, ne mérite aucun crédit ; le commandant Emmanuel Davin a donné un rapide état de la question dans *Le chevalier Paul et sa cassine à Toulon*, in *Bulletin de la société des amis du vieux Toulon*, n° 82, année 1960, pp. 26-46.

(3) Saint Vincent de Paul, *Correspondance, Entretiens, Documents*, édition publiée et annotée par Pierre Coste, Paris, 1920-1925, t. VII, p. 78, 79, 130, 139, 160, 165-166, 171, 174, 192, 197, 211, 218, 249, VIII 25, 268, 439, 449.

(4) Mémain (René) *La marine de guerre sous Louis XIV*, Paris, 1937, pp. 1-26, dresse un tableau de l'état de la marine de guerre française en 1661.

(5) Par lettre du 11 février 1660, datée de Toulon, Mazarin proposait au duc de Modène, Alphonse d'Este, de confier le commandement du corps expéditionnaire envoyé à Candie au prince Almeric, son frère. Il l'avertissait que, pour éviter de provoquer l'animosité des Turcs, le prince serait officiellement responsable de cette levée, effectuée à la demande de la République et avec l'appui de Mazarin, agissant en tant que cardinal. Il promettait de faire ensuite élire Almeric roi de Pologne en lui faisant épouser la sœur de la reine de Pologne dont dépendait l'élection : Archivio di Stato di Modena, *Lettere del Mazzarino* (autographe) ; A.E., *France*, t.

en passant une revue des galères. Cette activité préludait à l'organisation de l'expédition. Le chevalier Paul recevait les instructions nécessaires afin de la conduire en toute sûreté à son lieu de débarquement. L'ambassadeur de Venise, présent à Toulon, suivait le déroulement des conversations et, avant de quitter Toulon, mettait à la disposition de la cour de France son secrétaire, Francesco Marchesini. Installé à Toulon, ce haut fonctionnaire vénitien devait veiller aux préparatifs et assurer la liaison avec son gouvernement (1).

Dès lors les événements allaient se précipiter. Sur le plan militaire, on rassemblait hâtivement hommes et matériel destiné à assurer le bon succès de la tentative. Dans le domaine diplomatique, les contacts devenaient plus étroits entre les Français et les Vénitiens. Des audiences répétées de l'ambassadeur Nani jalonneront toute la durée de l'opération. Une ambition réciproque unira dans un même effort les deux gouvernements, tendus vers l'obtention du bien commun de la chrétienté.

Le 2 mars, après le retour de la Cour à Aix-en-Provence, Nani venait présenter à Louis XIV les condoléances officielles de la Sérénissime à l'occasion du décès de Gaston d'Orléans. Mais, très vite, l'entretien changeait de thème. L'organisation de l'expédition de Candie occupait les interlocuteurs. Le roi exprimait son intention d'aider Venise par tous les moyens en son pouvoir. Il déplorait le triste état de la France, qui ne lui permettait pas de prendre des mesures plus importantes. Il soulignait l'ardeur du cardinal à promouvoir une action d'envergure. Quelques minutes plus tard, Anne d'Autriche se portait garante

285, fol. 93 (minute). Le cardinal connaissait les belles qualités du jeune prince. Né en 1641, Almeric d'Este, fils du duc de Modène François, s'était attaché tout jeune au service de la France. En 1655, sous la conduite de son père, il avait pris part aux sièges de Berzello, de Reggio et de Pavie. Au cours de la campagne suivante, il se trouva au siège et à la prise de Valence. En 1657, il avait joué un rôle au siège d'Alexandrie et, en 1658, il s'était porté une nouvelle fois au secours de Valence.

(1) Les dépêches de Marchesini à Nani sont conservées dans le *ms. italien* 1846 de la Bibl. Nat. Le voyage de la Cour dans le Midi et sa visite à Toulon n'ont pas échappé à Ceriziers (*L'année française ou la dernière campagne de Louis XIV, contenant la paix et le mariage,* Paris, 1660, pp. 75-76) ; il y explique en ces termes « nos desseins de Candie » : « On n'a point d'autre veue que d'assister nos frères et de faire une diversion qui retire les Turcs de la Hongrie... ».

des intentions du roi son fils et du cardinal. Elle marquait son désir de soutenir puissamment une aussi glorieuse entreprise. Au sortir de l'audience les principaux ministres exprimaient des sentiments analogues (1).

A la fin du mois, Nani était reçu à Avignon par Mazarin. Le prince de l'Eglise demeurait plusieurs heures en tête à tête avec le représentant vénitien. Il entrait, selon son habitude, dans les détails les plus minutieux. Il exposait ses vues sur l'embarquement du corps expéditionnaire, son acheminement, son ravitaillement, son retour après la victoire. Il décrivait les précautions prises pour le règlement des soldes, le soin des malades, les secours religieux, l'attitude à observer en face de la Sublime Porte et des puissances européennes. A la fin de cette longue conférence il remettait à son visiteur une copie de cette instruction (1). Quelques jours plus tard, dans une nouvelle entrevue avec Nani, le cardinal allait jusqu'à avouer son désir de verser son propre sang pour contribuer au triomphe final de l'expédition projetée (3). Quant au jeune roi, il exprimait sa volonté de combattre les Turcs comme il poursuivait les hérétiques et de travailler sans relâche au bien commun de la chrétienté (4).

Pendant la durée de ce séjour avignonnais, le cardinal — qui n'oubliait pas son lointain passage dans la cité papale sous le titre de Vice-Légat — prenait toutes les dispositions utiles à la réalisation de son plan. Il recevait le prince Almeric, venu lui apporter son acceptation à sa désignation comme commandant en chef de l'expédition (5). Il s'entretenait avec un neveu du secrétaire d'Etat d'Alexandre VII, Fra Vincenzo Rospigliosi,

(1) Lettre de Nani, du 3 mars 1660 : Bibl. Nat., *ms. ital.*, 1848, f° 180.
(2) Lettre de Nani, d'Avignon, le 28 mars 1660 (*idem*, fol. 32-38).
(3) *Idem*, fol. 42.
(4) Lettre de Nani, Avignon, 5 avril 1660 (*idem*, fol. 55, v° 56).
(5) Lettre de Nani, du 28 mars (*idem*, fol. 39-41) ; dans l'instruction qui fut remise au prince Almeric il était dit que celui-ci devait tenir « fort secrètes les lettres patentes de Sa Majesté par lesquelles Elle luy donnoit le commandement de ladite armée : qu'il fasse courre le bruit que l'armée a esté levée par les ordres de Sa Sainteté et que c'est d'Elle qu'il en a le commandement ». En un mot « que le Turc n'ait aucune cognoissance que Sa Majesté donne des secours à la République de Venise » (Arch. de la Guerre, 164, p. 85 ss.).

chargé de prendre la direction des soldats pontificaux (1). Il écrivait au colonel de son régiment italien, Lavogadre, pour lui demander de participer à la délivrance de Candie (2). Enfin il ne tardait pas à prendre une décision capitale. Désireux de réunir toutes les garanties indispensables au bon succès de sa tentative, il nommait commissaire général de l'expédition un de ses agents les plus sûrs, les plus fidèles, les plus intelligents, confident de ses entreprises les plus délicates : Guillaume Millet de Jeure. Ce choix indiquait à lui seul l'importance attachée par Mazarin au déroulement de cette nouvelle « croisade ».

Guillaume Millet de Jeure, peu connu des historiens, et dont nous avons récemment signalé l'influence dans toute l'activité politique, diplomatique et militaire du XVII[e] siècle (3), était passé du service de Richelieu à celui de Mazarin dont il avait très vite gagné la confiance. Après diverses missions à l'étranger, il avait organisé la fuite de la cour, le 6 janvier 1649, en pleine Fronde. Nommé sous-gouverneur de Monsieur, frère unique du roi, il entrait dans le gouvernement secret du cardinal exilé. Il servait d'intermédiaire entre Brühl et Paris et transmettait à la reine les messages confidentiels du cardinal.

La paix intérieure revenue ne lui enleva pas son activité. Mazarin lui remit la conduite de négociations décisives pour l'avenir de la France et de la paix. Il l'expédiait en Italie afin de rapprocher le pape Alexandre VII et les Etats italiens. Il l'utilisait dans les négociations préliminaires au traité des Pyrénées. Initié au secret de la pensée du cardinal, Millet figurait en bonne place parmi les rares personnes susceptibles de comprendre son caractère. Son crédit se maintiendra après la mort de Mazarin ; Louis XIV le consultera et le chargera de missions difficiles jusqu'à sa mort, survenue en 1690.

(1) Voir Charpenne (P.), *Histoire des réunions temporaires d'Avignon et du Comtat Venaissin à la France,* Paris, 1886, tome I, p. 516.

(2) *Lettres de Mazarin,* t. IX, pp. 575-578.

(3) Darricau (Raymond), *Guillaume Millet de Jeure confident de Mazarin (1620-1690)*, in *Bulletin philologique et historique du Comité des Travaux historiques et scientifiques,* année 1957, pp. 351-387 ; cette étude a été rédigée d'après l'autobiographie de G. Millet, conservée dans le ms. 502 de la Bibliothèque Méjanes d'Aix-en-Provence, intitulé : « Mémoires sur l'histoire de France de 1635 à 1682 ».

Guillaume Millet a rapporté dans son autobiographie les circonstances de sa désignation comme principal responsable français de l'expédition. La cour avait quitté Avignon, passé le Rhône et pénétré dans le Languedoc. Le 12 avril, elle faisait une halte à Nîmes. C'est là que Mazarin exposa à Millet les résolutions secrètes du roi « d'assister les Vénitiens dans leurs besoings pressants, que les vaisseaux que l'on équipoit à Thoulon souz un autre pretexte estoient néantmoins destinez à faire ce trajet, que l'on tenoit ce dessein secret pour ne pas effaroucher les troupes qui descendoient le Rosne, que l'on persuadoit devoir demeurer en Provence pour chastier quelques séditieux ». Il ajouta qu'il voulait le voir devenir « l'âme de cette armée » et le conseil du prince Alméric de Modène qui devoit la commander. Quelques heures après, Michel Le Tellier remettait une longue instruction à Millet, qui se dirigeait aussitôt sur Toulon, tandis que Mazarin poursuivait sa route vers la frontière des Pyrénées, où il devait rencontrer Don Luis de Haro et signer le traité de paix.

***

Nous ne décrirons pas ici les diverses phases de l'expédition, commandée par le prince Almeric de Modène et Guillaume Millet et qui, après de premiers succès à Candie, fut contrainte de regagner le continent (1). Pour nous en tenir à l'aspect politique et diplomatique de l'affaire, nous dirons seulement avec quel intérêt la cour de France suivit les étapes du débarquement et de la progression des troupes alliées en terre infidèle. Dans une dépêche du 7 septembre 1660, Grimani exposait au Sérénissime Collège les résultats d'une audience que lui avait accordée Louis XIV. Il soulignait la cordialité du roi, son souci d'être exactement informé de tous les détails de l'opération, son attachement profond envers la République. Il rendait compte en

(1) Nous espérons publier prochainement le récit inédit et détaillé qu'en a donnée Guillaume Millet (Bibl. d'Aix-en-Provence, ms. 502) ainsi que le mémoire de ce dernier, adressé en février 1661 au Sénat de Venise, « des choses qui semblent essentielles et absolument nécessaires pour le recouvrement du royaume de Candie » (copie à la Bibl. Nat., *ms. fr.* 11322, fol. 19-30).

même temps de la sollicitude du cardinal Mazarin à son égard. Déjà mortellement atteint, le prélat avait tenu à le recevoir dans sa chambre de malade. Il lui avait redit combien il désirait le succès de cette entreprise. Il s'était informé exactement de la pensée du prince Almeric sur l'évolution des opérations. Il s'était fait donner des explications sur la position des différentes îles de l'Archipel. Il avait souligné l'importance de la mission assignée au chevalier Paul pour intercepter les communications entre Constantinople et les Etats barbaresques. Il avait montré sa préoccupation de prendre toutes les dispositions nécessaires au bon équipement des troupes et à leur ravitaillement (1).

Cet empressement ne se bornait pas là. Dans les premiers jours d'octobre, le cardinal envoyait un de ses propres gentilshommes avertir Grimani des nouveaux succès remportés par les troupes alliées devant la Canée. Les informations les plus récentes transmises par le canal de négociants marseillais laissaient présager la levée imminente du siège (2). Le 22 du même mois, de nouvelles lettres confirmaient ces témoignages ; mais le retour anticipé du chevalier Paul commençait à semer l'inquiétude dans l'esprit du cardinal, déjà alerté par la correspondance secrète de Millet : les démonstrations prévues devant les côtes barbaresques n'avaient pas apporté tous les résultats attendus ; de plus le chevalier, très habitué aux conditions de lutte en pays musulman, exprimait des avis assez nuancés sur les chances de succès réservées à cette campagne de Candie. Cependant, on conservait — officiellement du moins — quelques espoirs. Le 29 octobre, au sortir d'une audience que lui avait concédée Louis XIV, Alvise Grimani manifestait sa satisfaction. Le roi avait montré un visage joyeux au récit des opérations militaires. La reine Anne d'Autriche avait exprimé sa volonté d'obtenir l'envoi de nouveaux renforts (3). La promesse de l'aide espagnole, faite à quelques jours de là par le représentant de

(1) Lettre de Grimani, de Paris, le 7 septembre 1660 (Bibl. Nat., *ms. ital.* 1849, f° 63-67).

(2) *Idem.*, f° 111-112 : du 12 octobre 1660.

(3) *Idem*, f° 126-127 : du 29 octobre 1660.

Philippe IV, augmentait l'optimisme (1). La sympathie témoignée par les grands chefs militaires français et surtout par Turenne à l'égard de la cause vénitienne contribuait à renforcer encore le climat de confiance (2).

Au début de décembre, il fallut bien se résoudre à regarder en face les tragiques réalités. Les lettres de Guillaume Millet et du Prince Almeric apportaient la confirmation du terrible désastre subi devant Candie la Neuve. Mazarin, épuisé par l'émotion et l'intensité de son mal, n'accordait plus d'audiences, mais il dépêchait le comte de Brienne auprès de Grimani pour lui apporter les assurances formelles de son inébranlable fidélité et pour lui exprimer la profondeur de sa douleur (3). Le secrétaire d'Etat devait en même temps informer l'ambassadeur vénitien des décisions du cardinal. Résolu à poursuivre la lutte, Mazarin reprenait un de ses vieux projets. Il songeait à constituer une ligue générale de tous les princes chrétiens. Pour promouvoir sa réalisation il avait déjà écrit aux archevêques électeurs de Mayence et de Cologne (4).

Jusqu'à son dernier soupir Mazarin veillera à la préparation de cette ligue (5). Rien n'abattra son courage : ni la bouleversante nouvelle de la réduction en esclavage d'un nombre élevé de soldats du corps expéditionnaire, ni la description des désolantes et humiliantes processions de captifs chrétiens à travers les rues de Constantinople, ni la perte de son magnifique régiment italien dont Lavogadre lui racontera la navrante aventure. Il donnera des instructions précises à Lionne, à Brienne

(1) *Idem*, f° 137-138 : du 5 novembre 1660.
(2) *Idem*, f° 144-145 : du 12 novembre 1660.
(3) *Idem*, f° 161-164 : du 3 décembre 1660.
(4) *Idem*, f° 170-172 : lettre de Grimani, du 10 décembre 1660, à Paris.
(5) Mazarin avait aussi l'idée d'une expédition française pour chasser les Turcs d'Allemagne. Cf. Coligny-Saligny (Jean comte de), *Mémoires* publ. par Monmerqué (*Société de l'Histoire de France*), Paris, 1841, in-8°. On trouve des traces de cette préoccupation dans une lettre du cardinal à Gravel du 7 octobre 1660 (*Lettres de Mazarin*, t. VIII, pp. 655-660), ainsi que dans l'instruction qu'il remit, le 10 février 1660, au président Colbert, envoyé à Vienne : il y était écrit que les progrès des Turcs vers Belgrade et la Transylvanie devaient inciter l'Empereur à « se servir utilement des grandes forces qu'il a sur pied pour s'opposer avec beaucoup de gloire et au grand avantage de la République de Venise et de toute la Chrétienté aux desseins que le Turc peut avoir. » (*Recueil des instructions données aux ambassadeurs de France*, tome I, *Autriche*, Paris, 1884, p. 64).

et à Le Tellier pour essayer d'établir de nouvelles formes de secours (1). Il confèrera avec Fuensaldagne afin d'attirer l'Espagne dans ce combat. Consacrant les dernières heures de sa carrière à instruire Louis XIV des ressorts secrets de la politique européenne, il lui montrera la nature du problème turc et lui conseillera de soutenir les Vénitiens envers et contre tous (le roi lui-même le confiera plus tard à Grimani). Quand le nonce viendra lui apporter la bénédiction pontificale *in articulo mortis*, Mazarin lui confiera sa totale et sereine acceptation de la mort (et nous savons par le témoignage de son confesseur et de plusieurs hautes personnalités admises près de lui à ses derniers moments quelle était la profondeur de son détachement) (2). Il déplorera seulement de n'avoir pas eu le loisir de conduire à leur terme ses grands desseins, nés de son désir de contribuer au bien de l'Eglise et de la Chrétienté. Se portant garant de la bonne volonté du roi, il remettra à l'envoyé pontifical un billet réglant les modalités d'une donation de six cent mille livres établie en faveur du Saint-Siège et destinée à financer les opérations militaires contre l'ennemi commun (3).

Aussi sa mort, survenue le 9 mars, plongea Venise dans la plus profonde douleur, malgré les efforts de Louis XIV pour rassurer la Sérénissime République (4). En réalité le roi, avant de définir

(1) Sur les réactions de Mazarin à ces diverses nouvelles, voir la correspondance de Grimani, lettres des 11 et 18 janvier 1661 (Bibl. Nat., *ms. ital.* 1849, fol. 222-226, 235-236).

(2) Voir R. Darricau et M. Laurain, *La mort du cardinal Mazarin* (*Annuaire Bulletin de la S.H.F.*, 1960, pp. 57-120).

(3) Sur cette dernière entrevue avec le nonce, voir la relation de Grimani, du 8 mars 1661 (Bibl. Nat., *ms. ital.* 1850, fol. 19-21). Mazarin accompagnait son legs au Saint-Siège d'une lettre émouvante au pape Alexandre VII, qui témoigne de ses dernières préoccupations (*Lettres de Mazarin*, t. IX, pp. 696-697) ; il y indiquait nettement que son don devait aider le pape à s'opposer aux entreprises du Turc contre la Chrétienté. Il eut souhaité — nous l'avons vu — que les bonnes volontés des Princes de l'Alliance du Rhin fussent dirigées de ce côté. Cependant Lionne et Le Tellier objectèrent, par ordre du roi, que rien ne garantissait le bon emploi par l'Empereur de ces 600.000 livres et, quand les héritiers du cardinal délivrèrent le 6 avril des lettres de crédit sur Lyon, le roi s'opposa à ce qu'elles fussent payées autrement qu'entre les mains des Vénitiens, ce qui d'ailleurs était conforme aux volontés de Mazarin. Le Pape ne touchera son legs qu'en avril 1662.

(4) Voir : B.N., *ms. ital.* 1850, fol. 32-36 : lettre de Grimani, de Paris, 15 mars 1661 ; l'ambassadeur de Venise avait suivi d'heure en heure les

sa politique orientale personnelle, attendait le retour du commissaire général du corps expéditionnaire de Candie, Guillaume Millet.

Dès sa première entrevue avec le roi, Millet, rendu prudent par le sort désastreux de l'expédition, incitait le roi à la patience. Il l'exhortait à tenir le plus grand compte de la conjoncture internationale et à suivre le mouvement des armées turques avant de tenter une attaque par surprise (1).

Quelques jours plus tard, le 26 mars 1661, un Conseil solennel était réuni, qui comprenait, sous la présidence du roi, le frère du souverain, Condé, Turenne, les maréchaux de Villeroy, de Gramont et du Plessis et les trois ministres du Conseil secret, Le Tellier, Fouquet et Lionne. Après que Guillaume Millet y eut pris la parole, les grandes lignes de la politique française à l'égard des Turcs étaient fixées (2).

La délibération à peine terminée, le roi en communiquait le résultat à Alvise Grimani, par l'intermédiaire du comte de Brienne. Louis XIV renouvellait à l'ambassadeur son désir de contribuer au bien universel de la chrétienté. Il confirmait sa décision de travailler à la suite du cardinal Mazarin à l'établissement d'une Ligue universelle de tous les princes chrétiens, afin de soutenir puissamment les intérêts de Venise, auxquels il était personnellement très attaché. Mais il déclarait ne pouvoir accorder immédiatement de nouveaux secours en hommes et en matériel, tout en promettant une aide rapide en argent : en particulier, le legs de Mazarin devait être attribué à la Sérénissime, soldat de la Chrétienté contre les Turcs (3).

Désormais, l'inspiration de la politique orientale de Louis XIV sera souple et ferme, soucieuse des intérêts du royaume et du bien de la chrétienté (4). S'inspirant des principes posés

étapes de la maladie de Mazarin. C'est seulement le 14 mai que la *Gazette* donna cette information de Venise : « Le Sénat a reçu la nouvelle de la mort du Cardinal Mazarin avec d'autant plus de déplaisir que la République attendoit la continuation de la grande assistance qu'il avoit commencé de lui donner avec tant de générosité ».

(1) Autobiographie de Millet, Bibl. d'Aix, *ms.* 502, p. 146.

(2) *Ibidem.* Voir aussi *Le Mémorial du Conseil*, éd. Boislisle, pp. 99-100.

(3) Lettre de Grimani, de Paris, le 1er avril 1661 (Bibl. Nat., *ms. ital.* 1850, fol. 89-92).

(4) Signalons à ce propos que les pages écrites par Gérin (*Louis XIV et*

par le cardinal défunt, elle tiendra compte d'une situation internationale des plus complexes, qui ne lui permettra pas toujours de s'affirmer nettement, et toujours elle oscillera entre l'idée de croisade et celle de coexistence pacifique.

Elle s'exprimera clairement dans les premiers actes du gouvernement de Louis XIV. Le roi se posera en Fils aîné de l'Eglise, en défenseur de l'Europe et en protecteur des chrétiens de l'empire ottoman. Conformément aux vœux de Mazarin, il travaillera à l'organisation d'une ligue générale des princes chrétiens dirigée contre l'ennemi commun (1). Il se portera au secours de l'Empereur et, en 1664, lui permettra d'écraser les Turcs à la bataille du Saint-Gothard. Fidèle aux dispositions prises en mars 1661, il accordera une place importante et même primordiale aux opérations navales en Méditerranée. Il soutiendra les entreprises des corsaires catholiques, acharnés à entraver les mouvements de la marine turque et barbaresque. Il fournira un large appui aux Grecs, Espagnols, Vénitiens, Maltais, engagés dans la guerre de course. Il prescrira à sa flotte de croiser sans interruption dans toute l'étendue du bassin méditerranéen. Sur son ordre, Tourville et le chevalier Paul mèneront la vie dure aux pirates musulmans, Beaufort occupera Gigeri, l'actuelle Djidjelli, en 1664 et, en 1665, bombardera Alger et Tunis. Le souverain songera même un instant, à l'instigation de Leibnitz, à tenter une descente en Egypte.

Mais, d'autre part, Colbert, dressant l'inventaire de la marine marchande française, ne dénombrera que vingt et un navires affectés au Levant et dépeindra au roi la tragique situa-

*le Saint-Siège,* t. I, pp. 223-226) sur l'attitude de Louis XIV sont à réviser entièrement, comme d'ailleurs l'ensemble de l'ouvrage, qui méconnaît la nature véritable des positions françaises et pontificales. C'est au contraire avec un esprit réaliste que le problème des rapports de l'Occident et des Turcs est envisagé dans les ouvrages de M. Luciano Perena, professeur de droit international à l'Université de Madrid ; selon lui, deux politiques internationales s'affrontent à partir du XVI[e] siècle : celle de Charles-Quint qui reprend la formule « croisade », et celle de François I[er] visant à la coexistence pacifique. M. Perena pense que ces deux politiques ont échoué (*Bien comun y paz dinamica,* Madrid, 1958, spécialement pages 11 à 29). Les recherches de M. le professeur Perena, appuyées sur une vaste documentation archivistique, ouvrent la voie à une étude sérieuse de ces questions sur lesquelles il n'existe encore que très peu de chose.

(1) Voir *Mémoires de Louis XIV,* éd. Dreyss, t. II, p. 418.

tion du port de Marseille réduit à végéter. Le ministre déplorera une politique de force, tout juste bonne, estimera-t-il, à durcir les réactions turques. Il montrera le lent cheminement de la diplomatie et du commerce anglo-hollandais dans l'ensemble de l'empire ottoman. Il se déclarera incapable de lancer ses grandes compagnies commerciales dans un contexte aussi peu favorable. Le rétablissement de l'ambassade de Constantinople, en 1665, la paix avec Tunis, en 1666, sembleront marquer un infléchissement de la politique royale. Mais en 1669 l'envoi d'un nouveau corps expéditionnaire à Candie, décidé à la suite des appels déchirants du pape Clément IX, démentira ces hypothèses. De fait, il faudra attendre jusqu'en 1673 avant d'obtenir le renouvellement des Capitulations, qui apporteront à la France de précieuses garanties sur les plans commercial, diplomatique et religieux.

Nous conclurons cette étude sur quelques lignes de M. François Charles-Roux. Dans son beau livre *France et Chrétiens d'Orient,* l'éminent ambassadeur a synthétisé en quelques phrases suggestives les lignes maîtresses de la politique orientale du Roi : « Depuis 1661, écrit-il, Louis XIV a pris personnellement en mains le gouvernement de sa monarchie. Son premier mouvement est de rompre avec l'alliance franco-ottomane et de revenir à la politique d'hostilité contre le musulman. Il envoie un secours à Candie assiégé par les Ottomans, un secours à Vienne menacé par le grand vizir. L'esprit de croisade fait une vive poussée dans l'âme du jeune monarque, généreux et avide de gloire. Si ce revirement était devenu définitif, le fondement même du rôle protecteur de la France en Turquie aurait été renversé. Mais le commerce du Levant, fruit de la politique inaugurée par François I[er], sauve alors l'alliance franco-ottomane et son fruit spirituel, le protectorat catholique, la protection chrétienne. Colbert ramène Louis XIV à la conception traditionnelle des rapports franco-turcs » (1).

Raymond DARRICAU.

(1) François Charles-Roux, *France et Chrétiens d'Orient* (Paris, 1939), pp. 52-53.

VARIÉTÉS

# SAINT-LOUIS-DES-FRANÇAIS DE GÊNES

Dans l'élégante et riche église de l'Annonciation qui domine de son imposant portique à colonnes la Piazza della Nunziata, une des plus animées de Gênes, la France possède, depuis 1662, une chapelle vouée à Saint-Louis-des-Français. Mutilée par la guerre, restaurée avec autant d'intelligence que de goût par l'Administration italienne des Beaux-Arts, rendue au culte le 11 novembre 1953, cette chapelle a connu toutes les vicissitudes de la vie de notre pays. Son histoire est à un tel point influencée par notre Histoire, qu'on est en droit de la considérer comme un des éléments les plus précieux de notre patrimoine à l'étranger.

***

Le 21 août 1662, deuxième année du règne personnel de Louis XIV, par devant Maître Jean-Marie Castello, Notaire à Gênes, les frères Jean, Jacques et Barthélémy Monsu vendaient pour cinq cents écus génois, à la Nation française — on dirait de nos jours la colonie française — « une chapelle, c'est-à-dire les matériaux d'une chapelle et le sépulcre existant dans l'Eglise de Sainte-Annonciade, en cette ville, où sous le nom de Saint-Jean-Baptiste, elle appartenait autrefois à M. Barthélémy Monsu ». La Nation était représentée par le Consul Nicolas de Compans, et par trois de ses députés : MM. Stefano Dicivita, Nicolas

Patri et Jean David. Cinq jours auparavant, le 16 août, les Lazaristes qui possédaient des droits sur la chapelle en raison de la qualité d'héritier d'un des membres de leur ordre, avaient renoncé à leur exercice par acte notarié passé devant Maître Jean-Baptiste Cacigalupo. Enfin, le 26 août 1662, quatre jours après la vente, par devant un troisième notaire génois, Maître Thomas Tavarone, la Nation passait un accord avec les Franciscains, propriétaires de l'Eglise de l'Annonciation, aux termes duquel la Chapelle était placée désormais sur le patronage de Saint-Louis-des-Français.

Les actes originaux, qui en fixent le statut, n'ont pu être retrouvés, mais s'ils nous manquent, nous en possédons du moins des copies, qui ont survécu, presque par miracle, aux campagnes de la Révolution, au siège de Gênes, aux guerres de l'Empire, et aux innombrables déménagements, ouvertures et fermeture de notre Consulat général de Gênes. Elles figurent dans un vieux registre, ouvert en août 1715 sur les conseils de M. Anneville, envoyé du Roi à Gênes, registre destiné à recevoir les comptes de la chapelle, mais dont les premières pages contiennent plusieurs actes, rédigés en italien et en latin, parmi lesquels se trouvent au milieu de procès-verbaux de délibérations de la Nation, tous les actes qui ont trait à l'acquisition de la Chapelle de Saint-Louis.

Quelle était cette famille Monsu, riche au point de posséder une chapelle privée dans l'église de Sainte-Annonciade ? Pourquoi la vendit-elle ? Qui dans la colonie française prit l'initiative de cet achat ? Autant de mystères qu'il sera probablement toujours impossible d'élucider car les archives de notre Consulat général ne nous apportent à ce sujet aucune précision, tandis que celles de l'église de l'Annonciation ont été détruites au cours des siècles.

***

Au moment de devenir propriété de la Nation française, la chapelle n'était pas achevée. Ce n'est cependant pas à cet état de choses que fait allusion l'acte de vente quand il précise « la chapelle, c'est-à-dire les matériaux d'une chapelle ». Il s'agit

d'une clause, inspirée par les dispositions du droit canon, qui prohibe, à peine de nullité, la vente de tout droit spirituel ou inhérent à ce droit. Les rédacteurs de l'acte n'ont fait mention des matériaux que pour donner au prix de la vente un motif étranger au spirituel. Les démêlés que la Nation eut plus tard avec les Franciscains au sujet du droit auquel pouvait prétendre la France de nommer les chapelains de Saint-Louis naquirent d'une interprétation inexacte de la clause précitée.

Propriétaire de la chapelle, la Nation dut, tout d'abord, veiller à son achèvement, puis pourvoir à son entretien. Elle avait, en procédant à son acquisition, présumé de ses forces. Ne pouvant faire face aux charges qu'elle s'était imprudemment imposées, elle en fut réduite à solliciter l'aide du Roi. Le 26 août 1689, elle obtenait satisfaction sous forme d'un arrêt de Louis XIV instaurant une taxe sur les marchandises apportées de France à Gênes par des bâtiments français. La mesure devait prendre effet le 1er octobre de la même année. Le système adopté était simple dans son principe et assez compliqué dans ses modalités d'application. C'est ainsi qu'il envisageait, entre autres, le paiement de cinq sols pour chaque balle de soie, de drap, de dorures ; trois sols pour chaque caisse de chapeaux, coffre de sucre, balle ou caisse de drogueries ; deux sols pour chaque balle de quincaillerie ; un sol pour chaque balle de merluche, amande, tabacs, etc... Les fonds provenant de cette taxe seront, dit l'arrêt, « employés aux dépenses nécessaires pour la solennité de la fête de Saint-Louis, aux réparations et entretien de la chapelle de la Nation et des ornements, à celui d'un religieux français, et à l'éducation des enfants dont les père et mère sont morts sans bien ». Le document ajoute : « Il sera rendu compte à la Nation, le 1er octobre de chaque année, par celui qui aura été chargé des deniers provenant de ces droits, en présence de l'envoyé de Sa Majesté à Gênes, qui la fera assembler pour cet effet chez lui, et de celle du Consul, qui l'arrêteront ».

Dès l'origine, des contestations s'élevèrent entre le percepteur des droits et les capitaines de navires. Ces derniers s'en tenant au texte même de l'arrêt refusèrent catégoriquement de payer les droits de Saint-Louis sur les marchandises qui ne venaient

pas de France. On en référa à Versailles. Le 15 novembre 1689, le Roi faisait expédier son second arrêt par lequel il ordonnait que l'impôt fût payé sur toute les marchandises apportées à Gênes par des bâtiments français, « de quelque pays qu'elles viennent ».



Nous avons eu la fortune de retrouver un des livres de caisse de la Chapelle de Saint-Louis. Commencé le 1er août 1763, il est arrêté le 14 pluviôse An VI de la République par Charles Belleville, Consul général de la République Française à Gênes. Le registre, à couverture de parchemin, est tenu en monnaie gênoise, comme le veut d'ailleurs l'arrêt instituant les droits de Saint-Louis, c'est-à-dire en livres, sols et deniers. Les comptes sont arrêtés tous les ans, le 26 août, lendemain de la fête de Saint Louis. Les recettes varient d'une année à l'autre en fonction du trafic des marchandises apportées par des bâtiments français. Elles sont de l'ordre de 2.500 livres jusqu'en 1766, puis s'accroissent lentement pour atteindre 4.686 livres, 5 deniers en 1770, et 8.714 livres, 13 sols en 1774. Elles s'effondrent ensuite, mais s'arrêtent à 10.654 livres 16 deniers en 1783.

Les dépenses avaient été soigneusement définies par l'arrêt royal instituant les droits de Saint Louis. Il y a tout d'abord les frais d'entretien de la chapelle et des ornements sacerdotaux. Ils sont des plus minimes. L'aumônier de Saint-Louis perçoit 300 livres par an, auxquelles vient s'ajouter de temps en temps une rétribution complémentaire, d'ailleurs modeste, votée par l'Assemblée de la Nation. Une petite pension de retraite est également versée à deux vieux aumôniers, « en survivance » dit le livre. La volonté royale a été particulièrement respectée en ce qui concerne la célébration de la fête de Saint Louis, qui souvent absorbe à elle seule un quart des revenus de l'année. En 1761, la messe de Saint Louis et le *Te Deum* coûtent 502 livres, chiffre considérable ; en 1764 500 livres, en 1765 104 livres, en 1768 500 livres, en 1771 584 livres, 4 sols. Louis XV étant décédé le 10 mai 1774, la messe du 25 août suivant ne fut pas célébrée avec le faste habituel. On ne dépense que 150 livres

4 sols « pour la petite fête de Saint Louis ». L'année suivante, on remonte pour la dernière fois à 577 livres 8 sols, puis, à partir de 1776, la dépense oscillera aux environs de 100 livres, dont le montant s'accompagnera dans le livre de caisse de curieuses indications :

1776 — lires 100 « pour la demy feste de Saint Louis ».
1777 — lires 100 « pour frais de célébration privée de la fête de Saint Louis ».
1779 — lires 100 « dépense de la Fête de Saint Louis, suivant les usages établis en temps de guerre ».
1798 — lires 106 « pour la petite fête de Saint Louis ».

Les événements heureux ou malheureux qui affectent la famille royale ont leurs répercussions sur la vie de la Nation française de Gênes, et par voie de conséquence sur le livre des comptes de la chapelle. En février 1766, une messe pour le Dauphin a coûté 388 livres, 20 sols et 8 deniers. En 1770, un *Te Deum* a été chanté à l'occasion du mariage du Dauphin. Les frais de cette cérémonie, s'ajoutant à ceux de la célébration de la fête de Saint Louis, se sont élevés à la forte somme de 2.010 livres, 2 sols et 8 deniers. Détail piquant : un marin français a été blessé à bord en tirant le canon, le 22 mai 1770, à l'occasion des réjouissances pour la fête du Dauphin ; le capitaine a estimé équitable qu'il fût soigné aux frais de la caisse de Saint Louis, ce qui a entraîné une dépense de 150 livres, 9 sols et 4 deniers. Deux services ont été célébrés, en juillet 1774, à l'occasion de la mort de Louis XV. Dépense : 1.639 livres, 9 sols. Le 23 avril 1785, un *Te Deum* est chanté à l'occasion de la naissance de Mgr le Duc de Normandie. La cérémonie coûta 393 livres, 10 sols.

L'arrêt constitutif de la caisse de Saint Louis étant demeuré muet au sujet des frais d'administration, la Nation suppléa à ce silence au cours de diverses délibérations ; elle fit royalement les choses.

Sur toute recette est prélevée une redevance de 3 pour cent au profit du caissier. Elle sera régulièrement perçue jusqu'à la Révolution. Le Chancelier du Consulat, qui contrôle les manifestes et encaisse le produit des droits, touche une rétribution

élevée dont le montant est fixé par décision spéciale de la Nation. Il bénéficie également d'étrennes. Il en est de même pour le Vice-Consul, — on ne sait trop pourquoi —, et pour le Commis du Gouverneur du port franc, le Commis de la Santé, le Commis de la Gabelle aux blés. Il y a aussi quelques menus frais d'imprimés, de transport, etc... L'ensemble absorbe, bon an mal an, le quart de la recette.

Ce qui reste après ces prélèvements massifs est consacré au rapatriement et à l'hospitalisation de marins malades ou naufragés, à l'achat de vêtements pour enfants abandonnés, et à des aumônes diverses. On relève au livre deux dépenses qui sortent manifestement des attributions de la caisse : une première de 500 livres pour payement d'agents secrets passés à Gênes pour recueillir des informations sur les importations « en provenance des régences de barbarie » ainsi que sur les importations et exportations françaises ; une seconde de 4.000 livres, faite le 8 août 1791, pour le rapatriement de sept esclaves algériens que la Cour a ordonné de renvoyer au Bey d'Alger. « Cette somme devra être rendue à la Caisse quand la Cour en fera le remboursement », ce qu'elle ne fit jamais en raison de l'évolution de la situation politique.

La Révolution devait nécessairement marquer de son empreinte l'austère registre de la Caisse de Saint Louis. En 1793 apparaît pour la première fois dans le livre la mention « le citoyen Consul » à propos de M. Baulin, qui passera quatre mois à Gênes. Il n'est plus question de la célébration de la fête de Saint Louis, ni de prélèvements sur l'encaisse au titre de gratifications et autres redevances. On rapatrie des marins, des déserteurs de l'armée sarde, etc... Au mois d'août de la même année, Baulin est remplacé à Gênes par le citoyen Lachèze, qui continue à encaisser les droits de Saint Louis, mais qui, sans nul souci des dispositions du statut de la Chapelle, ne justifie pas la dépense qu'il en fait. Lorsqu'en l'An VI de la République le citoyen Belleville prendra la direction du poste de Gênes, il ne restera plus en caisse que 73 livres, 7 sols et 3 deniers. Belleville en dressera procès-verbal sur le registre. Pour éviter toute contestation, il mentionnera dans la formule de clôture du livre le

montant global des recettes et des dépenses de son prédécesseur et, le 14 Pluviôse An VI de la République Une et Indivisible, il remettra le solde du compte à la Trésorerie Nationale.

Aucun document relatif à la Caisse et à la Chapelle de Saint-Louis ne figure aux archives du Consulat général de Gênes pour la période de la Révolution et de l'Empire. En raison de l'annexion de la ville à la France, la Chapelle devint propriété de l'Etat, et la Nation, telle qu'elle avait été constituée par les statuts approuvés par Louis XIV le 18 mai 1715, trois mois environ avant sa mort, cessa pratiquement d'exister.

***

La Restauration se devait de reprendre les traditions abolies par la période révolutionnaire. La *Gazetta di Genova,* dans son numéro du 26 août 1815, écrit : « Hier, fête de Saint Louis, Roi de France, a été célébrée cette fête dans l'Eglise de l'Annonciation, avec la plus grande solennité et décorum, et avec la présence d'une foule de « signori » et de négociants de cette nation, à la tête desquels se trouvait S.E. le Marquis d'Osmond, Ambassadeur de Sa Majesté Très Chrétienne, arrivé la veille pour féliciter la Reine, le Consul de France, M. Fleury, le Général Giacomoni, etc... ». La perception des droits de Saint-Louis reprit sur les mêmes bases que par le passé. Quant aux dépenses, il s'y ajouta les frais de célébration d'une messe chantée le 21 janvier, anniversaire de l'exécution de Louis XVI.

Toutefois, les milieux maritimes qui, pendant plus d'un siècle, avaient accepté sans murmure le principe même des droits de Saint-Louis, manifestèrent une certaine mauvaise humeur dès qu'ils furent remis en vigueur. Ils protestèrent même ouvertement en 1820. Les Capitaines de bateaux, faisant valoir que la taxe ne profitait en rien à la navigation elle-même, s'insurgèrent contre le fait que les marchandises, débarquées à Gênes et frappées de droits, étaient désavantagées par rapport à celles mises à terre à Livourne. Ils représentaient au Baron Schiaffino, Maître des Requêtes, Consul général de France à Gênes, que « lorsque les taxes ont été établies, la Marine participait à

l'éclat et à la prospérité du règne de Louis XIV » mais qu'il n'en est plus de même aujourd'hui. « Après une longue période de souffrances inouïes, notre navigation trouve celle des Anglais enrichie et toutes les autres affranchies, et il lui faut donc des encouragements et des dégrèvements de toutes charges inutiles ».

Un nouveau barême de taxation fut adopté, légèrement modifié. Il ne donna pas satisfaction. Les protestations reprirent et l'action des capitaines aboutit, en février 1826, à la suppression des droits de Saint Louis. A cette date, le Gouvernement français s'engage à donner à la chapelle une subvention annuelle de 500 francs, à condition toutefois que la Nation elle-même fournisse par voie de souscription une somme identique. Les promesses gouvernementales furent fidèlement tenues ; par contre les souscripteurs se firent, au début, quelque peu tirer l'oreille.

En présence d'une diminution massive des recettes, une seule politique demeurait possible à une époque qui conservait le souci de l'équilibre budgétaire et qui répugnait aux expédients : la réduction proportionnelle des dépenses. Les honoraires de l'aumônier demeurèrent fixés à 500 francs par an. Par contre, la messe anniversaire du 21 janvier et la fête de Saint Louis ne firent dépenser en 1826 que 28 livres, 40 sols et 54 livres, 4 sols. Il est juste de dire que, la même année, on relève un débours de 256 livres, 6 sols pour la messe de la Saint Charles. En 1830, un *Triduum* pour implorer la bénédiction de Dieu sur l'expédition d'Alger et la messe célébrée pour Louis-Philippe, le 1er mai, ne coûtèrent que 35 livres, 8 sols, et 25 livres.



La Nation ne pouvait plus, avec des ressources réduites, pourvoir à l'entretien de la chapelle. Aussi M. Tellier de Blanriez, Consul général à Gênes, par lettre du 2 juillet 1835, demanda-t-il au Duc de Broglie, Ministre des Affaires Etrangères, une subvention de 500 francs, représentant la part de la France dans les travaux de restauration de l'Eglise. Il justifia habilement sa demande par des considérations de prestige : « Cette cotisation produira d'ailleurs un bon effet dans la ville de Gênes, et elle

montrera à la population que malgré toutes les diatribes qu'on lui fait entendre contre nous, le Roi et son Gouvernement ne sont nullement étrangers aux intérêts de la religion et du culte catholique, et qu'ils n'abandonnent pas les fondations pieuses des temps antérieurs ». Le 18 juillet de la même année, le Duc de Broglie prie le Consul de remettre aux Franciscains, « au nom du Roi », la somme de cinq cents francs à imputer sur les frais de service. M. Tellier remercie le Ministre le 7 août 1835 : « les Franciscains sont pénétrés de reconnaissance pour ce bienfait et vont redoubler de zèle pour le service de la chapelle française. Je me propose d'y réunir ces jours-ci le corps de la Nation, afin d'y offrir nos actions de grâce pour la conservation miraculeuse du Roi et de la Reine dans la cruelle journée du 28 juillet ».

Nouvelle demande d'intervention en juillet 1842. M. Tellier de Blanriez essaie d'obtenir de Guizot 322 francs 54, part de la France dans la réfection de la toiture de l'Eglise de l'Annonciation. Il use à cette fin à peu près des mêmes arguments que dans sa lettre écrite sept ans auparavant : « la Chapelle de Saint-Louis, écrit-il le 19 décembre 1842, est une propriété française que nous ne pouvons ni abandonner, ni laisser tomber en dégradation, sans blesser l'opinion publique de la manière la plus fâcheuse... Je prie Votre Excellence de vouloir bien remarquer que, quant à nous, il ne s'agit pas d'embellissement mais seulement de réparations, et que si nous ne le faisions pas, toute la population du pays s'écrierait que la France n'accorde pas la moindre attention aux choses de la religion, que c'est un pays d'athéisme et d'impiété. Encore une fois, si nous ne réparons pas, nous laisserons détruire notre propriété, et nous ne pouvons pas commettre un pareil acte d'incurie et d'indifférence religieuse ». Guizot, le 16 juin 1843, autorise la dépense.

Les archives dont nous disposons sont très incomplètes pour la période de 1845 à 1890. Il n'est plus jamais question de la souscription volontaire de la colonie; par contre, le gouvernement tient scrupuleusement ses engagements jusqu'en 1907. Le traitement de l'aumônier a même été porté à huit cents francs, mais toute tentative faite pour améliorer sa condition très précaire par prélèvement d'une somme complémentaire sur les fonds de Saint-

Louis-des-Français de Rome, demeura infructueuse. Le 18 janvier 1907, le Ministre des Affaires étrangères informe M. de Clercq, Consul général à Gênes, que l'état des crédits dont il dispose pour les établissements d'Orient ne permet pas de renouveler pour 1907 « l'allocation accidentelle » de 800 francs. « J'ai décidé, ajoute-t-il, que cette allocation serait dorénavant à charge des établissements de la France à Rome, auxquels ressortira la Chapelle Saint-Louis de Gênes ».

Le chapelain continua à y exercer son ministère jusqu'au 19 juin 1940, date à laquelle, par procès-verbal dressé dans la forme des actes de Chancellerie, la chapelle fut confiée à la garde du Consulat général des Etats-Unis d'Amérique.

***

La guerre devait porter de rudes coups à Saint-Louis-des-Français de Gênes. Le 22 octobre 1942, vers minuit, le souffle d'une bombe explosant sur la Piazza Bandiera provoqua de graves dégâts à la chapelle. Les murs s'effondrèrent, entraînant la chute de l'autel et des tableaux, détruisant l'élégant balustre de marbre et endommageant le pavement. La dalle de marbre qui recouvre la tombe du fils du Maréchal de Boufflers demeura heureusement intacte. En octobre 1943, une bombe tombée de plein fouet sur la sacristie de l'église détruisit les ornements sacerdotaux, propriété de la France. Heureusement, une chasuble, deux dalmatiques et une chape en tissus d'argent brodé d'or auxquelles, suivant la tradition, auraient travaillé les filles de Louis XV, échappèrent au désastre, les Franciscains ayant pris la sage précaution de les mettre en sûreté au monastère de Gavi, situé à une centaine de kilomètres de Gênes.

Les travaux de réfection de l'Eglise de l'Annonciation, entrepris dès la fin de la guerre et confiés à l'administration italienne des Beaux-Arts, furent menés avec célérité et intelligence et la Chapelle de Saint-Louis-des-Français de Gênes, entièrement restaurée, put être rendue au culte. Sur l'initiative de M. d'Alexandry, Ministre plénipotentiaire à Gênes, l'inauguration en eut lieu le 11 novembre 1953, en présence de S.E. M. Wladimir d'Or-

messon, Ambassadeur de France auprès du Saint-Siège. Le Cardinal Siri, par une attention très appréciée de la colonie française, tint à officier personnellement à cette occasion. Après l'Evangile, il exalta le Saint que fut Louis, Roi de France, il souligna que l'Eglise fêtait ce même jour Saint Martin, Evêque de Tours, et dit sa joie que fût rendu aux Français de Gênes, sous les voûtes de l'Annunziata, « un peu de leur noble patrie ».

Certes depuis la guerre, la chapelle n'a-t-elle plus d'aumônier attitré, certes la fête de Saint Louis n'est-elle plus célébrée avec le faste de jadis, mais les liens avec le passé n'en sont pas pour autant rompus. La fête de Sainte Jeanne-d'Arc et la commémoration de l'armistice du 11 novembre y sont désormais célébrées avec solennité. Et si, à cette occasion, la colonie française de Gênes se retrouve au grand complet au pied du magnifique autel attribué au ciseau d'un élève de Puget c'est sans doute parce qu'elle entend s'associer à des cérémonies dont le sens national ne lui échappe pas, mais aussi parce qu'elle tient à marquer qu'elle voit dans sa Chapelle, qui, depuis 1662 a été associée aux heures de gloire et de deuil du pays, un éclatant symbole de la pérennité française.

Fernand Leleux.

---

# L'EXPOSITION DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES

« Chefs d'Etat, Ministres, Grands Traités de la France. 1304-1848 », tel est le sujet très général qu'a choisi le Service des Archives diplomatiques pour sa première exposition de documents. Il s'agissait de donner au public cultivé, pour lequel est ouverte à certains jours et sur invitation cette exposition, une idée d'ensemble de l'étendue et de la richesse de collections précieuses pour l'histoire de notre pays. Et non seulement pour son histoire diplomatique, mais aussi pour celle de ses souverains, de ses grands hommes d'Etat, même de son administration intérieure. Les séries de la correspondance de nos ambassadeurs à l'étranger sont en effet complétées par les papiers des principaux secrétaires d'Etat ou ministres, qui ont eu à partir du XVII^e^ siècle la direction de la politique étrangère française ; or, on le sait, cette charge s'est longtemps combinée avec des tâches administratives portant sur un secteur délimité du royaume, chaque secrétaire d'Etat ayant dans son ressort un certain nombre de provinces. D'autre part, lorsque ces ministres s'appellent Richelieu, Mazarin ou Talleyrand, leurs papiers, conservés aux Archives diplomatiques, traitent de tous les problèmes auxquels étaient liées de leur temps les destinées de la France.

Aussi le chercheur, qui consulte les archives du Ministère des Affaires Etrangères, se persuade à bon droit de l'étroite dépendance de la politique étrangère de notre pays et de sa situation intérieure. Nous ne pouvons donc que louer vivement et remercier M. le Ministre Jean Baillou d'avoir voulu donner

une vue cavalière de l'histoire et des traditions françaises, en introduction à une meilleure connaissance du riche dépôt dont il assure la direction. Il aura sans doute à cœur de nous faire entrer par la suite dans le détail de notre histoire diplomatique, d'illustrer par des expositions particulières l'évolution des rapports de la France avec tel ou tel pays étranger, de nous attacher à des figures de diplomates qui se sont rendus fameux comme hommes d'Etat ou comme écrivains. Dès maintenant, il nous aura préparés à une meilleure compréhension des problèmes délimités auxquels s'attaquent les spécialistes, en nous éclairant les constantes aussi bien que les brusques mutations, les progrès et les retours de la politique et du caractère français.



L'exposition porte sur plus de cinq siècles de notre histoire et n'a été arrêtée en 1848 qu'assez arbitrairement (les collections du Quai d'Orsay sont ouvertes aux chercheurs jusqu'en 1914). En fait, si les archives diplomatiques conservent quelques documents spectaculaires des XIVe et XVe siècles (tel le tristement fameux traité de Troyes), elles ne peuvent rivaliser avec le « Trésor des Chartes » du Palais Soubise. Il n'était pourtant pas sans signification de faire figurer dans un panorama de la continuité française l'acte de 1304 fixant la frontière du comté de Foix et du royaume de Majorque, tracé que reprendront les constituants de 1790 pour délimiter les départements de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales.

Gloires et mécomptes de la monarchie des Valois au XVIe siècle sont illustrés par un ensemble de documents déjà beaucoup plus complet. La plupart des grands traités de la Renaissance et la collection de dépêches diplomatiques provenant des papiers Noailles sont en effet conservés au Quai d'Orsay. Du désastre de Pavie (évoqué ici par une relation espagnole contemporaine) à la paix de Cateau-Cambrésis, l'antagonisme franco-espagnol dirige la politique assez chimérique du roi chevalier François Ier, celle plus réaliste de Henri II, qui vaut au royaume Calais et les Trois Evêchés. Les guerres de religion, paralysant

l'action étrangère des Valois, ne les empêchent pas de conserver un prestige qui vaut au duc d'Anjou, futur Henri III, la couronne de Pologne et à son jeune frère, le duc d'Alençon, d'être appelé à celle des Pays-Bas (qui restait, il est vrai, à conquérir sur les Espagnols) : la superbe charte scellée de la centaine de sceaux des membres de la Diète polonaise, une lettre chiffrée de François d'Alençon aux « Gueux » évoquent ces pages d'une gloire qui, dans les deux cas, fut éphémère. Le revers de la médaille, on le trouve dans les remontrances de la municipalité parisienne sur un impôt demandé par Henri III (1575) :

« Messieurs de Paris remonstrent au Roy qui leur demande 200.000 livres :

Qu'ils ont fourny 36 millions de livres depuis l'an 1560... Que tout cet argent n'a de rien servy, sinon à saccager et ruyner le royaume par soldats estrangers.

Qu'on devrait prendre exemple aux voisins de cest Estat qui sont en paix, riches d'hommes et d'argent »... etc.

Voilà un texte d'un bon sens savoureux et que l'on aimerait voir plus souvent cité par les historiens des Valois. Les organisateurs de l'exposition ont bien fait de le mettre sous nos yeux.

Le XVII$^{e}$ est vraiment le siècle d'or des Archives diplomatiques. Non seulement parce que du ministère de Richelieu date la conservation régulière de la correspondance des ambassadeurs, mais aussi parce que les papiers d'Etat du grand cardinal ont fini par aboutir au Quai d'Orsay, comme ceux de son successeur Mazarin et de ces grands commis que furent les Bouthillier, père et fils (ce dernier, Chavigny, ayant fait figure de ministre des Affaires Etrangères de Louis XIII). Une telle abondance de trésors a permis de confronter de prestigieuses signatures : rois et reines, ministres et princes du sang révèlent leurs différences de tempérament dans des écritures et des textes allant de la phrase ample et généreuse de Henri IV à la prose puérile et maladroitement calligraphiée de Louis XIII, à l'impérieuse majesté de style de Louis XIV. Une des vitrines les plus remarquées est celle qui rassemble un questionnaire de Richelieu, avec des réponses manuscrites de Louis XIII, une

dépêche d'Hugues de Lionne, annotée par Louis XIV, et une lettre de Colbert, portant dans la marge un commentaire signé : *le cardinal Mazarini.*

De tels documents témoignent mieux que de longs discours de l'étroite collaboration entre ministres et souverains (Mazarin ne fut-il pas, pendant la minorité de Louis XIV, le véritable souverain de la France ?). Ils montrent la confiance entière de Louis XIII, qui « trouve bon » tout ce que lui propose le cardinal, le souci du détail et le sens des affaires de Mazarin, servi par un « intendant » de grande classe, le soin du Roi Soleil de ne pas engager par des « précédents » son absolue liberté de décision...

Comment choisir parmi tant de richesses ? Le siècle des lumières revit sous la plume des cardinaux Dubois et Fleury, de Choiseul et Vergennes, Bernis, Mirabeau, Talleyrand...

En quelques mots élégants et dédaigneux, Louis XV règle une crise ministérielle :

« M. de Maurepas ne me convenant plus, je lui ai demandé sa démission... »

Tandis que Louis XVI s'inquiète des « petites prétentions de certaines gens de robe et de finances, qui se donnent les airs d'estre d'épée », car « un relâchement en amène un autre ».

Le faible monarque allait bientôt en apporter la preuve, et laisser ouverte la route du pouvoir à un petit sous-lieutenant, de très fraîche et douteuse noblesse, que Louis XV, en annexant la Corse au royaume, avait fait naître sujet français. Sur le personnage de Bonaparte, sa mentalité caractéristique, l'évolution de ses idées, l'exposition des Archives apporte trois documents remarquablement choisis et significatifs. Les deux premiers sont presque de la même date. L'un, de novembre 1800, est une annotation marginale d'un pompeux mémoire sur le rétablissement des relations entre l'Eglise et l'Etat. Le premier consul, délaissant les considérations générales du rapporteur, s'inquiète de détails précis et de la solution de problèmes concrets :

« 1° Combien y aura-t-il de diocèses en France ?
2° Combien d'évêchés...
6° Les noms des évêques à nommer » etc.

L'autre, d'avril 1801, répond à une proposition de Lucien Bonaparte, ambassadeur en Espagne, qui conseillait à son frère d'offrir son portrait au ministre Godoy :

« Je n'enverrai jamais mon portrait à un homme qui tient son prédécesseur au cachot et qui employe les moyens de l'Inquisition. Je puis m'en servir, mais je ne lui dois que du mépris. »

Le fils de la Révolution veut encore se garder « pur » de toute compromission. Six ans seulement plus tard, l'intransigeance est abolie et les liens renoués avec le passé monarchique : Napoléon, Empereur des Français, écrit à son ministre des Affaires étrangères, ce court billet :

« Il faut laisser à la place de la Concorde le nom qu'elle a. La concorde voilà ce qui rend la France invincible. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. Varsovie, le 11 janvier 1807. »

Les restaurations du XIX[e] siècle font l'intérim entre les révolutions. Le troisième Richelieu, Chateaubriand, Villèle, Thiers et Guizot assurent la relève de Talleyrand et les derniers Bourbon celle de Bonaparte. L'exposition des Archives diplomatiques pouvait-elle se clore sur un plus noble message que celui de Lamartine, ministre des Affaires Etrangères de la seconde République, déclarant au nom de la France « alliance et amitié à tous les peuples » ? Utopie sans doute que ce rêve de paix universelle : il n'a cessé cependant d'émouvoir toutes les générations de Français.

***

La Société d'Histoire Diplomatique tient à remercier vivement M. Jean Baillou et ses collaborateurs d'avoir voulu leur réserver une visite de cette très intéressante exposition. A féliciter aussi les conservateurs des Affaires Etrangères, qui, sous la direction de M. de Ribier, ont contribué à faire de cette manifestation une véritable réussite : Mlle Paulette Enjalran qui a dressé avec autant de soin que de science le catalogue des

155 pièces exposées, Mlle Françoise Demanche, qui a veillé avec beaucoup de goût à leur présentation, relevant la sévérité des documents d'archives par des fonds d'étoffes chatoyantes et le voisinage de gravures, cartes, tableaux en accord avec les sujets évoqués, luxueuses reliures, ratifications recouvertes de précieux velours brodés d'or, documents orientaux aux décors peints...

Souhaitons pour conclure que cette exposition ne soit que la première d'une série destinée à nous faire mieux connaître et apprécier les inestimables richesses du dépôt des affaires Etrangères.

G. DETHAN.

---

# COMPTES RENDUS

Bruno MALINVERNI. — *La Germania e il problema italiano nel 1859,* Milan, Marzorati, 1959, in-8°, 296 pages.

En s'appuyant sur une documentation inédite considérable, puisée aussi bien à Naples et Turin qu'à Paris, Munich et Vienne, M. Malinverni renouvelle l'histoire diplomatique de l'Allemagne pendant la crise italienne de 1859. Il montre comment, après avoir tenté de préserver la paix dans l'Italie du Nord, la Prusse sut profiter de la perte de prestige qui résulta pour la monarchie des Habsbourg des défaites de Magenta et de Solférino. On savait déjà combien l'opinion germanique avait été sensible au retrait des *Tedeschi* du Milanais. On soupçonnait l'importance du rôle joué par la menace prussienne à la France dans la signature de l'armistice de Villafranca. Mais jamais le jeu de la Prusse, d'abord loyal puis de plus en plus intéressé, n'avait été mis en lumière avec autant de précision et de réelle intelligence : l'attitude de l'Autriche et son étonnante acceptation des événements se trouvent du même coup éclairées. Je m'en voudrais de priver nos lecteurs de la remarquable conclusion de M. Malinverni :

« L'Autriche accepta l'armistice de Villafranca parce que la cession de la Lombardie lui parut le moindre mal et qu'elle craignait de perdre sa prééminence en Allemagne. Mais la cession d'une province italienne fut pour elle un coup dont elle ne se releva pas... L'indépendance italienne marquait le triomphe de ce principe des nationalités qui constituait aussi l'idéal des patriotes allemands. En outre, l'abandon hâtif de la lutte à Villafranca ébranlera la confiance des Allemands dans la maison de Habsbourg. D'autre part, la crise italienne avait révélé la faiblesse de la Constitution fédérale, son incapacité à maintenir la solidarité entre ses membres en cas de besoin... La Prusse sentait venir le moment décisif de la lutte pour l'hégémonie en Allemagne... Villafranca, qui avait marqué le terme d'une guerre, sera le point de départ d'une nouvelle ère pour l'Allemagne comme pour l'Italie. »

A ces lignes si denses on reconnaîtra la maîtrise d'un auteur dont l'ouvrage est appelé à faire autorité. Sa lecture permettra de mieux discerner l'importance de la crise de 1859, d'où est issue l'Europe des nationalités.

G. DETHAN.

Salvo Mastellone. — *Mazzini e la Giovine Italia (1831-1834).* Pisa, Domus Mazziniana, 1960. 2 vol. in-8° (338 et 313 pages).

Rendant compte ici même (1), il y a quelques années, du premier livre de M. Mastellone consacré à *Victor Cousin e il Risorgimento italiano,* je regrettais que l'auteur de cette intéressante étude de l'influence de l'éclectisme en Italie ne nous eût pas expliqué plus longuement pourquoi Mazzini, adepte dans sa jeunesse des doctrines philosophiques de Cousin, avait répudié celles-ci au moment de son exil en France. Eh bien ! voilà une lacune comblée et avec elle beaucoup d'autres, telles que la question de l'émigration italienne à Marseille au début de la Monarchie de Juillet, de son importance numérique, de son organisation, de l'influence, à vrai dire limitée, qu'elle put avoir sur la gauche française d'alors. Voilà surtout résolu le problème, resté jusqu'à présent assez confus, des différences idéologiques qui ont séparé les chefs de ces réfugiés, le vieux Buonarotti, ancien compagnon de Gracchus Babeuf, imbu de l'orthodoxie de la Révolution française et le jeune Mazzini, plus ouvert aux réalités neuves de son temps.

L'ouvrage de M. Mastellone, qui se réfère aux meilleures sources archivistiques et de presse, s'ouvre par un large et vivant tableau des milieux français d'opposition au commencement du règne de Louis-Philippe. Leur esprit aura part à l'inspiration de la *Giovine Italia,* le mouvement groupé autour du journal de ce nom, dont Mazzini fait paraître le premier numéro à Marseille en avril 1831. Tout de suite, l'ancien admirateur de Cousin prend ses distances vis-à-vis du maître de l'éclectisme, qui, rallié à la Monarchie de Juillet, fait figure de traître auprès de la jeunesse républicaine ; mais il ne peut s'empêcher de citer ce « premier père » de la saine doctrine, « qui refuse aujourd'hui à la génération nouvelle la faculté de progresser ». Son mysticisme humanitaire restait dans le fond plus proche de l'idéalisme libéral de Cousin que du jacobinisme égalitaire de Buonaretti.

On a pu reprocher à Mazzini, « l'apôtre des nationalités », de n'avoir pas prévu les dangers du nationalisme et qu'exploité par des hommes sans scrupules il mènerait les peuples au césarisme. Et pourtant, « si l'idéal démocratique et républicain a frayé lentement sa voie en Italie, il le doit en grande partie à l'apostolat, aux écrits, à la foi de Mazzini. Dans un pays soumis à l'esclavage et au machiavélisme, il a été un grand éducateur civique : l'histoire de son action sur la pensée morale des Italiens reste à écrire ». Telle est la conclusion du beau livre de M. Mastellone ; j'espère avoir fait comprendre en ces quelques lignes combien de problèmes l'auteur soulève, pose dans les termes les plus efficaces et résoud en véritable historien des idées.

G. Dethan.

(1) *R.H.D.*, 1955, pp. 359-363.

L. Balestreri. — *I Francesi a Genova nel 1859*, Genova, 1959, in-8°, 102 pages.

La Chambre de Commerce de Gênes a voulu participer à la commémoration de la Guerre d'Italie en publiant cette étude de L. Balestreri sur les Français à Gênes en 1859. Ce volume est d'une présentation typographique très réussie avec une série d'illustrations de l'époque. Pour la chronique qu'il envisageait, L. Balestreri a dépouillé diligemment les quotidiens du temps ainsi que des manuscrits inédits comme le *Journal* du Commandant du port, le Comte de Rey.

On apprend ainsi les préparatifs importants faits à Gênes avant l'ultimatum autrichien, notamment la venue dès le début d'avril du capitaine de vaisseau français Chaigneau pour rassembler les moyens de débarquement. Au jour de l'ultimatum, tout était prêt pour recevoir les troupes de Napoléon III venant de France ou d'Afrique ; dès le 26 avril, l'escadre française mettait à terre 9.738 hommes et 333 chevaux et mulets de la division Bazaine ; au total, 113.560 soldats et 17.828 quadrupèdes, c'est-à-dire la plus grande partie des forces françaises combattant en Lombardie, passèrent par Gênes.

Napoléon III y débarqua lui-même le 12 mai et y séjourna deux jours. L. Balestreri décrit l'accueil chaleureux de la population et l'explique : en dehors des recommandations du gouvernement de Turin, les Gênois furent encouragés à fêter les alliés français par les adversaires de Cavour eux-mêmes (Bertani, Medici, Bixio, Mazzini) qui dirent ce que l'histoire a confirmé : si la France n'avait donné son appui en 1859, Dieu sait quand l'Italie aurait conquis son unité et son independance... F. Boyer.

---

*Histoire de la Troisième République*, par Jacques Chastenet, de l'Académie Française, de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, T. V, *Les années d'illusions, 1918-1931*, 1 v. in-8°, 362 p., 1960.

Trente ans nous séparent à peine de la période que M. Jacques Chastenet, de l'Académie Française, dans son magistral ouvrage sur la Troisième République, intitule les *Années d'Illusions*. L'accélération de l'histoire, pour nous qui l'avons vécue, l'a rejetée dans un passé définitivement révolu. Aux yeux des générations nouvelles, elle semble aussi lointaine qu'apparaissaient à la nôtre les lendemains du Premier Empire. Elle ne le doit pas seulement au réveil de l'Asie mais au sursaut de forces élémentaires imprudemment provoqué par les vieux pays dans toute l'étendue de la planète, à la révolution opérée dans les transports — j'ai vu encore vers 1890 dans la rade de La Pallice une escadre française, où, sur certains bâtiments, la voile demeurait l'auxiliaire de la vapeur —, à la découverte de l'énergie nucléaire. Les hommes d'Etat de jadis opéraient dans des conditions

de stabilite refusées à leurs successeurs et peut-être les admirerions-nous moins s'ils avaient eu à se confronter, non point avec des événements tels que les guerres de Napoléon dont les données demeuraient classiques, mais avec des bouleversements sans commune mesure avec les précédents que leur avait légués la chronique millénaire du vieux continent.

Nous ne retiendrons ici que les chapitres de M. Chastenet relatifs à la politique étrangère, mais avant d'y insister, il convient de rendre hommage à la clarté d'un exposé et à la sûreté d'une information associant heureusement de larges vues d'ensemble à la précision des détails. Le monde intellectuel, des lettres et des arts, les aspects les plus frivoles de l'époque, il les avait déjà présentés dans un chamant petit livre, le *Bœuf sur le Toit,* dont le titre paradoxal est le reflet d'une époque. Nous n'y reviendrons pas (1).

« Les Français, nous dit M. Chastenet, sortis victorieux d'une terrible guerre, croient qu'ils vont pouvoir conserver intacts des lauriers si chèrement conquis. Ils croient aussi que la Société des Nations va suffire à faire régner dans le monde la Justice et la Paix. Ils ne mesurent ni l'étendue des pertes qu'ils ont subies — pertes de sang, pertes de richesses — ni la gravité des coups portés au prestige européen. Ils s'étonnent devant l'égoïsme de leurs anciens alliés, devant la nouveauté des problèmes économiques et financiers, devant la révolution russe, devant le réveil des peuples de couleur. »

Si les lauriers demeurent, la France ne se rend pas compte que, dans la victoire, les services passés comptent moins que le nouvel équilibre des forces : c'est le plus puissant ou le moins affaibli qui domine. Elle n'est en mesure d'imposer ses vues ni à l'Amérique, la dernière venue, ni à l'Angleterre. On le vit bien lorsque, « le 28 novembre 1918, Foch remit à Clemenceau une note déclarant le bouclier rhénan indispensable à la sécurité française » (p. 35). Il ne fut pas suivi. Dirais-je que je ne crois pas qu'il eût été opportun d'annexer la moindre parcelle du territoire allemand. Je me souviens des propos que me tint un jour à ce sujet, bien avant la fin des hostilités, M. de Marcilly, à qui devait appartenir le soin de renouer les relations diplomatiques avec l'Allemagne. Il était catégorique sur ce point.

Une des innovations des assises de Versailles fut la substitution à la négociation par personnes interposées de l'ancienne diplomatie des contacts directs entre chefs de gouvernement. Conséquence de la facilité des communications, on peut se demander si elle a été favorable à la bonne marche des affaires.

Parlant d'une conférence entre Louis XI et Henri IV de Castille, relative à la possession des eaux de la Bidassoa, où le roi de France avait tenu à défendre personnellement les intérêts de la couronne, Philippe de Commynes écrit judicieusement :

« Grande folie est à deux princes qui sont comme esgauds en puissance, de s'entrevoir pour cuider appaiser différens, telle venue

(1) V. notre compte rendu dans la *R.H.D.*, 1959, p. 285.

est plus dommageable que profitable (...) s'y accroist leur malveillance et leur envie ; parquoy vaudrait mieux qu'ils pacifiassent leurs différens par sages et bons serviteurs. » (1)

Sages et bons serviteurs, ils étaient là : le maréchal Foch, vainqueur de la guerre, Jules Cambon, un des seigneurs de la diplomatie de son temps. Représentons-nous Talleyrand ramené au rang d'expert à titre consultatif. Ce qu'a pensé Jules Cambon, nos descendants le sauront quand l'heure sera venue de la publication de ses notes. Jusque-là, il manquera encore quelque chose à l'histoire du Congrès de Versailles.

Il a suffi à M. Chastenet de quelques mots pour situer les protagonistes. La citation qu'il emprunte au discours prononcé à l'ouverture de la Conférence par le Président de la République, Raymond Poincaré, est révélatrice d'un état d'esprit qui s'est révélé en 1912, au temps de l'incident du Manouba et du Carthage, et qui se retrouvera lorsqu'il s'agira de tirer les conclusions de l'occupation de la Ruhr. La justice a été violée. Il faut « rendre à chacun son dû et ne pas encourager le recommencement du crime par l'impunité ». Idée de légiste, qui confond un traité de paix avec la sanction d'un tribunal. Aussi bien correspond-elle à l'aspiration de tous les Français, inconscients de l'effondrement de l'Europe et de la fin de sa suprématie, mais elle manque de pragmatisme. A l'opposé, l'idéalisme wilsonien ne se montre pas moins générateur d'illusions. On le verra mieux encore quand, après la seconde guerre mondiale, les Nations Unies auront remplacé la S.D.N.

La création de celle-ci a été un événement capital. Un autre, également fondé sur l'idéologie, est représenté par l'apparition des Soviets. En novembre 1918, leur Congrès, écrit M. Chastenet, « s'est déclaré prêt, si les alliés renonçaient à toute intervention, à entrer en pourparlers avec eux ; on n'a pas daigné répondre ». Quelques centaines de milliers d'hommes, déclarera bientôt Lénine, auraient suffi à nous écraser. « La politique dessinée par Clemenceau et Churchill eût-elle eté pratiquée avec des moyens d'une ampleur suffisante, le cours de l'histoire du monde s'en serait trouvé vraisemblablement changé » (p. 33).

Je serais tenté de croire que Clemenceau, égaré par ses souvenirs de la Commune, qu'il avait vu écraser par des moyens purement militaires, sous estimait la force d'expansion de la révolution russe. Il est difficile de croire, après tout ce que nous avons vu depuis quarante ans, qu'après un premier échec elle ne se fût pas manifestée autrement. Controverse assez vaine d'ailleurs en présence de l'événement. Il en est de même en ce qui concerne l'affaire de la Ruhr, à laquelle M. Chastenet consacre un chapitre aussi lucide qu'impartial. L'occasion manquée d'une reprise des relations avec le Reich serait ainsi le pendant de l'occasion manquée de la reprise de contact avec les bolcheviks.

(1) Cité par Marcel Bataille : « Quand les rois se disputaient les eaux de la Bidassoa », *Le Figaro*, 16 septembre 1960.

Quoi qu'il en soit, on ne peut qu'être d'accord avec l'auteur lorsqu'il écrit que, « quelques moments mis à part, l'histoire des années qui suivront celle où fut signé le traité de Versailles sera sur le plan européen l'histoire du démantèlement progressif de ce traité et de la lente démission de la France ».

J'aurais pu donner un résumé des différents chapitres des *Années d'Illusions.* Il m'a paru préférable de ne retenir que quelques-uns des événements dont les conséquences se sont prolongées jusqu'à nous. Mais il me faut redire en terminant que l'*Histoire de la Troisième République,* histoire et mémoires à la fois, passionnante pour notre génération qui l'a vécue, est aussi singulièrement instructive pour ceux qui nous ont suivi. Elle restera comme un témoignage irremplaçable sur notre temps.

René Dollot.

---

Louis Dollot. — *La France dans le monde actuel,* Paris, Presses Universitaires, 1960, un vol. in-12 de 125 p.

Dans l'excellente collection « Que sais-je ? » où il a déjà fait paraître plusieurs études fortement documentées, M. Louis Dollot qui fut longtemps attaché à la Direction des relations culturelles, nous donne sur le rayonnement de la France dans le monde un tableau réconfortant. Jamais, peut-être, ce rayonnement ne fut plus étendu malgré l'abandon politique et militaire que nous avons dû faire de nombreux territoires outre-mer depuis vingt ans. Le drapeau français a disparu de régions diverses, mais le livre français continue à s'y introduire et à s'y multiplier.

M. Dollot expose le rôle prépondérant de nos institutions officielles dans ces conquêtes pacifiques, mais aussi l'action persévérante de groupements privés surtout religieux.

La langue française n'est plus depuis cent cinquante ans la plus répandue, mais elle vient tout de suite après l'anglaise.

Et cela non seulement dans le domaine littéraire proprement dit, mais dans l'artistique aussi bien que dans le scientifique. Nos architectes, dont les audacieuses réalisations effraient beaucoup de leurs compatriotes, sont quelquefois plus appréciés à l'étranger que dans leur pays. Nos savants demeurent au premier rang ; ils ne claironnent pas leurs découvertes ; elles n'en sont pas moins exploitées dans le monde entier. Nos techniciens sont recherchés à l'égal des Américains.

Si les quinze dernières années ont apporté du point de vue politique quelques déceptions, on doit proclamer avec M. Dollot que « la France a donné la preuve d'un renouveau démographique, économique, intellectuel et spirituel, qui, d'un pays rajeuni en fera bientôt un des pays les plus jeunes et les plus progressifs d'Europe ».

Sachons reconnaître nos avantages au lieu de nous dénigrer nous-même, comme nous en avons, depuis des siècles, la fâcheuse habitude.

P. Rain.

# TABLE DES MATIÈRES
## DU TOME LXXIV



## ARTICLES

## NÉCROLOGIE



## VARIÉTÉS



## COMPTES RENDUS

# TABLE DES NOMS D'AUTEURS




*Le gérant :* A. PEDONE.

## PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

*SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : 33, rue du Faubourg-St-Honoré, PARIS*

---

PHILIPPE V ET LA COUR DE FRANCE (1700-1715), publié par Alfred BAUDRILLART, 1 vol. in-8° .......... 500 fr.

DOCUMENTS SUR LA NÉGOCIATION DU CONCORDAT ET SUR LES AUTRES RAPPORTS DE LA FRANCE AVEC LE SAINT-SIÈGE DE 1800 à 1801, publiés par le comte BOULAY DE LA MEURTHE, 1890-1896. 5 vol. gr. in-8°, Prix : 5.000 fr. — Volume supplémentaire, tome VI, 1906, in-8°.... 500 fr.

MÉMOIRE HISTORIQUE SUR L'AMBASSADE A CONSTANTINOPLE, par le marquis DE BONNAC, publié par M. Charles SCHEFER, 1894. 1 vol. in-8°. Prix .......... 500 fr.

CORRESPONDANCE SECRÈTE ENTRE LE COMTE DE KAUNITZ-RIETBERG, *ambassadeur impérial à Paris*, ET LE BARON IGNAZ DE KOCH, *secrétaire de l'impératrice Marie-Thérèse* (1750-1752), publiée par M. Hans SCHLITTER. 1899. 1 vol. in-8° .......... 800 fr.

LETTRES DE CHARLES IX A M. DE FOURQUEVAUX, *ambassadeur du roi Charles IX en Espagne* (1565-1572), publiées par Mgr C. DOUAIS. 1900. 1 vol. in-8° .......... 500 fr.

DÉPÊCHES DE M. DE FOURQUEVAUX, *ambassadeur de Charles IX en Espagne* (1565-1572), publiées par Mgr C. DOUAIS. 1897-1901. 3 vol. in-8°. Prix .......... 2.000 fr.

CORRESPONDANCE DU COMTE DE JAUCOURT AVEC LE PRINCE DE TALLEYRAND, publiée par le comte DE JAUCOURT. 1905. 1 vol. in-8°. Prix .......... 500 fr.

LES SUISSES ET LE MARQUIS DE PUYZIEULX, par M. J. DE BOISLISLE. 1907. 1 vol. in-8 .......... 500 fr.

JOURNAL ET CORRESPONDANCE DE GÉDOYN « LE TURC », *consul de France à Alep* (1623-1625), publié par A. BOPPE. 1909, 1 vol. in-8°.... 500 fr.

RELATIONS D'ANTOINE DE LUMBRES, SEIGNEUR D'HERBINGHEM *touchant ses négociations et ambassades*, par le comte Georges DE LHOMEL. 3 vol. in-8°, 1910-1913. Prix .......... 2.000 fr.

LE MARQUIS DE POMPONNE, *ambassadeur et secrétaire d'Etat* (1618-1699), par M. DELAVAUD. 1910, 1 vol. in-8°, avec trois gravures .......... 500 fr.

DÉPÊCHES DIPLOMATIQUES DE M. DE LONGLÉE, *résident de France en Espagne* (1581-1590), par M. Albert MOUSSET, archiviste-paléographe. 1912, 1 vol. in-8°, avec un fac-similé .......... 800 fr.

LE MINISTÈRE DE M. DE TALLEYRAND EN 1814, par M. Charles DUPUIS, de l'Institut. 2 vol. in-8° .......... 1.200 fr.

LE CONCORDAT DE 1801, par le comte BOULAY DE LA MEURTHE, 1920, 1 vol. in-8° .......... 500 fr.

LA POLITIQUE DE PROPAGANDE DES AMÉRICAINS DURANT LA GUERRE D'INDÉPENDANCE (1776-1783), par M. Francis P. RENAUT. 1 vol. in-8° 1922 .......... 500 fr.